
ARCHOS

Rapport
financier

2016

Société Anonyme au capital de 19 029 512,50 euros
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY
343 902 821 RCS EVRY

Sommaire

| | |
|---|-----|
| - Déclaration de la personne responsable de l'émission du rapport financier annuel relatif a l'exercice 2016 | 2 |
| - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 | 3 |
| - Annexes au rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 | 31 |
| - Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | 37 |
| - Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les opérations d'attribution d'options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice 2015 | 40 |
| - Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la société au cours de l'exercice 2016..... | 41 |
| - Rapport du président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise prévu a l'article L.225-37 alinea 6 et 7 du code de commerce..... | 42 |
| - Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ARCHOS SA | 49 |
| - Rapport sur la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux | 51 |
| - Comptes consolidés Exercice clos au 31 decembre 2016..... | 54 |
| - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... | 100 |
| - Comptes sociaux Exercice clos au 31 décembre 2016..... | 102 |
| - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels..... | 133 |

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2016

J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le présent rapport financier annuel au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Igny, le 6 avril 2017

Henri CROHAS

Président du Conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Activité du Groupe

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

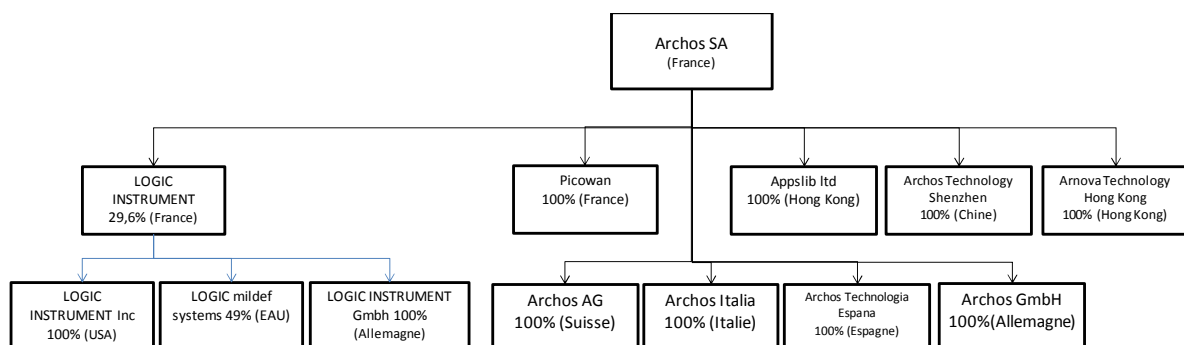
ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne. ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

ARCHOS SA détient douze filiales localisées en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse, en Italie, en Espagne, aux Etats Unis et aux Emirats Arabes Unis. La filiale du Royaume-Uni et ARCHOS Inc. située aux Etats Unis ont été dissoutes au cours du second semestre de l'année 2015.

Pour rappel, le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement le Groupe LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.

Le 16 février 2015 ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT, en rachetant 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) de LOGIC INSTRUMENT pour un montant de 990 milliers d'euros. A cette date, ARCHOS détenait ainsi 48,7% du capital de la société.

La société LOGIC INSTRUMENT a procédé à des augmentations de capital afin de rembourser un emprunt obligataire (OCABSA) émis au cours de l'année. La participation d'ARCHOS a donc été diluée pour s'établir à 29,6% au 31 décembre 2016 contre 47,2% au 31 décembre 2015.



Le chiffre d'affaires

Le groupe ARCHOS enregistre un chiffre d'affaires de 154,5 M€ à comparer à 158,7 M€ en 2015. Si l'activité ralentit dans certains pays émergents, en Egypte et au Nigéria notamment, où ARCHOS a privilégié la prudence dans des pays géopolitiquement instables, le Groupe poursuit son expansion, non seulement sur ses marchés historiques (+ 14% en Europe de l'Ouest) mais aussi sur de nouveaux territoires.

| En M€ | 2016 | 2015 | Var en M€ | Var en % |
|------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| ARCHOS | 144,4 | 150,2 | -5,8 | -4% |
| LOGIC INSTRUMENT | 10,1 | 8,4 | 1,7 | 20% |
| TOTAL | 154,5 | 158,7 | -4,2 | -2,6% |

COMPTE DE RESULTAT ET EBITDA¹

| Compte de résultat consolidé synthétique, en M€ | Du 1er janvier au 31 décembre 2016 | Du 1er janvier au 31 décembre 2015 | Variation | Variation en % |
|---|------------------------------------|------------------------------------|-------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 154,5 | 158,7 | -4,2 | -2,6% |
| Marge Brute | 32,6 | 26,1 | 6,5 | 25% |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i> | <i>21,1%</i> | <i>16,4%</i> | | |
| Charges d'exploitation (hors amortissements et autres charges) | 30,3 | 25,4 | 4,9 | 19% |
| EBITDA | 2,3 | 0,8 | 1,5 | |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i> | <i>1,5%</i> | <i>0,5%</i> | | |
| Amortissements et autres charges | 2,2 | 2,0 | 0,2 | 10% |
| Résultat opérationnel courant | 0,1 | -1,3 | 1,4 | |
| Autres charges et produits opérationnels | -3,8 | -0,5 | -3,3 | |
| Résultat financier | 0,6 | 0,0 | 0,6 | |
| Impôt sur les résultats | -0,3 | -0,2 | -0,1 | |
| Résultat net | -3,4 | -2,0 | -1,4 | |

Le **marge brute** du Groupe s'élève à 32,6 M€ sur 2016 contre 26,1 M€ en 2015 soit une progression de 25%. Le taux de marge brute ressort à 21,1% du chiffre d'affaires contre 16,4% l'an passé, soit une hausse de plus de 4 points. L'amélioration de la marge brute a été l'enjeu majeur de l'exercice et la société a su tirer profit de ses efforts mis en œuvre pour raccourcir sa chaîne de valeur, tout en garantissant une meilleure qualité des produits et ce, malgré une parité euros/dollar défavorable.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 32,5 M€ contre 27,4 M€ en 2015. La hausse des dépenses d'exploitation par rapport à l'an passé s'explique essentiellement par la croissance des charges de Marketing liées au développement de l'activité en Europe. La répartition des charges d'exploitation par nature a évolué de la manière suivante :

- **Les dépenses de Recherche et Développement** : 2,2 M€ contre 1,7 M€ en 2015.
- **Les frais commerciaux (Ventes et Marketing)** : 16,7 M€ contre 12,5 M€ en 2015.
- **Les dépenses administratives et générales** : 13,6 M€ contre 13,2 M€.

¹ L'EBITDA - Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations est un indicateur utilisé par la Direction pour mesurer la performance opérationnelle et financière et prendre des décisions d'investissement et d'allocation des ressources. Le sous-total EBITDA n'est pas nécessairement comparable à des indicateurs à l'appellation similaire présentés par d'autres entreprises. Il ne saurait se substituer au résultat opérationnel courant car les effets des amortissements et des dépréciations qui en sont exclus peuvent l'impacter de manière significative

L'EBITDA du Groupe s'établit à +2,3 M€ sur l'exercice, contre +0,8 M€ en 2015.

Le résultat opérationnel courant est positif de +0,1 M€ contre une perte de -1,3 M€ en 2015.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -3,8 M€ contre -0,5 M€ en 2015. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistrées en autres charges opérationnelles pour 2,7 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

Le résultat net consolidé après prise en compte d'un résultat financier de +0,6 M€ et de l'impôt sur les résultats pour -0,3 M€ s'établit à -3,4 M€ contre -2 M€ en 2015.

PRINCIPAUX ELEMENTS BILANCIELS CONSOLIDES :

| ACTIF, en millions d'euros | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Actifs non courants | 6,6 | 6,5 |
| Actifs courants | 100,7 | 95,4 |
| - Stocks | 35,3 | 33,6 |
| - Clients | 35,6 | 36,5 |
| - Autres actifs courants | 11,3 | 12,9 |
| - Disponibilités | 18,5 | 12,4 |
| TOTAL ACTIF | 107,3 | 101,9 |

| PASSIF, en millions d'euros | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA | 40,0 | 35,5 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | 4,0 | 2,6 |
| Passifs non courants | 12,7 | 6,6 |
| Passifs courants | 50,6 | 57,2 |
| - Dettes financières courantes - factor | 15,1 | 19,4 |
| - Dettes financières courantes | 4,4 | 9,8 |
| - Fournisseurs | 18,2 | 13,5 |
| - Autres dettes et autres provisions | 12,9 | 14,5 |
| TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | 107,3 | 101,9 |

Les actifs non courants sont relativement stables par rapport au 31 décembre 2015 à 6,6 M€. Cette catégorie regroupe principalement :

- les frais capitalisés de Recherche et développement pour une valeur nette de 1,2 M€,
- des créances sur l'Etat de 3,5 M€ relatives au crédit d'impôt recherche et CICE dont l'échéance de remboursement est supérieure à un an,
- un écart d'acquisition relative à la prise de participation dans la société LOGIC INSTRUMENT de 0,5 M€ et des impôts différés actifs pour 0,3 M€.

Les stocks s'élèvent à 35,3 M€ en hausse de 1,7 M€ par rapport à fin 2015 dont 0,8 M€ correspond à des achats de produits en fin d'année 2016 supérieurs à 2015.

Les créances clients s'élèvent à 35,6 M€ en légère diminution par rapport à 2015.

Les autres actifs courants s'élèvent à 11,3 M€ contre 12,9 M€ l'an passé en raison du paiement de la créance du Crédit d'impôt recherche de l'exercice 2011 effectué en cours d'année.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS s'élèvent à 40 M€ soit une augmentation de 4,5 M€ principalement composée des éléments suivants :

- de la conversion en actions d'OCA au cours de l'exercice ayant généré une augmentation (1) du capital social d'ARCHOS pour un montant total de 3,7 M€ et (2) de la prime d'émission pour 5,9 M€,
- du traitement comptable de l'utilisation de l'option de conversion en actions ayant impacté la prime d'émission et les réserves consolidées pour un montant total de -1,5 M€,
- du résultat net consolidé du groupe pour -3,4 M€.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle augmentent de 1,5 M€ en lien avec la conversion des OCA et la souscription de BSA chez LOGIC INSTRUMENT créant ainsi des minoritaires supplémentaires.

Les passifs non courants sont en hausse de 6,1 M€ et correspondent à l'encaissement du prêt octroyé par la Banque Européenne d'Investissement en juin 2016 pour un montant de 6 M€.

Les financements des sociétés d'affacturage sont en baisse de -4,3 M€ en raison de la baisse du chiffre d'affaires constaté sur le dernier trimestre par rapport à la même période en 2015.

Les dettes financières courantes sont en baisse de -5,4 M€ . La société a nettement diminué le recours au financement auprès d'industriels chinois. Le montant total qui était ainsi financé en fin d'année dernière s'élevait à 6 M€, contre 1,5 M€ au 31 décembre 2016 expliquant en grande partie la diminution des dettes financières à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs sont en hausse de 4,7 M€ qui s'explique principalement par :

- une hausse des achats en fin d'année (+0,8 M€ à période comparable),
- l'enregistrement de charges à payer au titre de dépenses marketing et frais généraux (+3 M€ à période comparable).

Les autres dettes et provisions sont en baisse de -1,6 M€ s'expliquant par une baisse de TVA à décaisser et comptabilisation d'avoir à émettre pour un montant total de 1,5 M€.

TRESORERIE NETTE² AU 31 DECEMBRE 2016 :

Elle s'établit à 18,5 M€ en hausse de +6,1 M€ sur l'exercice. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- une capacité d'autofinancement dégagée de -1,3 M€,
- un besoin en fond de roulement d'exploitation de + 3,4 M€,
- des capacités financières et d'investissements supplémentaires résultant du tirage d'OCABSA pour un total de +10 M€ et d'un prêt consenti par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») de +6 M€ également,
- de flux de financements en baisse, liés à l'abandon progressif du financement auprès d'industriels chinois, souhaité par le Groupe ARCHOS, et à la baisse du recours aux sociétés d'affacturage, conjoncturelle, pour respectivement -4,5 M€ et -7,3 M€.

Autres faits marquants de la période

Tirage de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement et émission d'ORA et création de la filiale PicoWAN SAS

ARCHOS a procédé le 28 juin 2016 au tirage de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») d'un montant total maximum de 12 millions d'euros et tirable par la Société en plusieurs tranches pendant un délai de 18 mois, dans le cadre d'un contrat de financement conclu avec la Société le 11 avril 2016.

Ce financement est dédié aux nouveaux développements de la Société dans le domaine de l'Internet des Objets et notamment au réseau longue portée PicoWAN.

La première tranche, d'un montant de 6 millions d'euros, a une maturité de 5 ans et sera remboursable à l'échéance, soit le 28 juin 2021, sauf cas d'exigibilité ou de remboursement anticipé. Il a été convenu que les différentes tranches du prêt porteraient intérêts selon les modalités suivantes :

- des intérêts courants calculés par application d'un taux variable égal au taux Euribor (maximum 6 mois) majoré d'une marge maximale de 5%, payables semestriellement ; et
- des intérêts différés au taux annuel non capitalisé de 5% payables à la date de maturité (ou de remboursement anticipé total) de chaque tranche mise à la disposition d'Archos, par compensation avec la libération par la BEI du montant nominal d'obligations remboursables en actions (ORA) émises au profit de la BEI à la date de tirage de chacune des tranches.

C'est dans ce cadre que la Société a également émis le 28 juin 2016, 1.500.000 obligations remboursables en actions (les « ORA Tranche 1 »), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un emprunt obligataire de 1,5 million d'euros. Les ORA Tranche 1 ont été intégralement souscrites par la BEI dans le cadre d'une opération de placement privé.

En parallèle à cette opération de financement, ARCHOS SA a également créé au cours du premier semestre, une nouvelle filiale, PicoWAN SAS, dont le but sera de loger les activités liées aux développements dans le domaine de l'Internet des Objets et au réseau longue portée PicoWAN. PicoWAN est une Société par actions simplifiée unipersonnelle (« SASU ») dont le Président et l'actionnaire unique est ARCHOS SA. Le capital versé est d'un million d'euros.

² Trésorerie nette = disponibilités moins découverts bancaires

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que de 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement privé. La conversion en action se calcule sur une valeur moyenne des titres décotée de 10% (*cf communiqué de presse du 12 juin 2015 : Archos sécurise un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 15 millions d'euros sur 3 ans*).

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations, intégralement converties en action au 30 juin 2015, lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€.

Le 26 octobre 2015 LOGIC INSTRUMENT a émis, dans le cadre d'une émission réservée au fonds Bracknor Fund Ltd, 4 bons d'émission (les « Bons d'Emission ») permettant chacun d'émettre au cours des 36 prochains mois, en 4 tranches successives qui seront émises à la main de LOGIC INSTRUMENT (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 50 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire de 500.000 euros et assorties de bons de souscription d'actions (« BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), soit un maximum de 200 OCABSA représentant un montant nominal total de 2 millions d'euros.

Le 26 octobre 2015, LOGIC INSTRUMENT a émis une première tranche de 50 OCABSA lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€. (*cf communiqué de presse du 26 octobre 2015 : « LOGIC INSTRUMENT annonce un financement obligataire flexible d'un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans »*). La conversion en action se calcule sur le plus bas cours acheteur des 15 derniers jours décoté de 10%.

Au cours du premier semestre 2016, ARCHOS a émis deux fois 250 obligations, soit un total de 500, lui permettant d'obtenir un financement 5 M€. Ces deux emprunts ont été intégralement convertis en actions. Durant le second semestre, ARCHOS a émis 500 nouvelles obligations, soit un financement de 5 M€, dont 300 ont été converties au 31 décembre 2016.

Au cours du premier semestre 2016, LOGIC INSTRUMENT a émis deux fois 50 obligations, soit un total de 100, lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. Ces deux emprunts ont été intégralement convertis en actions. Au cours du second semestre, il n'y a pas eu de nouvelle émission ni de conversion en actions mais il convient de noter qu'une souscription de 231.124 BSA a été réalisée au 19 décembre 2016.

BSA d'ARCHOS : Le prix d'exercice des BSA détachés des trois premières tranches d'OCA est égal à 115% du moins élevé entre (i) le cours de clôture de l'action Archos le 29 avril 2015 (tel que publié par Bloomberg), soit 2,22 euros, et (ii) le moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés (ou la date d'émission des OCA, s'agissant de la première tranche d'OCA). Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission et jusqu'au 12 juin 2019 inclus.

Le prix d'exercice des BSA détachés des tranches suivantes d'OCA sera égal à 115% du moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés.

BSA de LOGIC INSTRUMENT : Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du cours acheteur de clôture de l'action LOGIC INSTRUMENT (tel que publié par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 36 mois.

Conformément à la norme IAS 32 :

- L'option de conversion en action (« OCA ») a été traitée comme un passif financier composé d'une partie dette et d'une partie dérivée et comptabilisée respectivement pour 1,4 et 0,2 M€ au 31 décembre 2016,
- les BSA ont été traités comme des instruments de capitaux propres et comptabilisés pour 3.2M€ pour le groupe.

Augmentations de capital d'ARCHOS

Consécutivement aux conversions en actions des OCA mentionnées ci-avant, la société ARCHOS SA a augmenté son capital social de 7.341.102 actions soit 3.670.551 euros à une valeur nominale de 0,50 €. Le capital social est donc constitué au 31 décembre 2016 de 38.059.923 actions, soit en valeur, 19.029.512.50 euros.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V.. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a constaté de dette à ce titre ni en 2014, 2015 et 2016.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Au 31 décembre 2016, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

Mandataires Sociaux

Le Conseil d'administration du 22 mars 2013 a dissocié les fonctions de Président du Conseil d'administration d'une part et de Directeur Général d'autre part. Henri CROHAS conserve son mandat de Président du Conseil d'Administration. Loïc POIRIER accède au poste de Directeur Général à compter du 1^{er} mai 2013. Compte tenu de la nouvelle dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, il est apparu opportun de mettre en place un Comité Stratégique regroupant les titulaires de ces deux fonctions, désormais dissociées, afin d'organiser leur travail commun dans les matières suivantes, qui devront faire l'objet d'une prise de décision conjointe et qui pour certaines devront être soumises à l'organe compétent. Au cours du Conseil d'administration du 11 décembre 2014 les attributions et le fonctionnement du Comité Stratégique ont été précisés et modifiés :

- i. Définition des orientations stratégiques de la Société ;
- ii. Lancement de nouveaux produits ou modification notoire de produits existants ou généralement toute étude relevant de la Cellule de R&D (CRD), hormis donc les produits OEM ; entre dans ce cadre toute demande de financement de R&D auprès d'organismes publics ou encore tout développement réalisé en collaboration ou pour le compte de tiers ;
- iii. Revue semestrielle du Budget annuel du Groupe ;
- iv. Représentation de la Société et du Groupe auprès de la Presse ou des instances institutionnelles ; entre dans ce cadre tout communiqué de presse ou annonce faite lors d'une interview accordée à la presse faisant état des performances de la Société ou de ses orientations ;
- v. Création ou fermeture d'une filiale, changement de ses statuts ou de son périmètre d'actionnariat, nomination ou révocation des dirigeants et administrateurs des filiales, changement de leurs rémunérations ou bonus ;
- vi. Création de marque, cession ou d'acquisition de licence de marque ;
- vii. Investissement ou toute prise de participation dans une société tierce.

Le Comité Stratégique pourra entendre ou encore demander des travaux à tout membre de la direction du Groupe et procéder à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles si cela est utile à la réalisation de sa mission. Il est placé sous la direction du Président et chacune de ses décisions doit faire l'objet d'un compte-rendu ou, à tout le moins, d'une approbation écrite du Président.

Conformément aux dispositions de l'article L225-24 du code de Commerce, le Conseil d'administration du 27 mars 2015 a proposé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mesdames Isabelle Crohas et Alice Crohas ainsi que Messieurs Henri Crohas, Jean Rizet et Loïc Poirier

Activité de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevé à 148,8 M€ contre 145,9 M€ pour la même période en 2015. Les charges d'exploitation se sont élevées à 150,3 M€ contre 160,1 M€ en 2015, laissant apparaître une perte d'exploitation de -1,5 M€ contre -1,1 M€ en 2015.

En 2016, le résultat financier correspond à une perte de -1,8 M€ contre un gain de 1,2 M€ en 2015. L'impact du résultat de change est une perte de -0,3 M€ inchangé par rapport à l'an passé. Les charges d'intérêts nettes des produits ainsi que les charges d'escompte représentent un montant de 1,2 M€ contre 1,5 M€ l'année dernière. Enfin, la société a comptabilisé des provisions pour dépréciation des titres de participation de sa filiale ATS à hauteur de 493 K€ en 2016 et a effectué une reprise de provision sur la situation nette négative de sa filiale ATH de 65 K€.

Le résultat exceptionnel à fin 2016 s'établit à -3,5 M€ contre un gain de 0,1 M€ en 2015. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistrées en autres charges opérationnelles pour 2,8 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt intégrant le crédit d'impôt recherche, le résultat net s'établit à -6,3 M€ contre 0,3 M€ en 2015.

Faits marquants intervenus depuis la date de clôture

Conversions en actions

Deux nouvelles conversions en actions ont eu lieu en dates du 31 janvier et 16 février 2017 pour un montant total de 837.112 actions nouvelles.

Perspectives

En 2017, ARCHOS compte :

- Maintenir la croissance sur les segments tablettes et smartphones.
- Conclure de nouveaux partenariats pour concevoir conjointement des offres à forte valeur ajoutée en termes de services associés, comme celle présentées avec Arkéa On Life, Groupama et Kodak.
- Développer le portefeuille des solutions sur les nouveaux segments : drones, mobilité urbaine.
- Continuer à investir sur la notoriété de la marque, grâce à des partenariats forts (Fédération Française de Football, par exemple).
- Implanter des boutiques éphémères dans les plus grands centres commerciaux pour présenter les nouvelles collections et promouvoir les propriétés des véhicules électriques.
- Dégager un EBITDA positif.

Filiales, sociétés consolidées et participations

Toutes les filiales du Groupe sont détenues directement à 100 % mis à part LOGIC INSTRUMENT qui est détenue à 29,6%.

- ARCHOS Espana (Espagne), et ARCHOS Gmbh opèrent en tant qu'agents commerciaux pour ARCHOS SA dans leurs zones géographiques. En mai 2013, ARCHOS Gmbh est redevenu un agent commercial dans le but de réduire les frais de fonctionnement de cette dernière.
- ARCHOS Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong sont des filiales de distribution de produits.
- APPSLIB Ltd enregistre les revenus générés par la vente d'applications de la librairie en ligne d'ARCHOS.
- Il est rappelé qu'ARCHOS AG (Suisse) et ARCHOS Italia n'ont plus d'activité.

- LOGIC INSTRUMENT conceptualise, fabrique et distribue des produits destinés aux marchés de professionnels.

Les principales données chiffrées sociales des filiales pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Archos Espana

En milliers d'euros

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 100% | 100% |
| Pourcentage d'intérêt | 100% | 100% |
| Chiffre d'affaires | 193 | 194 |
| Résultat d'exploitation | 44 | 32 |
| Résultat Net | 42 | 22 |

Archos AG (Suisse)

En milliers de franc CHF

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 100% | 100% |
| Pourcentage d'intérêt | 100% | 100% |
| Chiffre d'affaires | 0 | 0 |
| Résultat d'exploitation | -16 | -15 |
| Résultat Net | -16 | -15 |

Archos Italia

En milliers d'euros

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 100% | 100% |
| Pourcentage d'intérêt | 100% | 100% |
| Chiffre d'affaires | 0 | 0 |
| Résultat d'exploitation | 0 | -1 |
| Résultat Net | -1 | -1 |

Archos Technology Shenzhen Co. Ltd (ex Archos Digital products Trading Co.Ltd)

En milliers de RMB

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 100% | 100% |
| Pourcentage d'intérêt | 100% | 100% |
| Chiffre d'affaires | 6 096 | 286 |
| Résultat d'exploitation | -2 368 | -2 159 |
| Résultat Net | -2 368 | -2 087 |

Archos Appslib (ex Archos Asia)

En milliers de dollar HKD

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 100% | 100% |
| Pourcentage d'intérêt | 100% | 100% |
| Chiffre d'affaires | 1 | 13 |
| Résultat d'exploitation | 1 | -425 |
| Résultat Net | 0 | -425 |

Archos DE

En milliers d'euros

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 100% | 100% |
| Pourcentage d'intérêt | 100% | 100% |
| Chiffre d'affaires | 6 939 | 2 541 |
| Résultat d'exploitation | 338 | 518 |
| Résultat Net | 300 | 439 |

Arnova Technology Hong Kong

En milliers de dollar US

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 100% | 100% |
| Pourcentage d'intérêt | 100% | 100% |
| Chiffre d'affaires | -169 | 28 074 |
| Résultat d'exploitation | 146 | 175 |
| Résultat Net | 146 | 282 |

Logic SA

En milliers d'euros

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 29,6% | 47,0% |
| Pourcentage d'intérêt | 29,6% | 47,0% |
| Chiffre d'affaires | 9 569 | 7 724 |
| Résultat d'exploitation | 133 | -767 |
| Résultat Net | 19 | -970 |

Logic DE

En milliers d'euros

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 29,6% | 47% |
| Pourcentage d'intérêt | 29,6% | 47% |
| Chiffre d'affaires | 1 829 | 1 836 |
| Résultat d'exploitation | -46 | -215 |
| Résultat Net | -55 | -231 |

Logic US

En milliers de dollars US

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 29,6% | 47% |
| Pourcentage d'intérêt | 29,6% | 47% |
| Chiffre d'affaires | 18 | 274 |
| Résultat d'exploitation | -39 | 178 |
| Résultat Net | -69 | 129 |

Logic Mildef (EAU)

En milliers de dollars US

| Description | Dec-16 | Dec-15 |
|-------------------------|--------|--------|
| Pourcentage de contrôle | 29,6% | 23% |
| Pourcentage d'intérêt | 29,6% | 23% |
| Chiffre d'affaires | 0 | 0 |
| Résultat d'exploitation | 0 | 0 |
| Résultat Net | 0 | 0 |

Activité de Recherche et Développement

En milliers d'euros

| | 31 dec 2016 | 31 dec 2015 |
|---|--------------|--------------|
| Charge de R&D de la période avant activation | 2 270 | 2 498 |
| Amortissements relatifs à des frais de R&D activés | 1 567 | 1 307 |
| Total charges R&D | 3 837 | 3 805 |
| Charges activées sur la période | 964 | 1 129 |
| Quote part des subventions reçues prises en résultat et avances remboursables | 221 | 206 |
| Credit d'impôt recherche, net du CIR activé | 404 | 763 |
| Total des charges R&D au compte de résultat | 2 248 | 1 708 |

Les dépenses de recherche et développement sont de 2 270 K€ en 2016 contre 2 498 K€ en 2015. La baisse provient de l'évolution à la baisse des effectifs composant ce département.

La société active 1 M€ au titre de projets menés par ARCHOS. La charge nette de R&D après déduction du crédit d'impôt recherche et des subventions passées en résultat, est de 2,2 M€ contre 1,7 M€ constatée en 2015.

Distributions antérieures

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

| En milliers d'euros | PricewaterhouseCoopers Audit | | | | FB Audit & associés | | | |
|---|------------------------------|------------|-------------|-------------|---------------------|-----------|-------------|-------------|
| | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Audit | | | | | | | | |
| * Commissariat aux comptes, certification, examen des | | | | | | | | |
| - Emetteur | 178 | 175 | 100% | 92% | 70 | 69 | 93% | 92% |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| * Autres diligences et prestations directement liées | | | | | | | | |
| - Emetteur | | 16 | | 8% | 5 | 6 | 7% | 8% |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| <i>Sous-total</i> | <i>178</i> | <i>191</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> | <i>75</i> | <i>75</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> |
| Autres prestations rendues par les réseaux | | | | | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | | 0% | | | | 0% |
| - Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit) | | | | 0% | | | | 0% |
| <i>Sous-total</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> |
| Total | 178 | 191 | 100% | 100% | 75 | 75 | 100% | 100% |

Effectifs de fin de période

L'effectif du Groupe ARCHOS au 31 décembre 2016 est de 177 salariés répartis comme suit :

| Entités | Pays | 31-déc-16 | 31-déc-15 |
|------------------------------|----------------------------|------------|------------|
| ARCHOS SA | France | 94 | 77 |
| ARCHOS GmbH | Allemagne | 17 | 18 |
| AppsLib | Chine | 0 | 0 |
| ARCHOS AG | Suisse | 0 | 0 |
| ARCHOS Italia | Italie | 0 | 0 |
| ARCHOS China (ATH & ATS) | Chine | 44 | 41 |
| ARCHOS Tecnologia Espana | Espagne | 1 | 2 |
| LOGIC INSTRUMENT (Groupe) | France/ Allemagne / USA | 21 | 19 |
| Total | | 177 | 157 |

Informations sociétales et environnementales

- Note méthodologique

ARCHOS cherche à intégrer au mieux les bonnes pratiques du rapport sur les informations sociétales et environnementales (« **RSE** ») au quotidien et au niveau de chacune des sociétés constituant le Groupe. Toutefois, compte tenu de sa taille, ARCHOS n'a pas mis en place de démarche systématique formalisée.

Le Groupe ARCHOS est implanté en Europe et en Asie et compte un effectif de 177 personnes au 31 décembre 2016 dont 66 personnes hors de France. L'effectif total se répartit dans les entités juridiques suivantes :

| Entité juridique | Pays | 31-déc-16 | 31-déc-15 | 31-déc-14 |
|---|---------------------------------|------------|------------|------------|
| Archos SA | France | 94 | 77 | 71 |
| Archos GmbH | Allemagne | 17 | 18 | 17 |
| Archos Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong | Chine | 44 | 41 | 59 |
| Archos Tecnologia Espana | Espagne | 1 | 2 | 1 |
| LOGIC INSTRUMENT (Groupe) | France / Allemagne / États-Unis | 21 | 19 | 31 |
| Total | | 177 | 157 | 179 |

- Périmètre et méthode de consolidation

Les données sociales et environnementales de ce rapport correspondent à celles de la maison-mère ARCHOS SA et ARCHOS Chine pour les années 2015 et 2016. Par commodité, nous utiliserons le terme « ARCHOS Chine » pour désigner les sociétés chinoises Arnova Technology Hong Kong (« **ATH** ») et ARCHOS Technology Shenzhen (« **ATS** »). La prise en compte des données d'ARCHOS SA et ARCHOS Chine permet de couvrir 78% des effectifs présents au 31 décembre 2016. Pour certains indicateurs, il convient de préciser que les données ARCHOS Chine n'étant pas disponibles, seules les données d'ARCHOS SA sont communiquées.

1) Informations sociales

Le terme « Effectifs » du présent rapport regroupe uniquement les contrats à durée déterminée et indéterminée. Ne sont pas inclus, les contrats d'apprentissage, stagiaires et personnel intérimaire.

a. Données relatives à l'emploi

- Répartition par type de contrat :

La majorité des recrutements d'ARCHOS SA se font via des contrats à durée indéterminée. Afin d'illustrer ce point, au 31 décembre 2016, la société embauche 81 contrats à durée indéterminée (« **CDI** ») pour 13 contrats à durée déterminée (« **CDD** »). L'an passé, la répartition CDI / CDD était de 76 pour 1.

Pour ARCHOS Chine, l'intégration se fait par un premier contrat d'une durée déterminée de 3 ans qui peut être renouvelé pour une nouvelle durée de 3 ans. Au-delà de la sixième année, le contrat devient permanent et l'équivalent d'un CDI est signé. Au 31 décembre 2016, la société emploie 29 personnes dont le contrat est inférieur à 6 ans (équivalent CDD) et 15 avec une ancienneté supérieure à 6 ans et dont le contrat est permanent. Au 31 décembre 2015, la répartition était de 31 personnes dont le contrat est inférieur à 6 ans et 10 dont le contrat est permanent.

- Répartition par catégorie et par sexe :

ARCHOS SA

Au 31 décembre 2016, la répartition par catégorie et par sexe est la suivante :

| Catégorie | Cadres | % | ETAM | % | Total | % |
|-----------|--------|------|------|------|-------|------|
| Hommes | 37 | 73% | 23 | 53% | 60 | 64% |
| Femmes | 14 | 27% | 20 | 47% | 34 | 36% |
| Total | 51 | 100% | 43 | 100% | 94 | 100% |

Au 31 décembre 2015, la répartition par catégorie et par sexe est la suivante :

| Catégorie | Cadres | % | ETAM | % | Total | % |
|-----------|--------|------|------|------|-------|------|
| Hommes | 32 | 68% | 13 | 43% | 45 | 58% |
| Femmes | 15 | 32% | 17 | 57% | 32 | 42% |
| Total | 47 | 100% | 30 | 100% | 77 | 100% |

ARCHOS CHINE

En ce qui concerne les filiales chinoises, la répartition est la suivante :

Au 31 décembre 2016 :

| Catégorie | Cadres | % | ETAM | % | Total | % |
|-----------|--------|------|------|------|-------|------|
| Hommes | 12 | 86% | 14 | 47% | 26 | 59% |
| Femmes | 2 | 14% | 16 | 53% | 18 | 41% |
| Total | 14 | 100% | 30 | 100% | 44 | 100% |

Au 31 décembre 2015 :

| Catégorie | Cadres | % | ETAM | % | Total | % |
|-----------|--------|------|------|------|-------|------|
| Hommes | 11 | 85% | 13 | 46% | 24 | 59% |
| Femmes | 2 | 15% | 15 | 54% | 17 | 41% |
| Total | 13 | 100% | 28 | 100% | 41 | 100% |

- Suivi des mouvements et motifs des sorties

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, les effectifs d'ARCHOS SA sont passés de 77 personnes à 94 personnes, décomposés en 32 embauches et 15 départs (dont un licenciement).

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, les effectifs d'ARCHOS SA sont passés de 71 personnes à 77 personnes, décomposés en 18 embauches et 12 départs (pas de licenciement).

En ce qui concerne ARCHOS CHINE, il y a eu en 2016, 4 embauches et 1 départ (dont un licenciement). En 2015, il y avait eu 25 départs contre 7 embauches.

- Suivi des rémunérations

Le salaire annuel moyen :

- pour les cadres de la société ARCHOS SA s'élève à 71,5 milliers d'euros pour l'année 2016 contre 70,5 en 2015 et,
- pour les employés, techniciens et agents de maîtrise (« ETAM »), 26,7 milliers d'euros pour l'année 2016 contre 29,8 en 2015.

- Détail pour l'année 2016 :

| | Homme | | Femme | | Total | |
|--------------|-----------|----------------------|-----------|----------------------|-----------|----------------------|
| | Effectifs | Salaire moyen annuel | Effectifs | Salaire moyen annuel | Effectifs | Salaire moyen annuel |
| Cadres | 37 | 78 169 | 14 | 53 801 | 51 | 71 480 |
| ETAM | 23 | 24 357 | 20 | 29 337 | 43 | 26 673 |
| Total | 60 | 57 541 | 34 | 39 411 | 94 | 50 983 |

- Détail pour l'année 2015 :

| | Homme | | Femme | | Total | |
|--------------|-----------|----------------------|-----------|----------------------|-----------|----------------------|
| | Effectifs | Salaire moyen annuel | Effectifs | Salaire moyen annuel | Effectifs | Salaire moyen annuel |
| Cadres | 32 | 79 184 | 15 | 52 120 | 47 | 70 547 |
| ETAM | 13 | 27 369 | 17 | 31 738 | 30 | 29 845 |
| Total | 45 | 64 215 | 32 | 41 292 | 77 | 54 689 |

En ce qui concerne ARCHOS Chine, le salaire de base moyen mensuel par personne et par mois s'élève à 13 888 yuans par employé en 2016 contre 13 054 en 2015.

- Répartition des effectifs par âges et par catégorie

ARCHOS SA

Au titre de l'année 2016 :

| | Cadres | ETAM | Total |
|----------------|-----------|-----------|-----------|
| - 26 ans | 5 | 9 | 14 |
| De 26 à 30 ans | 8 | 4 | 12 |
| De 31 à 40 ans | 14 | 15 | 29 |
| De 41 à 50 ans | 18 | 14 | 32 |
| + de 50 ans | 6 | 1 | 7 |
| Total | 51 | 43 | 94 |

Au titre de l'année 2015 :

| | Cadres | ETAM | Total |
|----------------|-----------|-----------|-----------|
| - 26 ans | 4 | 3 | 7 |
| De 26 à 30 ans | 6 | 2 | 8 |
| De 31 à 40 ans | 17 | 12 | 29 |
| De 41 à 50 ans | 16 | 12 | 28 |
| + de 50 ans | 4 | 1 | 5 |
| Total | 47 | 30 | 77 |

Au 31 décembre 2016, l'âge moyen des effectifs d'ARCHOS SA est de 37,8 ans contre 39 ans en 2015.

ARCHOS Chine

Au titre de l'année 2016 :

| | Directeurs / Managers | Employés | Total |
|----------------|--------------------------|-----------|-----------|
| - 26 ans | 0 | 5 | 5 |
| De 26 à 30 ans | 2 | 7 | 9 |
| De 31 à 40 ans | 6 | 15 | 21 |
| De 41 à 50 ans | 5 | 3 | 8 |
| + de 50 ans | 1 | 0 | 1 |
| Total | 14 | 30 | 44 |

Au titre de l'année 2015 :

| | Directeurs / Managers | Employés | Total |
|----------------|--------------------------|-----------|-----------|
| - 26 ans | 1 | 4 | 5 |
| De 26 à 30 ans | 0 | 9 | 9 |
| De 31 à 40 ans | 6 | 11 | 17 |
| De 41 à 50 ans | 5 | 4 | 9 |
| + de 50 ans | 1 | 0 | 1 |
| Total | 13 | 28 | 41 |

Pour ARCHOS Chine, l'âge moyen à fin 2015 s'élève à 34,8 ans contre 34,5 l'an passé.

b. Organisation du travail

- Organisation du temps de travail

En France, l'organisation du temps de travail est exprimée en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en « forfait jours » travaille un nombre de jours déterminés dans l'année et un collaborateur en « mode horaire » travaille un nombre d'heures définies selon les modalités établies par les accords d'entreprise en vigueur.

Le travail à temps plein est la norme au sein de la société.

La société avait un salarié à temps partiel au 31 décembre 2016 tout comme au 31 décembre 2015.

En Chine, tous les salariés sont tenus de travailler 8 heures par jour soit 40 heures par semaine. Au cas où un salarié doit travailler au-delà de cet horaire de travail, les heures supplémentaires effectuées sont converties en congé le jour suivant si cela est possible, ultérieurement dans le cas contraire.

- Absentéisme (au sein d'ARCHOS SA)

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés, hors congés payés, stages de formation, absences syndicales, congés exceptionnels et conventionnels et journées de réduction du temps de travail (RTT). En revanche, la totalité des jours d'absence pour raisons médicales, y compris les maladies de longue durée, est comptée. Les jours d'absence sont ventilés par motif : maladie, raisons familiales liées à la maternité, la paternité ou l'adoption.

Au titre de 2016 :

| | Maladie | Congés maternité | Congés paternité | Congés pour événements familiaux | Total jours absence |
|--------------------|---------|------------------|------------------|----------------------------------|---------------------|
| Nombre de jours | 358 | 65 | 32 | 33 | 488 |
| % jours travaillés | 1,6% | 0,3% | 0,1% | 0,2% | 2,3% |

| | |
|-----------------------------|------------|
| Effectifs moyens | 85 |
| Jours d'absence par salarié | 5,7 |

Au titre de 2015 :

| | Maladie | Congés maternité | Congés paternité | Congés pour événements familiaux | Total jours absence |
|--------------------|---------|------------------|------------------|----------------------------------|---------------------|
| Nombre de jours | 200 | 140 | 8 | 9 | 359 |
| % jours travaillés | 1,1% | 0,8% | 0,0% | 0,0% | 1,9% |

| | |
|-----------------------------|------------|
| Effectifs moyens | 74 |
| Jours d'absence par salarié | 4,9 |

c. Relations sociales au sein d'ARCHOS SA

Les relations sociales au sein d'ARCHOS SA sont organisées autour de :

- (1) La Délégation Unique du Personnel (« DUP »)

La DUP assure à la fois les fonctions de :

- Comité d'entreprise dont les attributions sont essentiellement économiques et sociales ;
- Délégués du Personnel : chargés de présenter à l'employeur les revendications individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

Les deux collèges électoraux de l'entreprise peuvent être représentés de la façon suivante :

- ETAM : 2 titulaires et 2 suppléants

- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires et 2 suppléants

A la suite des élections en date du 12 octobre 2016 (les précédentes élections dataient du 24 octobre 2012 et avaient été suivies d'élections partielles le 1^{er} octobre 2014), la représentation du personnel est assurée de la façon suivante :

- ETAM : 1 titulaire
- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires.

Les mandats sont effectifs jusqu'au 11 octobre 2018.

(2) Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (« CHSCT ») :

Il est composé :

- Du Directeur Général,
- De 2 représentants du personnel, dont 1 cadre ou agent de maîtrise, désignés par la Délégation Unique du Personnel,

Des réunions régulières de la DUP et du CHSCT ont lieu au siège.

Pour information, il n'y a eu aucun accord collectif signé en 2015 et 2016.

d. Santé et sécurité chez ARCHOS SA

Compte tenu de la nature du travail des salariés chez ARCHOS, les principaux thèmes liés à la Santé concernent le travail au bureau à savoir : le travail sur écran ; les troubles musculo-squelettiques ; le stress. En plus de la visite médicale d'embauche obligatoire, la société respecte les règles liées à la fréquence des visites médicales et a recours aux services d'un sous-traitant (ACMS). Un rapport technique de la médecine du travail annuel est fourni à la société. 30 visites médicales ont été effectuées au cours de l'année 2016 (dont 21 rendez-vous « entretiens infirmiers ») contre 22 en 2015.

Pour 2016, on ne relève aucun accident du travail contre un l'année précédente. Pour 2016 et 2015, on ne relève aucune maladie professionnelle. Compte tenu du faible taux d'accident jusque-là reconnu, aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et de sécurité à ce stade.

e. Formation chez ARCHOS SA

Au cours de l'exercice 2016, il convient de noter que deux journées de formation de quatre heures ont été dispensées à 9 salariés (44h dispensées). Ces formations étaient relatives à la découverte d'un nouvel outil informatique. L'an passé, les heures de formation s'étaient élevées à 70 heures dont des formations diplômantes liées à la Prévention Secours Civiques de niveau 1. Ces formations seront dispensées à nouveau au cours de l'exercice 2017.

f. Egalité de traitement (au sein de ARCHOS SA)

ARCHOS a pris des mesures en faveur de l'égalité hommes/femmes. Cependant pour une partie de son recrutement relatif au département R&D, la Société reste pour le moment dépendante de la répartition hommes/femmes au sein des écoles d'ingénieurs encore très majoritairement masculines.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, le groupe ARCHOS travaille avec des collaborateurs de diverses nationalités au sein du groupe ce qui témoigne d'une réelle volonté de faire du recrutement international un axe important de sa politique.

En ce qui concerne l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, ARCHOS SA emploie actuellement un salarié dans cette situation, en contrat à durée indéterminée. ARCHOS s'assure qu'aucune discrimination à l'embauche n'existe.

g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail

ARCHOS s'assure qu'aucun recours au travail forcé et travail des enfants n'existe, notamment auprès de ses sous-traitants en Chine (se référer au paragraphe 3.(c)), ce qui est en accord avec les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail.

Concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, se référer au paragraphe 1.(c) ci-avant.

Concernant l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, se référer au paragraphe 1. (f) ci-avant.

2) Informations environnementales

a. Politique générale en matière environnementale

ARCHOS ne dispose pas de ses propres usines (modèle « fabless ») et fait appel à des sous-traitants en Asie pour la production. Ainsi, l'activité « directe » du Groupe n'a que très peu de conséquences sur l'environnement. ARCHOS ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux

De ce fait, ARCHOS ne dispose pas de services internes de gestion de l'environnement, de formation et d'information des salariés sur celui-ci et ne consacre pas de moyens spécifiques à la réduction des risques pour l'environnement ni à la mise en place d'une organisation pour faire face aux accidents de pollution pouvant avoir des conséquences au-delà des établissements de la société.

b. Pollution

Au niveau des sociétés du groupe, il n'existe aucun risque significatif identifié concernant les risques de pollution et de gestion des déchets compte tenu de l'activité d'ARCHOS. En effet, la société sous-traite sa production à des usines en Chine. Compte tenu de cette organisation, ARCHOS estime qu'aucune mesure particulière, interne à l'entreprise, de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui peuvent affecter l'environnement n'est pertinente. En ce qui concerne nos sous-traitants en Chine, se référer au paragraphe 3.(c).

Il en est de même pour les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets tout comme la prise en compte de nuisances sonores.

c. Economie circulaire (au sein d'ARCHOS SA)

- Prévention et gestion des déchets

La société ARCHOS SA respecte la législation en vigueur relative aux produits en fin de vie tels que DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et éco-emballage.

Compte tenu de l'activité d'ARCHOS et compte tenu du fait qu'ARCHOS SA ne dispose pas de moyens de restauration interne, les actions contre le gaspillage alimentaire n'entrent pas dans le champ d'action d'ARCHOS SA.

- Utilisation durable des ressources

L'impact du Groupe sur l'eau et sur les sols est faible et les indicateurs correspondants ne sont pas renseignés car la consommation d'eau et l'impact de l'activité d'ARCHOS sur les sols ne sont pas significatifs (activité de bureau et raccordement au réseau public d'ARCHOS SA pour l'eau). La principale ressource utilisée concerne la consommation de papier. Les filiales sont principalement des filiales de commercialisation et consomment très peu de ressources.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, l'indicateur le plus pertinent pour la maison-mère à Igny est la consommation en électricité du bâtiment. La consommation annuelle des locaux est de 244 503 KWH.

Il convient également de noter que la société ARCHOS s'est engagée depuis décembre 2014 dans un projet novateur d'envergure en matière d'efficacité énergétique de l'habitat. Le projet TBH (« tableau de bord de l'habitat ») rentre dans le cadre du programme des réseaux électriques intelligents des investissements d'avenir. Cette opération est réalisée sous l'égide de l'ADEME. Le communiqué de presse complet est disponible à partir du lien suivant :

http://www.archos.com/corporate/press/press_releases/CP_TBH_Alliance_2015.pdf.

d. Changement climatique

Sur ce thème encore, les activités directes d'ARCHOS ne contribuent pas de façon significative aux rejets de gaz à effet de serre et n'a donc pas mis en place des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Le principal poste d'émission de gaz à effet de serre concerne les trajets en avions du management d'ARCHOS SA vers la Chine.

Toutefois, il convient de préciser que des services de conférence téléphonique sont fréquemment utilisés pour communiquer avec des interlocuteurs éloignés afin d'éviter les déplacements.

e. Protection de la biodiversité

A ce stade, la Société n'a pas de mesure spécifique prise pour préserver ou développer la biodiversité. Compte tenu de l'activité des sociétés du groupe ARCHOS, cette dernière n'est pas en contact direct avec la biodiversité rendant non pertinente la prise de mesure spécifique.

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société (au sein de ARCHOS SA)

D'un point de vue social, ARCHOS SA contribue au développement de la Région Ile-de-France avec l'emploi direct de 94 personnes au sein de son siège social à Igny (Essonne). Elle est par ailleurs impliquée dans le tissu local et participe à des événements organisés par la ville d'Igny.

b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les

associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines (au sein de ARCHOS SA)

En juin 2014, la Société a signé avec la Fédération Française de Football un partenariat de 4 ans conférant à ARCHOS les dénominations officielles suivantes :

- Partenaire de la Fédération Française de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France masculine de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Féminine A de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Espoirs de Football.

En juillet 2014, ARCHOS a été à l'initiative de la création le syndicat des fabricants, importateurs de tablettes et smartphones (« **FITS** ») dont l'objet est de fournir un forum d'échange d'information et d'expérience sur les domaines techniques, juridiques et réglementaires ayant trait aux domaines des tablettes et smartphones et de défendre les intérêts communs aux entreprises concernées. Les membres fondateurs de ce syndicat avec ARCHOS sont les sociétés Lexibook SA et Digital Electronique Accessoires.

ARCHOS aide à la montée en compétence des étudiants auprès des écoles d'ingénieurs, universités et écoles de commerce. Cela s'est notamment matérialisé en 2016, avec l'accueil de deux étudiants en contrat d'apprentissage. La société a également accueilli 12 stagiaires issus de ces écoles et universités.

c. Sous-traitance et fournisseurs

ARCHOS travaille avec de nombreuses usines en Asie. Chaque usine fait l'objet d'un audit préalable par les équipes « Qualité » de la filiale chinoise d'ARCHOS. Hormis les critères techniques faisant l'objet d'une revue, l'audit couvre également les risques sociaux et environnementaux suivants :

- Le travail des enfants,
- Le paiement des salariés en temps voulu,
- Contrôle des heures supplémentaires,
- Couverture sociale des employés,
- Pollution des eaux et rejet des eaux usées,
- Stockage et étiquetage des matières chimiques,
- Consignes de sécurité (sorties d'urgence, prévention incendie).

Une fois l'audit de l'usine effectué, ARCHOS signe également avec chaque sous-traitant une lettre contre le travail des enfants (« Prohibition of Child Labor »).

Le respect des bonnes pratiques listées ci-dessus ainsi que l'affirmation des usines à ne pas avoir recours au travail des enfants, sont des éléments déterminants qu'ARCHOS met en exergue auprès de ses sous-traitants.

d. Loyauté des pratiques

Si la loyauté dans toutes les pratiques du Groupe est un principe fondamental, il n'existe pas de formalisation dans leur mise en œuvre. La Direction attache énormément d'importance à cette loyauté et à l'éthique.

La maison-mère occupe un rôle très centralisé par rapport au contrôle des filiales et s'assure ainsi de la conformité à ces principes. Par ailleurs, le Groupe exclut toute utilisation d'argent liquide dans les opérations courantes limitant ainsi tout risque en la matière.

Afin de garantir la sécurité et la santé des consommateurs, ARCHOS met tout en œuvre pour se conformer aux réglementations européennes, notamment concernant les normes de sécurité électrique et contre l'utilisation de substances dangereuses dans la conception de ses produits (RoHS ...).

e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Il n'existe pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Renseignements sur la répartition du capital social et les actions d'auto-contrôle

Au 31 décembre 2016, le capital social est fixé à la somme de dix-neuf millions vingt-neuf mille cinq cent douze euros et cinquante centimes (19 029 512,50 €) divisé en 38 059 025 actions de 0,50 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

A la date du présent rapport, le Groupe ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Le tableau de répartition ci-dessous est établi sur la base des informations connues au 31 décembre 2016 et sont établies sur la base des déclarations de franchissement de seuils publiées sur le site de l'AMF.

| Actionnaires | Nombre d'actions | % en capital | % de droit de vote |
|--|-------------------|---------------|--------------------|
| Actionnaires détenant plus de 5% du capital | 2 727 884 | 7,17% | 7,17% |
| <i>Henri Crohas</i> | <i>2 727 884</i> | <i>7,17%</i> | <i>7,17%</i> |
| Autres actionnaires (1) | 35 331 141 | 92,83% | 92,83% |
| Total | 38 059 025 | 100% | 100,00% |

(1) Au 13 mars 2017, aucun actionnaire autre qu'Henri Crohas n'a fourni à l'AMF d'information concernant une détention supérieure à 5% du capital

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2016 aucun salarié ne détenait d'actions de la société au titre d'un "dispositif de gestion collective" de type PEE ou FCPE et que l'actionnariat salarié est inférieur à 3 % du nombre total des actions de la société.

Evolution du cours de bourse sur l'année 2016

| Mois | Moyenne du cours d'ouverture | Moyenne du cours de clôture | Volume mensuel |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------|
| 1 | 1,48 | 1,45 | 5 656 684 |
| 2 | 1,19 | 1,18 | 7 458 996 |
| 3 | 1,73 | 1,73 | 16 330 753 |
| 4 | 1,91 | 1,90 | 11 409 575 |
| 5 | 1,65 | 1,64 | 3 838 878 |
| 6 | 1,53 | 1,53 | 3 131 563 |
| 7 | 1,53 | 1,54 | 2 404 357 |
| 8 | 1,72 | 1,71 | 6 421 077 |
| 9 | 1,58 | 1,57 | 2 804 056 |
| 10 | 1,48 | 1,48 | 4 327 945 |
| 11 | 1,29 | 1,28 | 2 882 695 |
| 12 | 1,33 | 1,33 | 4 881 277 |
| Moyenne annuelle | 1,54 | 1,53 | |

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2. du Code de commerce)

| Date d'Assemblée Générale | Nature de la délégation | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission | Durée de la délégation | Utilisation | Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction |
|--|---|---|--|-------------|---|
| 26-juin-15 18 ^{ème} résolution | Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L.225-136 du code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public. | 29 000 000 actions* | 26 mois | | |
| 26-juin-15 19 ^{ème} résolution | Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application de la 18 ^{ème} résolution. | Limite 15% du montant le l'émissions initiale | 30 jours suivant la clôture de la souscription | | |
| 26-juin-15 24 ^{ème} résolution | Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de l'article L.225-138-1 du code de commerce. | 5% du capital social plafonné à 29 000 000 actions* | 26 mois | | |
| 26-juin-15 25 ^{ème} résolution | Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions. | 29 000 000 actions* | 38 mois | | |
| 26-juin-15 26 ^{ème} résolution | Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions. | 29 000 000 actions | 38 mois | | |
| 26-juin-15 27 ^{ème} résolution | Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en cas d'offre publique d'échange - OPE - initiée par la Société. | | 26 mois | | |
| 26-juin-15 28 ^{ème} résolution | Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature. | 10% du capital social | 26 mois | | |
| 27-juin-16 6 ^{ème} résolution | Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses propres actions | 3 352 434 actions | 18 mois | | |

Administration et Contrôle de la Société

Vous trouverez en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part de la société ou de ses filiales durant l'exercice 2016, ainsi que le tableau des fonctions et mandats exercés par ces mandataires.

Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société : ces opérations, sous réserve d'un montant cumulé supérieur à 5.000 euros au cours de l'année civile, ont en principe donné lieu à déclaration à l'AMF et mises en ligne sur son site (en vertu des articles 223-21 & s. du Règlement général de l'AMF).

Vous trouverez par ailleurs en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux résultats financiers des cinq dernières années ainsi que le rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.

Texte des projets de résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (*Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel est joint le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux auquel est joint le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui font apparaître un résultat net après impôts déficitaire de - 5.359.508,61 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (*Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui font apparaître un résultat net déficitaire de -3 412 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à - 5.359.508,61 euros au compte « Report à nouveau » débiteur de -104.475.931,66 euros et qui s'élèvera en conséquence à - 109.835.440,27 euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution (*Imputation du compte « Report à nouveau » débiteur sur le compte « Primes d'émission »*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption de la 3ème résolution ci-avant :

- constate que le compte « Report à nouveau » est déficitaire de - 109.835.440,27 euros ;
- décide d'apurer le compte « Report à nouveau » déficitaire dans son intégralité par imputation sur le compte « Primes d'émission » ;
- constate qu'en conséquence de cette imputation, le compte « Report à nouveau » est soldé et que le compte « Primes d'émission » présente désormais un solde créditeur de 19.479.710,39 euros.

Cinquième résolution (*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions et engagements qui y sont décrits.

Sixième résolution (*Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Président du Conseil d'administration en raison de son mandat.

Septième résolution (*Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Directeur Général en raison de son mandat.

Huitième résolution (*Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration*) - L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 50.000 euros.

Neuvième résolution (*Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à procéder ou faire procéder à l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement général de l'AMF, en vue notamment :

- d'animer le marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital ;

et, plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que les actionnaires de la Société en seraient informés par voie de communiqué.

Le Conseil d'administration pourra réaliser toutes opérations conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. A ces fins, il pourra conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, par offre publique de vente ou d'échange, par l'utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés ou de bons, ou par transaction de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme de rachat d'actions).

La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses actions uniquement dans le cadre des dispositions de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social à la date de ces achats, déduction faite des reventes effectuées pendant la durée d'autorisation du programme.

Le prix unitaire maximum d'achat par action est fixé à trois (3) euros. En conséquence, sur la base du capital social au 13 mars 2017, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de trois (3) euros s'élèverait à 11 734 239 euros, correspondant à l'achat de 3 911 413 actions.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, passer tout ordre en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Fait à Igny, le 13 mars 2017

Le Conseil d'Administration

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

1 - Opérations courantes et conclues à des conditions normales au 31 décembre 2016

| N° | Date Operation | Nature | Montant en 2016 (+ produit/ - charges) | Cocontractants |
|----|-------------------------|--|--|----------------------|
| 1 | 01/06/2010 | Distribution par Archos Gmbh des produits Archos sur l'Allemagne | 3 180 004 € | Archos Gmbh |
| | 01/05/2013 | Agent commercial Archos Deutschland | -2 480 208 € | Archos Gmbh |
| | 01/01/2006 | Facturation prestation R&D | -458 282 € | Archos Gmbh |
| | | Salons & Expositions | -56 742 € | Archos Gmbh |
| 2 | 01/08/2006 | Agent commercial Archos Italia | 0 € | Archos Italia |
| 3 | 05/07/2006 | Agent commercial Archos Suisse | 0 € | Archos Suisse |
| 4 | 01/01/2011 | Distribution par Arnova Technology HK des produits Archos | 0 € | Arnova Technology HK |
| | 01/01/2013 | Contrat de licence ARCHOS sur les produits achetés en direct par ATH | 0 € | Arnova Technology HK |
| | 01/01/2013 | Contrat de management fees vers ATH | 0 € | Arnova Technology HK |
| | Renouvelé 01/01/2013 | Services opérationnels refacturés par Archos SA a Arnova Technology HK | 0 € | Arnova Technology HK |
| 5 | Renouvelé 01/01/2013 | Services opérationnels Archos Technology SZ refacturé a Archos SA | -833 617 € | Archos Technology SZ |
| 6 | 01/12/2011 | Agent commercial Archos Espagne | -193 000 € | Archos Espana |
| 7 | 23/01/2014 | Distribution par LOGIC INSTRUMENT des produits Archos | 2 651 211 € | Logic Instrument |
| 8 | 31/12/2016 | Refacturation loyers et charges locatives du bail commercial ARCHOS occupé par LOGIC INSTRUMENT à Igny | 11 992 € | Logic Instrument |

2 - Conventions réglementées au 31 décembre 2016 (par application de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 - art. 7)

| | Date | | Nature | Montant en 2016 | Co-Contractant | Date d'expiration |
|---|------------|------------|---|-----------------|---|-------------------|
| | Conseil | Opération | | | | |
| 1 | 08/01/1999 | 14/12/2010 | Bail Commercial | 227 967 € | SCI des Vignerons | 24/01/2020 |
| 2 | 03/05/2002 | 01/09/2015 | Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants | 7 889 € | SIACI (jusqu'au 31 août 2016) / Allianz (depuis le 1er septembre 2016) | |
| 3 | 10/10/2013 | 23/01/2014 | Commission sur ventes | 64 291 € | Logic Instrument | |
| | | | Commission sur achats | 45 142 € | Logic Instrument | |
| | | | Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives | 10 000 € | Logic Instrument | |

L'ensemble des conventions listées ci-dessus ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

3 - Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux en 2016

En euros

| Description | Archos SA jetons de présence (**) | Archos SA rémunérations et assimilés | ATH (*) rémunérations et assimilés | Total |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|--|----------------|
| Henri Crohas, Président du CA | 7 468 | - | 120 608 | 128 075 |
| Loïc Poirier, DG | 5 968 | 318 133 | 141 108 | 465 209 |
| Isabelle Crohas, Administrateur | 7 468 | - | - | 7 468 |
| Jean Rizet, Administrateur | 5 968 | - | - | 5 968 |
| Thomas Abramovici, Administrateur | 5 720 | - | - | 5 720 |
| Jean Michel Seignour, Administrateur | 12 634 | - | - | 12 634 |
| Alice Crohas, Administrateur | 4 774 | - | - | 4 774 |
| Total | 50 000 | 318 133 | 261 716 | 629 849 |

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

(**) Jetons de présence versés en 2016 au titre de 2015

En application de la recommandation Middlednext n° 14, les jetons de présence pour l'exercice 2016 ont été répartis suivant des critères objectifs relatifs au taux de présence des administrateurs sur l'exercice ainsi que leur appartenance ou non à des comités spécialisés.

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012, 22 mars 2013 et 6 août 2013, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Président pour l'adapter à l'évolution de son activité dans la société. Cette rémunération fixée par les conseils n'a pas de part variable.

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012 et 22 mars 2013, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Directeur Général.

ARCHOS ne verse pas de bonus à ses autres administrateurs.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'Administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'Administration) sont intégralement pris en charge par la Société. Aucune somme significative n'a été versée à ce titre en 2016.

4 - Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous présente la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

| Prénom, nom et adresse | Date de 1 ^{ère} nomination | Date de second mandat nomination | Date de troisième mandat nomination | Date d'échéance mandat | Mandat et fonction principale exercée dans la société | Principaux mandats et fonctions exercés hors de la société | Société |
|--|---|----------------------------------|-------------------------------------|--|---|--|---|
| Henri Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny | AG du 22 avril 1991 | AG du 19 Juin 2009 | AG du 26 juin 2015 | AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020 | Président | Director Associé | Arnova Technology Hong Kong SCI des Vignerons |
| Loic Poirier 12 rue ampère, 91430 Igny | AG approbation des comptes 2014 CA du 22 mars 2013 | 1er mai 2013 | | AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020 1er mai 2017 | Administrateur Directeur Général | PDG CEO CEO Geschäftsführer CEO Président Chairman | Logic Instrument SA Archos Technology Shenzhen Arnova Technology Hong Kong Archos GmbH Appslib Archos Espana Archos Italy |
| Isabelle Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny | AG du 22 avril 1991 | AG du 19 Juin 2009 | AG du 26 juin 2015 | AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020 | Administrateur | Gérante | SCI des Vignerons |

| Prénom, nom et adresse | Date de 1 ^{ère} nomination | Date de second mandat nomination | Date de troisième mandat nomination | Date d'échéance mandat | Mandat et fonction principale exercée dans la société | Principaux mandats et fonctions exercés hors de la société | Société |
|---|--|----------------------------------|-------------------------------------|---|---|--|---|
| Jean Rizet Groupe ARC 9 rue de Téhéran 75008 Paris | AG du 31 Juillet 2003 | AG du 19 Juin 2009 | AG du 26 juin 2015 | AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020 | Administrateur | Directeur Général Délégué Gérant | Groupe ARC Agence Quadrige |
| Thomas Abramovici 12 rue Ampère, 91430 Igny | CA du 6 Octobre 2005 | AGO du 17 juin 2011 | | AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2017 | Administrateur | | |
| Jean-Michel Seignour 12 rue Ampère, 91430 Igny | CA du 14 avril 2010 AG du 4 juin 2010 | AG du 27 juin 2016 | | AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021 | Administrateur | PDG Administrateur | Forézienne de Logistique(ex Duarig s.a) Logic Instrument |
| Alice Crohas 12 rue Ampère, 91430 Igny | CA du 6 Août 2013 | CA du 27 mars 2015 | | AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020 | Administrateur | | |

Messieurs Jean RIZET, Jean-Michel SEIGNOUR et Thomas ABRAMOVICI sont « administrateurs indépendants³ » de la Société.

³Selon définition du code Middledext recommandation N°8

5 – Inventaire des valeurs mobilières

En milliers d'Euros

| Description | Valeur brute des titres | Valeur nette des titres |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Filiales (plus de 50%) | | |
| Archos Deutschland Gmbh | 25 | 25 |
| Appslib | 1 | 1 |
| Archos Italie | 10 | 10 |
| Archos AG | 64 | 64 |
| Archos Digital Products Trading, Co Ltd | 493 | 493 |
| Arnova Technology Hong Kong | 1 707 | - |
| Archos Espana | 3 | 3 |
| Picowan SAS | 1 000 | 1 000 |
| Participations (10 - 50%) | | |
| Logic Instrument | 3 300 | 3 300 |
| Autres titres | | |
| Titres auto-détenus | - | - |
| SICAV | - | - |
| Total | 6 603 | 4 896 |

6- Analyse des encours fournisseurs (comptes sociaux)

L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce

Au 31 décembre 2016, la répartition des dettes fournisseurs d'ARCHOS SA par antériorité s'établit comme suit :

En milliers d'Euros

| Echéancier fournisseurs 2016 | - de 30 jours | de 30 à 60 jours | + de 60 jours | Total |
|------------------------------|---------------|------------------|---------------|--------|
| Total | 22 338 | 12 | 342 | 22 692 |

L'essentiel des dettes portant sur des factures antérieures au mois de novembre 2016 sont des dettes avec des fournisseurs étrangers.

Au 31 décembre 2015, la répartition des dettes fournisseurs d'ARCHOS SA par antériorité s'établit comme suit :

En milliers d'Euros

| Echéancier fournisseurs 2015 | - de 30 jours | de 30 à 60 jours | + de 60 jours | Total |
|------------------------------|---------------|------------------|---------------|--------|
| Total | 15 074 | 75 | 426 | 15 575 |

L'essentiel des dettes portant sur des factures antérieures au mois de novembre 2015 sont des dettes avec des fournisseurs étrangers.

7 - Tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

| en euros | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 - Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 12 901 587 | 14 151 587 | 14 151 587 | 15 358 962 | 19 029 513 |
| Nombre d'actions ordinaires | 25 803 174 | 28 303 174 | 28 303 174 | 30 717 923 | 38 059 025 |
| Nombre d'actions de préférence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2 - Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors TVA | 139 370 031 | 136 792 827 | 125 256 161 | 145 956 240 | 143 622 190 |
| Résultat avant IS, particip. et dot. | -3 270 498 | -7 281 098 | -8 483 599 | -5 001 032 | -3 872 804 |
| Impôts sur les bénéfices | -1 359 969 | -1 490 364 | -830 497 | -220 508 | -561 243 |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat net comptable | -25 428 676 | -479 781 | -11 983 665 | 342 643 | -5 359 509 |
| 3 - Résultat par action | | | | | |
| Résultat avant IS, participation et dotations | -0,93 | 0,04 | -0,39 | -0,16 | -0,10 |
| Résultat net comptable | -0,99 | -0,02 | -0,42 | 0,01 | -0,14 |
| 4 - Personnel | | | | | |
| Effectif moyen de l'exercice (1) | 99 | 83 | 75 | 75 | 85 |
| Masse salariale de l'exercice | 5 594 815 | 5 186 175 | 4 398 007 | 4 495 250 | 4 871 942 |
| Montant des charges sociales | 2 579 036 | 2 064 481 | 2 421 440 | 2 052 667 | 2 215 503 |

(1) Hors bureau Chine

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ARCHOS désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-10604, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés en mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 30005.

⁴ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁵ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Informations sociétales et environnementales – Périmètre et méthode de consolidation » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (ARCHOS SA, Arnova Technology Hong Kong et ARCHOS Technology Shenzhen) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et

mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 78% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 70% et 80% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

(Etabli en conformité de l'article L.225-184 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'attribution d'options de souscription d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, nous vous informons que lors de l'exercice écoulé, aucune option n'a été exercée.

Fait à Igny,

Le 13 mars 2017

Le Conseil d'administration.

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

(Etabli en conformité de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'achat d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Fait à Igny,

Le 13 mars 2017

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PREVU A L'ARTICLE L.225-37 ALINEA 6 ET 7 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 et 7, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

En continuité avec l'exercice précédent, ARCHOS continue de se référer aux règles établies par le code MIDDLENEXT pour les valeurs moyennes et petites. En outre, en mars 2011 puis en décembre 2014, la Société a mis à jour le règlement intérieur du Conseil d'Administration, afin de l'harmoniser avec les modifications statutaires opérées à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010.

1. Rappel de la composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

Les statuts de la société ont opté pour la durée légale (Article L225-18 du code de Commerce) du mandat des administrateurs à savoir six exercices.

En conformité avec l'article L225-25 du Code de commerce, les administrateurs ne sont plus tenus de détenir une action au moins. Comme pour l'exercice précédent, le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de sept membres dont trois indépendants (42.8%). La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Le Conseil d'administration compte deux femmes parmi ses 7 membres. Le Conseil s'engage à l'avenir dans ses propositions à l'Assemblée Générale à l'amélioration de sa gouvernance en ce qui concerne sa féminisation.

| Nom | Fonction | Echéance |
|-------------------------|----------------|---------------------------------|
| Henri Crohas | Président | AG approbation des comptes 2020 |
| Isabelle Marlier Crohas | Administrateur | AG approbation des comptes 2020 |
| Thomas Abramovici | Administrateur | AG approbation des comptes 2017 |
| Loic Poirier | Administrateur | AG approbation des comptes 2020 |
| Jean Rizet | Administrateur | AG approbation des comptes 2020 |
| Jean Michel Seignour | Administrateur | AG approbation des comptes 2021 |
| Alice Crohas | Administrateur | AG approbation des comptes 2020 |

Les trois administrateurs indépendants du Conseil, Messieurs Jean RIZET, Jean-Michel SEIGNOUR et Thomas ABRAMOVICI n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT recommandation N°8).

Les actions détenues par le personnel de la société représentaient en 2016 moins de 3% du capital social de la société (compte non tenu des actions détenues par Henri CROHAS, Président du Conseil d'administration et Loic Poirier, Directeur Général).

2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2007, la société ARCHOS a adopté un règlement intérieur du Conseil qui détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires (recommandation n°6 du code MIDDLENEXT).

Dans sa séance du 17 mars 2011, le Conseil d'administration a voté une mise à jour du règlement intérieur visant à son harmonisation avec les statuts et introduisant un article relatif au Comité d'Audit. Lors du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2014 une nouvelle mise à jour a été réalisée.

2.1 Travaux du conseil :

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les membres du Comité d'entreprise sont systématiquement convoqués au même titre que les administrateurs de la Société et invités à participer aux différents Conseils d'Administration.

2.2 Les comités spécialisés

Conformément à la recommandation n° 12 du Code MIDDLENEXT, il existe deux comités spécialisés parmi les membres du Conseil d'Administration.

2.2.1 Le comité des rémunérations

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité des rémunérations, mis en place depuis le Conseil du 27 juillet 2007. Sa mission a été revue lors du conseil du 11 décembre 2014.

Le comité des rémunérations est composé d'Isabelle CROHAS et Henri CROHAS.

Ce comité a pour mission :

- d'examiner toute candidature à la nomination, au renouvellement ou au remplacement de tout membre du Conseil, et de formuler à cet égard un avis ou une recommandation auprès du Conseil, notamment sur la base des critères visés à l'Article 9 « Charte de l'administrateur » du présent Règlement ;
- de formuler un avis ou une recommandation sur le recrutement des principaux membres de la direction du Groupe ARCHOS et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations, et plus généralement sur l'embauche de tout salarié dont le salaire est supérieur à 150.000 euros ;
- de faire au Conseil des recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel du Groupe ARCHOS, et notamment les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital, l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions.

2.2.2 Le comité d'audit

Le comité d'audit d'ARCHOS créé par décision du Conseil d'administration du 4 juin 2010, s'est réuni en mars 2016 dans le cadre des travaux sur l'arrêté des comptes annuels, et début août 2016, dans le cadre des travaux sur l'arrêté des comptes semestriels.

Monsieur Thomas ABRAMOVICI et Monsieur Jean-Michel SEIGNOUR, forment le comité d'audit et répondent tous deux aux conditions d'indépendance telles que définies par la recommandation N° 8 du code MIDDLENEXT.

Les deux administrateurs, membres du comité d'audit, ont, grâce à leur activité actuelle et/ou passée, acquis une expérience suffisante pour apprécier les travaux qui leur sont présentés par la direction financière lors des réunions du comité d'audit.

3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil

3.1 Organisation

Le Président organise les travaux du Conseil dans le respect du Règlement intérieur, adopté le 27 juillet 2007 et amendé en mars 2011 et révisé par le Conseil d'administration du 11 décembre 2014.

Aux séances obligatoires du Conseil d'administration (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires et les conditions prévues aux statuts et au Règlement intérieur.

3.2 Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président cinq jours à l'avance par tous moyens, conformément au point 4 de l'article 9 des statuts de la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois. La recommandation MIDDLENEXT n° 13 préconisant quatre réunions annuelles est ainsi respectée.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

3.3 Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant notamment:

- L'approbation des comptes de l'exercice 2015 et des comptes du premier semestre 2016
- L'approbation du budget
- Les orientations de l'activité de la société
- Evolution des mandats sociaux
- Evolution de la gouvernance
- Allocation des jetons de présence et budget 2016
- L'approbation des financements
- D'une manière générale, l'ensemble des dispositions soumises au Conseil d'administration par obligation statutaire ou légale.

3.4 L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société (Recommandation n°11 du Code MIDDLENEXT).

3.5 L'évaluation des travaux du Conseil

Afin de se conformer à la recommandation MIDDLENEXT n° 15, la société a prévu d'instaurer cette évaluation et de l'inclure à son ordre du jour de la première réunion du Conseil d'administration à chaque exercice.

En pratique, les administrateurs échangent les points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du Conseil ainsi que par échanges de courriers électroniques.

3.6 Les jetons de présence

L'enveloppe globale des jetons de présence a été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2011 a proposé de porter l'enveloppe à 50.000 euros en se basant sur une étude comparative prenant en compte d'autres sociétés cotées du compartiment C. L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011 a approuvé cette décision et a appliqué la nouvelle enveloppe à l'exercice 2011 et suivants.

En application de la recommandation MIDDLENEXT n° 14, le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 14 mars 2014 a retenu le principe de répartition des jetons de présence en fonction de l'assiduité des administrateurs et de leur appartenance à des comités spécialisés (comité des rémunérations et comité d'audit).

Ainsi, par application desdites règles, il a été attribué à vos administrateurs les jetons de présence suivants :

| Description | Archos SA jetons de présence |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Henri Crohas, Président du CA | 7 468 |
| Loïc Poirier, DG | 5 968 |
| Isabelle Crohas, Administrateur | 7 468 |
| Jean Rizet, Administrateur | 5 968 |
| Thomas Abramovici, Administrateur | 5 720 |
| Jean Michel Seignour, Administrateur | 12 634 |
| Alice Crohas, Administrateur | 4 774 |
| Total | 50 000 |

3.7 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les dispositions de l'article 11 des statuts de la société encadrent les règles relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions peuvent se tenir au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation communiqué aux actionnaires. Les règles de calcul du quorum et de la majorité des actionnaires participant à l'assemblée sont déterminées par décret.

4. Pouvoirs du Président

Le 23 juin 2010, l'Assemblée Générale extraordinaire dans sa première résolution a mis fin aux limitations statutaires des pouvoirs du Président. Les pouvoirs du Président sont fixés par les lois et règlements en vigueur.

II. Rémunération des dirigeants

La question de la rémunération des membres du Conseil d'administration concerne principalement le Président et le Directeur Général.

1. Cumul avec un contrat de travail, rémunération variable, indemnités de départ

1.1 Rémunération du Président

Le Président ne cumule pas de contrat de travail avec son mandat social.

Le Président ne bénéficie pas d'indemnités de départ. La recommandation n°2 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la rémunération du Président a été révisée par décision des Conseils d'Administration des 10 octobre 2012, 22 mars 2013 et 6 août 2013. Cette rémunération fixée par les conseils n'a pas de part variable.

La société n'a pas mis en place un régime de retraite supplémentaire au bénéfice du Président. La recommandation n°4 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

1.2 Rémunération de l'administrateur salarié

Il n'y a pas d'administrateur salarié de la société en 2016.

2. Bons de souscription d'actions et stock-options

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 8 août 2014, a décidé de mettre en place un plan de stock-options (Plan n° 12) dans le cadre duquel il a attribué 1.120.000 stock-options au profit de certains managers dont le Président et le Directeur Général.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 prévoit la mise en œuvre d'un nouveau plan de stock-options (Plan n°13) au profit de l'ensemble des salariés d'ARCHOS SA. Ce plan n° 13 attribue 36 000 stock-options au profit des salariés de la société pour une période d'exercice allant du 11 décembre 2016 au 11 décembre 2018 inclus, sans condition de performance.

III. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le contrôle interne en place au sein de chaque Société du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des Sociétés du Groupe ;
- un système de reporting financier mensuel ;
- la supervision et l'approbation par les directeurs du siège des opérations courantes des filiales ;
- la supervision de la majorité des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée.

Tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque Société dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des Sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Directeur Financier Groupe, le Contrôleur Groupe et les correspondants administratifs et financiers locaux ;

- le contrôle des informations chiffrées au travers du responsable du système ERP du Groupe, dont le déploiement a été réalisé avec succès depuis 2006, dans les filiales européennes, suite à la réorganisation juridique mise en place au 1^{er} janvier 2006.

La Société met en œuvre des reportings comptables et financiers périodiques, analysés avec les responsables des filiales concernées. La périodicité des reportings dépend de la nature des informations (hebdomadaire ou quotidiennes pour les reportings de trésorerie et de chiffre d'affaires, mensuels ou trimestriels pour les reportings de résultats).

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables du Groupe et des responsables des entités concernées, au sein des :

- réunions budgétaires annuelles ;
- réunions stratégiques organisées régulièrement au cours de l'année.

La Société assure, dans le cadre de son service juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

Concernant la comptabilité et la consolidation du Groupe, les règles sont définies au niveau du Groupe, par le Directeur Financier et le Contrôleur de gestion Groupe, qui s'assurent de la diffusion et de l'application auprès des différentes filiales.

IV. Dispositif Anti-OPA et Contrôle de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015 a procédé dans sa dix septième résolution à la délégation de sa compétence au Conseil afin d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la société.

Fait à Igny,

Le 13 mars 2017

Le Président du Conseil d'Administration

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES
88, rue de Courcelles
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ARCHOS SA

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ARCHOS SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Thierry Charron

Jean-Luc Guedj

ARCHOS
Société anonyme au capital de 19 029 512,50 euros
Siège social : 12 rue Ampère ZI Igny 91430 IGNY
343 902 821 R.C.S. EVRY

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION APPLICABLE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent rapport a été préparé et arrêté par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 13 mars 2017 conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Il présente les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général de la Société en raison de leur mandat.

*

La loi dite « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 a mis en place de nouvelles dispositions relatives au vote de l'assemblée générale des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext).

Le dispositif mis en place prévoit deux types de vote :

- un premier vote *ex ante*, en application du nouvel article L. 225-37-2 du Code de commerce, relatif aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général : **il s'agit d'un vote sur la politique de rémunération applicable à chacun des dirigeants de la Société, qui vous sera proposé chaque année à compter de l'Assemblée Générale 2017 ;**
- un second vote *ex post*, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce (alinéas 10 et 11), qui interviendra l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération (vote *ex ante*), portera sur les montants de la rémunération versée ou attribuable au titre de l'exercice précédent et visera chaque dirigeant nominativement : **il s'agit d'un vote qui conditionnera le versement au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général des éléments variables ou exceptionnels de leur rémunération respective au titre de l'exercice précédent, lequel vous sera proposé chaque année à compter de l'Assemblée Générale 2018.**

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à la Société.

*

Dans ce cadre, il vous est demandé cette année d'approuver pour la première fois la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration (**6^{ème} résolution**) et celle applicable au Directeur Général (**7^{ème} résolution**). Les principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration pour l'exercice 2017 sont présentés dans le présent rapport.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

- **Président du Conseil d'administration**

1. Rémunération fixe

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012, 22 mars 2013 et 6 août 2013, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Président pour l'adapter à l'évolution de son activité dans la société. Cette rémunération n'a pas de part variable. Elle s'élève à 120.000 euros inchangée par rapport à l'an passé.

2. Jetons de présence

En tant qu'administrateur de la Société, des jetons de présence sont versés au Président en fonction de son assiduité aux divers Conseils d'administration tenus au cours de chaque exercice.

3. Stock-options

Au titre d'un plan d'intéressement de l'équipe dirigeante de la société, 40.000 stock-options ont été attribuées au Président en date du 11 décembre 2014.

Ce plan d'intéressement est assorti des conditions de performances suivantes : le nombre d'options effectivement attribuées sera modulé en fonction du cours moyen des 3 mois précédant le 8 août 2017. Si ce cours moyen est inférieur au prix d'exercice (2,70 euros), alors aucune option ne sera attribuée. Si ce cours moyen est supérieur au prix d'exercice + 1€ alors 100% des options seront attribuées. Entre ces deux extrêmes, le nombre d'options attribuées suivra une loi linéaire. La période d'exercice des options finalement qui seraient attribuées le 8 août 2017 est de deux ans. Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'administration a fixé à 20% le pourcentage d'actions nouvelles issues de l'exercice des options qui devront être conservées jusqu'à la cessation des fonctions de Président du Conseil d'administration.

- **Directeur Général**

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012 et 22 mars 2013, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Directeur Général.

1. Rémunération fixe

Une rémunération fixe de 240.000 euros est accordée à Loïc Poirier, inchangée par rapport l'an passé au titre de ses fonctions au sein du groupe ARCHOS.

2. Rémunérations variables

Le Directeur Général peut également prétendre à deux primes semestrielles discrétionnaires d'un montant maximum de 50.000 euros chacune.

De plus, en tant que Directeur Général, une prime exceptionnelle de 100.000 euros est versée au titre de chaque année d'exercice de son mandat, au mois d'avril de l'année suivante, s'il occupe toujours des fonctions de mandataire social au sein d'ARCHOS à cette date.

3. Jetons de présence

En tant qu'administrateur de la Société, des jetons de présence sont versés au Directeur Général en fonction de son assiduité aux divers Conseils d'administration tenus au cours de chaque exercice.

4. Stock-options et actions gratuites

Au titre d'un plan d'intéressement de l'équipe dirigeante de la société, 800.000 stock-options ont été attribuées au Directeur Général par le Conseil d'administration en date du 8 août 2014.

Ce plan d'intéressement est assorti des conditions de performances suivantes : le nombre d'options effectivement attribuées sera modulé en fonction du cours moyen des 3 mois précédant le 8 août 2017. Si ce cours moyen est inférieur au prix d'exercice (2,70 euros), alors aucune option ne sera attribuée. Si ce cours moyen est supérieur au prix d'exercice + 1€ alors 100% des options seront attribuées. Entre ces deux extrêmes, le nombre d'options attribuées suivra une loi linéaire. La période d'exercice des options finalement qui seraient attribuées le 8 août 2017 est de deux ans. Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'administration a fixé à 20% le pourcentage d'actions nouvelles issues de l'exercice des options qui devront être conservées jusqu'à la cessation des fonctions de Directeur Général.

Par ailleurs, 218.000 actions gratuites ont été attribuées au Directeur Général par le Conseil d'administration en date du 11 décembre 2014. La période d'acquisition était de 2 ans et ces actions sont désormais inscrites au nominatif pour une période de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 11 décembre 2018, période au cours de laquelle ces actions sont incessibles et ne pourront être converties au porteur.

A l'issue de la période de conservation, les actions gratuites pourront librement être cédées mais 20% des actions gratuites attribuées devront être conservées jusqu'à la cessation des fonctions de Directeur Général.

Fait à Igny,

Le 13 mars 2017

Le Conseil d'Administration

**COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2016

BILAN CONSOLIDE

En K€

| ACTIF | Notes | 31-Dec-16 IFRS | 31-Dec-15 IFRS |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Frais de Développement | (5.1) | 1 188 | 2 138 |
| Autres immobilisations incorporelles | (5.2) | 191 | 146 |
| Ecart d'acquisition | (5.3) | 525 | 525 |
| Immobilisations incorporelles | | 1 904 | 2 809 |
| Immobilisations corporelles | (6) | 517 | 311 |
| Autres actifs financiers non courants | | 371 | 387 |
| Autres actifs non courants | (7) | 3 528 | 2 637 |
| Actifs d'impôts différés | | 309 | 308 |
| TOTAL ACTIF NON COURANT | | 6 629 | 6 452 |
| Stocks | (8) | 35 329 | 33 672 |
| Clients et comptes rattachés | (10) | 35 643 | 36 507 |
| Autres créances courantes | (11) | 11 259 | 12 904 |
| Actifs financiers courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (14) | 18 488 | 12 431 |
| Ecart de conversion | | | |
| TOTAL ACTIF COURANT | | 100 718 | 95 514 |
| TOTAL ACTIF | | 107 348 | 101 966 |

| PASSIF | Notes | 31-Dec-16 IFRS | 31-Dec-15 IFRS |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| Capital apporté | | 19 029 | 15 359 |
| Réserves consolidées | | 24 346 | 22 225 |
| Résultat de l'exercice | | -3 412 | -2 013 |
| Capitaux propres part du groupe | | 39 964 | 35 571 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | | 4 023 | 2 562 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 43 986 | 38 133 |
| Dettes financières non courantes | (16) | 10 605 | 4 692 |
| Provisions pour avantages au personnel | (17) | 589 | 509 |
| Provisions pour autres passifs et dettes non courantes | (18) | 1 533 | 1 355 |
| Passifs d'impôts différés | | 4 | 3 |
| TOTAL PASSIF NON COURANT | | 12 731 | 6 559 |
| Dettes financières courantes | (16) | 19 529 | 29 264 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 18 198 | 13 502 |
| Autres provisions et dettes courantes | (19) | 12 903 | 14 508 |
| TOTAL PASSIF COURANT | | 50 630 | 57 274 |
| TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | 107 348 | 101 966 |

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2016

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En K€

| | Notes | Du 1er janvier au | Du 1er janvier au |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| | | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
| | | IFRS | IFRS |
| Chiffre d'affaires | (20) | 154 549 | 158 660 |
| Coût de revient des ventes | | 121 950 | 132 588 |
| MARGE BRUTE | | 32 599 | 26 072 |
| Frais de recherche et développement | | 2 248 | 1 708 |
| Frais commerciaux | | 16 672 | 12 533 |
| Frais administratifs et généraux | | 13 612 | 13 153 |
| Dépenses d'exploitation | | 32 532 | 27 394 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | | 67 | -1 322 |
| Autres produits et charges opérationnels | | -3 802 | -504 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | -3 735 | -1 826 |
| Résultat financier | (24) | 597 | 14 |
| RESULTAT AVANT IMPÔTS | | -3 138 | -1 812 |
| Impôts sur les bénéfices | (25) | -273 | -201 |
| RESULTAT NET | | -3 412 | -2 013 |
| Part du groupe | | -3 338 | -1 574 |
| Part des intérêts ne conférant pas de contrôle* | | -74 | -439 |
| Résultat Net par action en euros | (26) | -0,09 | -0,07 |
| Nombre d'actions retenu | | 38 059 025 | 29 663 764 |
| Résultat Net dilué par action en euros | (26) | -0,09 | -0,07 |
| Nombre d'actions retenu | | 38 059 025 | 29 663 764 |

* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 70,4% des actions détenues au 31 décembre 2016 contre 52,8% au 31 décembre 2015

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2016

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| IFRS | Capital apporté | Primes liées au capital | Titres auto-détenus | Réserves et résultats consolidés | Résultats enregistrés directement en capitaux propres | Total revenant aux actionnaires de la société | Minoritaires | Total Capitaux Propres |
|--|-----------------|-------------------------|---------------------|----------------------------------|---|---|--------------|------------------------|
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013 | 14 152 | 122 154 | 0 | -90 981 | 96 | 45 418 | 0 | 45 418 |
| Opérations sur capital | | | | | | 0 | | 0 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | | | 0 | | 0 |
| Dividendes | | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 0 | | 0 |
| Plan de stock options | | | | 144 | | 144 | | 144 |
| Variation de périmètre | | | | | | 0 | 3 456 | 3 456 |
| Total des opérations avec les actionnaires | 0 | 0 | 0 | 144 | | 144 | 3 456 | 3 600 |
| Résultat net de l'exercice | | | | -12 982 | | -12 982 | | -12 982 |
| Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres | | | | | -219 | -219 | | -219 |
| Écarts de conversion | | | | 3 | | 3 | | 3 |
| Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 0 | 0 | 0 | -12 980 | -219 | -13 198 | | -13 198 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014 | 14 152 | 122 154 | 0 | -103 817 | -123 | 32 363 | 3 456 | 35 819 |
| Opérations sur capital | 1 206 | 2 300 | | | | 3 506 | | 3 506 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | | | 0 | | 0 |
| Dividendes | | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 0 | | 0 |
| Plan de stock options | | | | 594 | | 594 | | 594 |
| Options de conversion en action | | 13 | | 1 000 | | 1 013 | | 1 013 |
| Variation de périmètre | | | | 1 025 | | 1 025 | -894 | 131 |
| Total des opérations avec les actionnaires | 1 206 | 2 312 | 0 | 2 619 | | 6 138 | -894 | 5 244 |
| Résultat net de l'exercice | | | | -2 013 | | -2 013 | | -2 013 |
| Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres | | | | | 243 | 243 | | 243 |
| Écarts de conversion | | | | -1 161 | | -1 161 | | -1 161 |
| Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 0 | 0 | 0 | -3 174 | 243 | -2 931 | | -2 931 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015 | 15 359 | 124 466 | 0 | -104 371 | 120 | 35 571 | 2 562 | 38 133 |
| Opérations sur capital | 3 671 | | | | | 3 671 | | 3 671 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | | | 0 | | 0 |
| Dividendes | | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 0 | | 0 |
| Plan de stock options | | | | 546 | | 546 | | 546 |
| Options de conversion en action | | 1 379 | | 2 401 | | 3 780 | | 3 780 |
| Variation de périmètre | | | | | | 0 | 1 460 | 1 460 |
| Total des opérations avec les actionnaires | 3 671 | 1 379 | 0 | 2 947 | | 7 996 | 1 460 | 9 457 |
| Résultat net de l'exercice | | | | -3 412 | | -3 412 | | -3 412 |
| Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres | | | | | -92 | -92 | | -92 |
| Écarts de conversion | | | | -100 | | -100 | | -100 |
| Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 0 | 0 | 0 | -3 512 | -92 | -3 603 | | -3 603 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016 | 19 029 | 125 845 | 0 | -104 936 | 28 | 39 964 | 4 023 | 43 986 |

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2016

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES AU TITRE DES EXERCICES 2015 ET 2016

En milliers d'euros

| IFRS | Du 1er janvier au 31 décembre 2016 | Du 1er janvier au 31 décembre 2015 |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Résultat net | -3 412 | -2 013 |
| Ecarts de conversion (recyclables en résultat) | -100 | -1 161 |
| Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres | -92 | 243 |
| Produits et charges comptabilisés en capitaux propres | -192 | -918 |
| Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres | -3 603 | -2 931 |

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2015

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

| | Du 1er janvier au 31 décembre 2016 | Du 1er janvier au 31 décembre 2015 |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Résultat net consolidé | (3 412) | (2 013) |
| +/- Dotations nettes aux amortissements et provisions | 1 508 | (13) |
| +/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | (239) | (922) |
| +/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés | 546 | 594 |
| QP subvention en PL | (221) | (206) |
| CIR | (404) | (201) |
| +/- Autres produits et charges calculés | (57) | (407) |
| +/- Plus et moins-values de cession | (23) | 0 |
| +/- Profits et pertes de dilution | 0 | 0 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | 0 | 0 |
| - Dividendes | 0 | 0 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | (1 676) | (2 761) |
| + Coût de l'endettement financier net | 121 | 908 |
| +/- Charge d'impôt (y compris impôts différés) | 273 | 465 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | (1 281) | (1 388) |
| - Impôt versé | (213) | 0 |
| +/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (2) | 3 392 | (6 533) |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | 1 898 | (7 921) |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (1 396) | (1 119) |
| + Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | 0 | 0 |
| +/- Incidence des variations de périmètre | 0 | 0 |
| + Dividendes reçus | 0 | 0 |
| +/- Variations des prêts et avances consentis | 162 | (85) |
| + Subventions d'investissement reçues | 360 | 702 |
| +/- Autres flux liés aux opérations d'investissement | 457 | (990) |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 151 | (1 492) |
| + Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital | 1 460 | 1 815 |
| + Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options | 0 | 0 |
| + Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire | 0 | (2 000) |
| - Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| + Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 17 011 | 4 760 |
| - Remboursements d'emprunt | (1 605) | (162) |
| - Intérêts financiers nets versés | (983) | 14 |
| +/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (1) | (11 791) | 6 758 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | 4 092 | 11 185 |
| +/- Incidence des variations des cours des devises | (84) | 5 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE | 6 057 | 1 777 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture | 12 431 | 10 654 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture | 18 488 | 12 431 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE | 6 057 | 1 777 |

(1) Part des factors au 31/12/2016 : 15 336 K€ contre 19 401 K€ au 31/12/2015

(2) Pour mémoire au 31/12/2015 : Une reprise de provision classée en Autres produits opérationnels dans le compte de résultat et liée aux stocks PCP a été positionnée dans la variation du BFR liée à l'activité pour 5,6 M€ (variation de Stocks). Au 30/06/2016, ce montant a été retraité du calcul du BFR.

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2016

TABLEAU DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros

| Variation du Besoin en Fonds de roulement (BFR) | Notes | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|-------|------------------|------------------|
| | | IFRS | IFRS |
| Stock hors provisions | (8) | 47 500 | 47 522 |
| Clients et comptes rattachés hors provisions | (10) | 35 947 | 36 832 |
| Autres créances (1) | (11) | 9 362 | 9 129 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 18 198 | 13 502 |
| Dettes fiscales et sociales (hors impôts) | | 3 855 | 4 785 |
| Autres dettes (2) | | 8 586 | 9 544 |
| Total Besoin en Fonds de roulement (BFR) | | 62 170 | 65 652 |

(1) retraitées des subventions, celles-ci étant traitées en tant que flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement et des créances de crédit d'impôt recherche

(2) retraitées du crédit d'impôt recherche refinancé par Oséo et des subventions à recevoir cette dernière ayant été retraitée pour calculer la CAF.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 19 mai 2017.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Le chiffre d'affaires

Le groupe ARCHOS enregistre un chiffre d'affaires de 154,5 M€ à comparer à 158,7 M€ en 2015. Si l'activité ralentit dans certains pays émergents, en Egypte et au Nigéria notamment, où ARCHOS a privilégié la prudence dans des pays géopolitiquement instables, le Groupe poursuit son expansion, non seulement sur ses marchés historiques (+ 14% en Europe de l'Ouest) mais aussi sur de nouveaux territoires.

| En M€ | 2016 | 2015 | Var en M€ | Var en % |
|------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| ARCHOS | 144,4 | 150,2 | -5,8 | -4% |
| LOGIC INSTRUMENT | 10,1 | 8,4 | 1,7 | 20% |
| TOTAL | 154,5 | 158,7 | -4,2 | -2,6% |

COMPTE DE RESULTAT ET EBITDA⁶

| Compte de résultat consolidé synthétique, en M€ | Du 1er janvier au 31 décembre 2016 | Du 1er janvier au 31 décembre 2015 | Variation | Variation en % |
|---|------------------------------------|------------------------------------|-------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 154,5 | 158,7 | -4,2 | -2,6% |
| Marge Brute | 32,6 | 26,1 | 6,5 | 25% |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i> | <i>21,1%</i> | <i>16,4%</i> | | |
| Charges d'exploitation (hors Amortissements et autres charges) | 30,3 | 25,4 | 4,9 | 19% |
| EBITDA | 2,3 | 0,8 | 1,5 | |
| <i>en % du chiffre d'affaires</i> | <i>1,5%</i> | <i>0,5%</i> | | |
| Amortissements et autres charges | 2,2 | 2,0 | 0,2 | 10% |
| Résultat opérationnel courant | 0,1 | -1,3 | 1,4 | |
| Autres charges et produits opérationnels | -3,8 | -0,5 | -3,3 | |
| Résultat financier | 0,6 | 0,0 | 0,6 | |
| Impôt sur les résultats | -0,3 | -0,2 | -0,1 | |
| Résultat net | -3,4 | -2,0 | -1,4 | |

La **marge brute** du Groupe s'élève à 32,6 M€ sur 2016 contre 26,1 M€ en 2015 soit une progression de 25%. Le taux de marge brute ressort à 21,1% du chiffre d'affaires contre 16,4% l'an passé, soit une hausse de plus de 4 points. L'amélioration de la marge brute a été l'enjeu majeur de l'exercice et la société a su tirer profit de ses

⁶ L'EBITDA - Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations est un indicateur utilisé par la Direction pour mesurer la performance opérationnelle et financière et prendre des décisions d'investissement et d'allocation des ressources. Le sous-total EBITDA n'est pas nécessairement comparable à des indicateurs à l'appellation similaire présentés par d'autres entreprises. Il ne saurait se substituer au résultat opérationnel courant car les effets des amortissements et des dépréciations qui en sont exclus peuvent l'impacter de manière significative

efforts mis en œuvre pour raccourcir sa chaîne de valeur, tout en garantissant une meilleure qualité des produits et ce, malgré une parité euros/dollar défavorable.

Les charges d'exploitation s'établissent à 32,5 M€ contre 27,4 M€ en 2015. La hausse des dépenses d'exploitation par rapport à l'an passé s'explique essentiellement par la croissance des charges de Marketing liées au développement de l'activité en Europe. La répartition des charges d'exploitation par nature a évolué de la manière suivante :

- **Les dépenses de Recherche et Développement** : 2,2 M€ contre 1,7 M€ en 2015.
- **Les frais commerciaux (Ventes et Marketing)** : 16,7 M€ contre 12,5 M€ en 2015.
- **Les dépenses administratives et générales** : 13,6 M€ contre 13,2 M€.

L'**EBITDA** du Groupe s'établit à +2,3 M€ sur l'exercice, contre +0,8 M€ en 2015.

Le **résultat opérationnel courant** est positif de +0,1 M€ contre une perte de -1,3 M€ en 2015.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -3,8 M€ contre -0,5 M€ en 2015. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistrées en autres charges opérationnelles pour 2,7 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

Le **résultat net consolidé** après prise en compte d'un résultat financier de +0,6 M€ et de l'impôt sur les résultats pour -0,3 M€ s'établit à -3,4 M€ contre -2 M€ en 2015.

PRINCIPAUX ELEMENTS BILANCIELS CONSOLIDES :

| ACTIF, en millions d'euros | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Actifs non courants | 6,6 | 6,5 |
| Actifs courants | 100,7 | 95,4 |
| - Stocks | 35,3 | 33,6 |
| - Clients | 35,6 | 36,5 |
| - Autres actifs courants | 11,3 | 12,9 |
| - Disponibilités | 18,5 | 12,4 |
| TOTAL ACTIF | 107,3 | 101,9 |

| PASSIF, en millions d'euros | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---|---------------------|---------------------|
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA | 40,0 | 35,5 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | 4,0 | 2,6 |
| Passifs non courants | 12,7 | 6,6 |
| Passifs courants | 50,6 | 57,2 |
| - Dettes financières courantes - factor | 15,1 | 19,4 |
| - Dettes financières courantes | 4,4 | 9,8 |
| - Fournisseurs | 18,2 | 13,5 |
| - Autres dettes et autres provisions | 12,9 | 14,5 |
| TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | 107,3 | 101,9 |

Les actifs non courants sont relativement stables par rapport au 31 décembre 2015 à 6,6 M€. Cette catégorie regroupe principalement :

- les frais capitalisés de Recherche et développement pour une valeur nette de 1,2 M€,
- des créances sur l'Etat de 3,5 M€ relatives au crédit d'impôt recherche et CICE dont l'échéance de remboursement est supérieure à un an,
- un écart d'acquisition relative à la prise de participation dans la société LOGIC INSTRUMENT de 0,5 M€ et des impôts différés actifs pour 0,3 M€

Les stocks s'élèvent à 35,3 M€ en hausse de 1,7 M€ par rapport à fin 2015 dont 0,8 M€ correspond à des achats de produits en fin d'année 2016 supérieurs à 2015.

Les créances clients s'élèvent à 35,6 M€ en légère diminution par rapport à 2015.

Les autres actifs courants s'élèvent à 11,3 M€ contre 12,9 M€ l'an passé en raison du paiement de la créance du Crédit d'impôt recherche de l'exercice 2011 effectué en cours d'année.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS s'élèvent à 40 M€ soit une augmentation de 4,5 M€ principalement composée des éléments suivants :

- de la conversion en actions d'OCA au cours de l'exercice ayant généré une augmentation (1) du capital social d'ARCHOS pour un montant total de 3,6 M€ et (2) de la prime d'émission pour 5,9 M€,
- du traitement comptable de l'utilisation de l'option de conversion en actions ayant impacté la prime d'émission et les réserves consolidées pour un montant total de -1,5 M€,
- du résultat net consolidé du groupe pour -3,4 M€.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle augmentent de 1,4 M€ en lien avec la conversion des OCA et la souscription de BSA chez LOGIC INSTRUMENT créant ainsi des minoritaires supplémentaires.

Les dettes financières non courantes sont en hausse de 6,1 M€ correspond à l'encaissement du prêt octroyé par la Banque Européenne d'Investissement en juin 2016 pour un montant de 6 M€.

Les financements des sociétés d'affacturage sont en baisse de -4,3 M€ en raison de la baisse du chiffre d'affaires constaté sur le dernier trimestre par rapport à la même période en 2015.

Les dettes financières courantes sont en baisse de -5,4 M€. La société a nettement diminué le recours au financement auprès d'industriels chinois. Le montant total qui était ainsi financé en fin d'année dernière s'élevait à 6 M€, contre 1,5 M€ au 31 décembre 2016 expliquant en grande partie la diminution des dettes financières à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs sont en hausse de 4,7 M€ qui s'explique principalement par :

- une hausse des achats en fin d'année (+0,8 M€ à période comparable),
- l'enregistrement de charges à payer au titre de dépenses marketing et frais généraux (+3 M€ à période comparable).

Les autres dettes et provisions sont en baisse de -1,6 M€ s'expliquant par une baisse de TVA à décaisser et comptabilisation d'avoir à émettre pour un montant total de 1,5 M€.

TRESORERIE NETTE⁷ AU 31 DECEMBRE 2016 :

Elle s'établit à 18,5 M€ en hausse de +6,1 M€ sur l'exercice. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- une capacité d'autofinancement dégagée de -1,3 M€,
- un besoin en fond de roulement d'exploitation de 3,4 M€,

⁷ Trésorerie nette = disponibilités moins découverts bancaires

- des capacités financières et d'investissements supplémentaires résultant du tirage d'OCABSA pour un total de +10 M€ et d'un prêt consenti par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») de +6 M€ également,
- de flux de financements en baisse, liés à l'abandon progressif du financement auprès d'industriels chinois, souhaitée par le Groupe ARCHOS, et à la baisse du recours aux sociétés d'affacturage, conjoncturelle, pour respectivement -4,5 M€ et -7,3 M€.

Autres faits marquants de la période

Tirage de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement et émission d'ORA et création de la filiale PicoWAN SAS

ARCHOS a procédé le 28 juin 2016 au tirage de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») d'un montant total maximum de 12 millions d'euros et tirable par la Société en plusieurs tranches pendant un délai de 18 mois, dans le cadre d'un contrat de financement conclu avec la Société le 11 avril 2016.

Ce financement est dédié aux nouveaux développements de la Société dans le domaine de l'Internet des Objets et notamment au réseau longue portée PicoWAN.

La première tranche, d'un montant de 6 millions d'euros, a une maturité de 5 ans et sera remboursable à l'échéance, soit le 28 juin 2021, sauf cas d'exigibilité ou de remboursement anticipé. Il a été convenu que les différentes tranches du prêt porteraient intérêts selon les modalités suivantes :

- des intérêts courants calculés par application d'un taux variable égal au taux Euribor (maximum 6 mois) majoré d'une marge maximale de 5%, payables semestriellement ; et
- des intérêts différés au taux annuel non capitalisé de 5% payables à la date de maturité (ou de remboursement anticipé total) de chaque tranche mise à la disposition d'Archos, par compensation avec la libération par la BEI du montant nominal d'obligations remboursables en actions (ORA) émises au profit de la BEI à la date de tirage de chacune des tranches.

C'est dans ce cadre que la Société a également émis le 28 juin 2016, 1.500.000 obligations remboursables en actions (les « ORA Tranche 1 »), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un emprunt obligataire de 1,5 million d'euros. Les ORA Tranche 1 ont été intégralement souscrites par la BEI dans le cadre d'une opération de placement privé.

En parallèle à cette opération de financement, ARCHOS SA a également créé au cours du premier semestre, une nouvelle filiale, PicoWAN SAS, dont le but sera de loger les activités liées aux développements dans le domaine de l'Internet des Objets et au réseau longue portée PicoWAN. PicoWAN est une Société par actions simplifiée unipersonnelle (« SASU ») dont le Président et l'actionnaire unique est ARCHOS SA. Le capital versé est d'un million d'euros.

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que de 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement privé. La conversion en action se calcule sur une valeur moyenne des titres décotée de 10% (*cf communiqué de*

presse du 12 juin 2015 : Archos sécurise un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 15 millions d'euros sur 3 ans).

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations, intégralement converties en action au 30 juin 2015, lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€.

Le 26 octobre 2015 LOGIC INSTRUMENT a émis, dans le cadre d'une émission réservée au fonds Bracknor Fund Ltd, 4 bons d'émission (les « Bons d'Emission ») permettant chacun d'émettre au cours des 36 prochains mois, en 4 tranches successives qui seront émises à la main de LOGIC INSTRUMENT (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 50 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire de 500.000 euros et assorties de bons de souscription d'actions (« BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), soit un maximum de 200 OCABSA représentant un montant nominal total de 2 millions d'euros.

Le 26 octobre 2015, LOGIC INSTRUMENT a émis une première tranche de 50 OCABSA lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€. (*cf communiqué de presse du 26 octobre 2015 : « LOGIC INSTRUMENT annonce un financement obligataire flexible d'un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans »*). La conversion en action se calcule sur le plus bas cours acheteur des 15 derniers jours décoté de 10%.

Au cours du premier semestre 2016, ARCHOS a émis deux fois 250 obligations, soit un total de 500, lui permettant d'obtenir un financement 5 M€. Ces deux emprunts ont été intégralement convertis en actions. Durant le second semestre, ARCHOS a émis 500 nouvelles obligations, soit un financement de 5 M€, dont 300 ont été converties au 31 décembre 2016.

Au cours du premier semestre 2016, LOGIC INSTRUMENT a émis deux fois 50 obligations, soit un total de 100, lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. Ces deux emprunts ont été intégralement convertis en actions. Au cours du second semestre, il n'y a pas eu de nouvelle émission ni de conversion en actions mais il convient de noter qu'une souscription de 231.124 BSA a été réalisée au 19 décembre 2016.

BSA d'ARCHOS : Le prix d'exercice des BSA détachés des trois premières tranches d'OCA est égal à 115% du moins élevé entre (i) le cours de clôture de l'action Archos le 29 avril 2015 (tel que publié par Bloomberg), soit 2,22 euros, et (ii) le moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés (ou la date d'émission des OCA, s'agissant de la première tranche d'OCA). Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission et jusqu'au 12 juin 2019 inclus.

Le prix d'exercice des BSA détachés des tranches suivantes d'OCA sera égal à 115% du moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés.

BSA de LOGIC INSTRUMENT : Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du cours acheteur de clôture de l'action LOGIC INSTRUMENT (tel que publié par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 36 mois.

Conformément à la norme IAS 32 :

- L'option de conversion en action (« OCA ») a été traitée comme un passif financier composé d'une partie dette et d'une partie dérivée et comptabilisée respectivement pour 1,4 et 0,2 M€ au 31 décembre 2016,
- les BSA ont été traités comme des instrument de capitaux propres et comptabilisés pour 3,2 M€ pour le groupe.

Augmentations de capital d'ARCHOS

Consécutivement aux conversions en actions des OCA mentionnées ci-avant, la société ARCHOS SA a augmenté son capital social de 7.341.102 actions soit 3.670.551 euros à une valeur nominale de 0,50 €. Le

capital social est donc constitué au 31 décembre 2016 de 38.059.923 actions, soit en valeur, 19.029.512.50 euros.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V.. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a constaté de dette à ce titre ni en 2014, 2015 et 2016.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Au 31 décembre 2016, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION

1.1 – Cadre général – les normes IFRS utilisées et évolution de référentiel

En application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués par ARCHOS sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

Ces nouveaux amendements applicables au 1er janvier 2016 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ARCHOS.

Par ailleurs, ARCHOS n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016.

Les principes comptables utilisés sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié à un contexte économique difficile et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- l'évaluation de certains actifs incorporels (note 2.4),
- les actifs d'impôt différés (note 2.19),
- la valorisation des stocks (note 2.8),
- les créances clients (note 2.9) et,
- la détermination des provisions garanties (note 2.16) et provisions liées aux ventes (note 2.17).

1.3.– Juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie de juste valeur utilisée par ARCHOS

Les instruments financiers valorisés à leur juste valeur après leur première comptabilisation, c'est-à-dire, les instruments financiers à la juste valeur par compte de résultat, les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés, peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : à partir de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs financiers identiques,
- Niveau 2 : à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix),
- Niveau 3 : à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le Groupe a recours à différentes méthodes décrites dans les principes comptables et détermine des hypothèses basées sur les conditions de marché telles qu'elles prévalent à la date du bilan.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

2.1 – Principes de consolidation

La consolidation du Groupe ARCHOS comprend :

la société ARCHOS S.A., société mère, société anonyme immatriculée en France, domiciliée au 12 rue Ampère, 91430 IGNY (France). Les activités développées par la société mère sont : conception, production par le biais de sous-traitants et distribution de périphériques mobiles connectés à internet.

et ses filiales et sous filiales :

- ARCHOS Deutschland GmbH, basée en Allemagne,
- ARCHOS Technology Espana, basée à Madrid en Espagne
- Appslib Limited, basée à Hong-Kong,
- ARCHOS AG, basée en Suisse,
- ARCHOS Italia Srl, basée en Italie,
- ARCHOS Technology Shenzhen CO. Ltd (ex ARCHOS Digital Products Trading Co., Ltd), basée à Shenzhen
- ARNOVA Technology Hong Kong Ltd, basée à Hong Kong
- LOGIC INSTRUMENT SA, basée en France et ses filiales, LOGIC INC, LOGIC GMBH et LOGIC INSTRUMENT Mildef Systems

L'intégration globale est pratiquée pour l'ensemble des filiales dont le Groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés.

Les comptes des sociétés consolidées sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

2.2 – Information sectorielle

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la société. Les secteurs opérationnels présentés en note 20 sont identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'administration et au Comité de Direction, « Principal décideur opérationnel » de la société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux activités commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Depuis 2016, le groupe ARCHOS analyse cette activité selon une ventilation ARCHOS B2C et LOGIC INSTRUMENT B2B.

La mesure de performance se fait sur le chiffre d'affaires du secteur. Le chiffre d'affaires des activités commerciales est réalisé avec des clients externes et exclut toute facturation inter-secteur.

Les actifs sectoriels comprennent les créances commerciales et les stocks.

Les éléments d'activité par catégorie de produits ne peuvent être fournis en raison de la difficulté de définir de manière claire et durable une segmentation pertinente. De plus, la majeure partie des produits ont des niveaux de marge à moyen terme similaires. Les méthodes comptables utilisées pour la présentation de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées dans la présentation des états financiers.

2.3 – Opérations en devises étrangères

(a) Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

(b) Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit : les actifs et passifs sont convertis en euro aux taux de change de clôture ; les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice ; les comptes de capitaux propres sont convertis aux taux de change historiques. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan dans les capitaux propres.

(c) Transactions

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change latents constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés en produits ou charges financiers.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

2.4 – Immobilisations incorporelles

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat, soit en Frais de recherche et développement, soit en Frais administratifs et généraux.

(a) Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste «écart d'acquisition». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition. Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises. Dans le cadre de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, la société a opté pour la méthode du coût complet.

Frais de recherche et développement (« R&D »)

Conformément à IAS 38, les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire pour les projets ARCHOS (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation) et 24 mois pour les projets LOGIC INSTRUMENT. Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres provisions et passifs non courants". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans la rubrique Frais de R&D au même rythme que les frais, liés aux projets auxquels elles sont liées, sont reconnus en compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

| Description | Mode d'amortissement | Durée d'amortissement |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Brevets | Linéaire | 5 ans |
| Frais de programmes informatiques | Linéaire | 1 an et 3 ans |

2.5 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles du Groupe correspond au coût d'acquisition d'origine ; elle est diminuée du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des dépréciations pour pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe ARCHOS a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisation.

| Description | Mode d'amortissement | Durée d'amortissement |
|---|----------------------|-----------------------|
| Installations techniques, matériels et outillages | Linéaire | 2,6,8 et 10 ans |
| Matériels de bureau et informatique | Linéaire | 2, 3 et 8 ans |
| Mobilier | Linéaire | 8 et 10 ans |
| Prototypes | Linéaire | 1 an |
| Autres immobilisations corporelles | Linéaire | 3 à 10 ans |

L'amortissement des immobilisations corporelles, dans le compte de résultat, est imputé aux Frais de recherche et développement et aux Frais administratifs et généraux.

Tel que préconisé par la norme IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence notamment de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan, comme si les actifs correspondants avaient été acquis à crédit, pour leur valeur vénale à la date du contrat. Les immobilisations ainsi enregistrées sont amorties dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les biens de même nature.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.6 – Test d'impairment des actifs non financiers

Selon IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles et corporelles et les en cours (uniquement les frais de développement et les prototypes). Le budget prévisionnel des ventes est utilisé afin d'analyser la valeur d'utilité des actifs. Le cycle de vie des produits étant environ d'une année et demie, les flux de trésorerie ainsi calculés ne sont pas actualisés

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les produits et charges concernés, en résultat opérationnel.

2.7 – Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les autres actifs financiers non courants,
- les clients et comptes rattachés,
- les autres créances courantes,
- les actifs financiers courants,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés parmi les catégories suivantes :

- les prêts et créances,
- les placements détenus jusqu'à leur échéance,
- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs valorisés à la juste valeur.

Ces actifs figurent au bilan dans les actifs courants, sauf lorsque l'échéance est de plus de 12 mois.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont enregistrés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « placements détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que pour les « prêts et créances »
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transactions internes et externes y afférent et des remboursements de capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transactions initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- La variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur » ; en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ».
- En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

Les actifs financiers sont déconsolidés dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et avantages et le contrôle des actifs.

2.8 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

2.9 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Une partie significative des créances du groupe fait l'objet d'affacturage. Les créances cédées au factor – quittancement de factures - sont intégralement assorties d'une assurance-crédit. Suite à l'analyse des risques et avantages liés au contrat d'affacturage (solvabilité client notamment), la société maintient les créances au bilan jusqu'à leur paiement effectif par le client final. Il convient de préciser que consécutivement au quittancement des factures, une partie des actifs transférés ne donne pas lieu à financement. Cette réserve est récupérée lors du paiement effectif par le client final.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

La dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les frais administratifs et généraux.

2.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

2.11 – Capital apporté

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions ARCHOS SA, soit directement, soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.

Bons de souscription d'actions :

Des bons de souscription d'actions ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Ils donnent le droit de souscrire à des actions ARCHOS à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Le prix d'émission de ces BSA correspondant à leur valeur de marché, aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.12 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les délais de paiement étant inférieurs à un an, une approximation acceptable est la valeur nominale.

2.13 – Passifs financiers non dérivés

Les emprunts apparaissent au bilan dans les passifs courants à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement du montant pour une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coûts d'émission déduits, et sont ultérieurement réévalués au coût amorti. Toute différence entre le montant initialement encaissé (coûts d'émission déduits) et le montant finalement remboursé est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction.

La juste valeur de la composante dette des obligations convertibles est évaluée initialement sur la base du taux du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Cette composante est comptabilisée en dettes financières à long terme au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le montant résiduel (après déduction de la composante dette) représentant la valeur de l'option de conversion est comptabilisé en capitaux propres, net d'impôts.

2.14 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à négocier des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change. La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 2.3 pour les couvertures de risque de change.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée par des cotations d'établissements financiers tiers.

2.15 – Avantages du personnel

Les rémunérations, salaires, cotisations sociales, congés payés annuels et de maladie, primes et avantages non monétaires, sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés du Groupe ont rendu les services associés.

Les avantages à long terme, tels que les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, donnent lieu à comptabilisation d'un passif ou d'un actif et à l'enregistrement des coûts associés.

(a) Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés par le Groupe concernent principalement des régimes à prestations définies, régimes par lesquels le Groupe s'est engagé à payer les prestations convenues au personnel en activité et aux membres retraités. Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Les engagements de retraites ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par des actifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés dans le résultat opérationnel courant sur l'exercice.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

L'effet de la désactualisation des obligations est comptabilisé dans le résultat financier.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience sur les engagements de retraite. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

(b) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains salariés. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2, le Groupe a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de ces plans est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide de modèles de pricing de type Black & Scholes ou Monte Carlo.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes Capital apporté et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 – Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé existe à la date de clôture et qu'il est probable ou certain qu'elle devrait être éteinte par une sortie de ressources futures dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler les obligations existantes à la date de clôture.

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

2.17 – Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes formes de remises et ristournes conformément au référentiel IFRS. La seule facilité de paiement que nous offrons à nos clients est de l'escompte pour paiement anticipé. Nous en tenons compte dans la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires associé à la vente de produits relatifs aux activités ordinaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe :

- a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens,
- n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction.

Le cas échéant, les accords avec certains clients mentionnant une clause de retour de marchandises ont été pris en compte par le biais d'une provision pour Avoirs à Etablir en fonction des ventes concernées.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liés aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse du taux des retours constatés sur l'année.

2.18 – Soldes intermédiaires du compte de résultat

Le coût de revient des ventes comprend le coût d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de sous-traitance des produits manufacturés, ainsi que des frais généraux de production.

Le coût de revient des ventes intègre également la part directement attribuable des frais généraux dans la mesure où ils sont encourus pour amener les produits manufacturés à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais financiers ne sont pas inclus dans le coût de revient des ventes.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat, qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles

d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont intégralement détaillés en annexe. Le Groupe applique la recommandation du CNC n°2009-R-03 du 02/07/2009.

2.19 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt du compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt sur le résultat est basée sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôts différés reconnu d'être recouvré. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution des Frais de recherche et développement. Cette approche a été retenue pour donner une meilleure approche économique des frais de R&D. Une partie du CIR correspondant à des projets de R&D capitalisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de leurs valeurs brutes et par conséquent en diminution de la base amortissable.

2.20 – Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle. Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif (stock-options).

2.21 – Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence des variations des cours des devises s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs de placement et déduit des découverts bancaires.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe.

3.1- Risques financiers

3.1-1 - Risque de liquidité

Situation d'endettement du Groupe

En milliers d'euros

| Encours | 31-déc.-16 | 31-déc.-15 |
|---|---------------|---------------|
| | IFRS | IFRS |
| Dettes financières non courantes | | |
| Autres dettes financières non courantes | 10 605 | 4 692 |
| Emprunt obligataire | | |
| Total dettes financières non courantes | 10 605 | 4 692 |
| Dettes financières courantes | | |
| Autres dettes financières courantes | 4 470 | 9 849 |
| Dettes financières courantes (Factor) | 15 054 | 19 401 |
| Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes | 4 | 15 |
| Total dettes financières courantes | 19 528 | 29 264 |
| Total dettes financières brutes | 30 134 | 33 956 |
| Valeurs mobilières de placement | | |
| Disponibilités | -18 488 | -12 431 |
| (Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors | 11 646 | 21 525 |

Au 31 décembre 2016, les dettes financières non courantes s'élèvent à 10,6 M€ (contre 4,7 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- à un prêt obtenu au cours du premier semestre 2015 par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 6 M€ au titre du financement du projet PicoWAN,
- au financement des créances de crédit d'impôt recherche 2013 et 2014 par BPI France pour 1,8 M€,
- aux échéances à plus d'un an des prêts consentis par BPI France pour 1,8 M€,
- aux échéances à plus d'un an des avances remboursables obtenues de BPI France dans le cadre de financement de projets collaboratifs de Recherche & Développement et,
- à la part à plus d'un an d'un emprunt Coface de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.

Au 31 décembre 2016, les dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 4,5 M€ (contre 9,8 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- au financement par BPI France du crédit d'impôt recherche pour l'année 2012 qui sera remboursé en 2017 pour 1,6 M€,
- au financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour 1,5 M€, et
- d'emprunts obligataires comptabilisé au coût amorti pour 1 M€.

En milliers d'euros

| Situation nette de trésorerie | 31-Dec-16 | 31-Dec-15 |
|--|---------------|---------------|
| | IFRS | IFRS |
| Concours bancaires | | |
| Concours bancaires et autres dettes bancaires courants | 4 | 15 |
| Total découverts bancaires | 4 | 15 |
| Disponibilités | | |
| Valeurs mobilières de placement | | |
| Disponibilités | 18 488 | 12 431 |
| Total disponibilités | 18 488 | 12 431 |
| Total Situation nette de trésorerie | 18 484 | 12 416 |

Au 31 décembre 2016, la position nette de trésorerie du Groupe, hors dettes financières est de 18,5 M€.

Les échéances des dettes financières sont détaillées en note 16.

3.1-2 – Risque de change

Le risque de change résulte des transactions en devises dont les principaux flux concernent les achats de produits en USD, les ventes de produits en USD et les ventes de produits en GBP.

En milliers d'euros

| Description | USD | GBP |
|------------------|---------|--------|
| Ventes réalisées | 19 338 | 25 071 |
| Achats réalisés | 116 087 | 3 243 |

Le Groupe n'a pas de couverture en devises au 31 décembre 2016.

Risque de change sur transactions au 31 décembre 2016 :

Le tableau suivant présente les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres, au 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros

| Description | USD | GBP |
|------------------------------------|--------|-------|
| Actifs | 14 076 | 8 908 |
| Passifs | 14 957 | 6 582 |
| Position nette avant gestion | -881 | 2 326 |
| Position nette instruments dérivés | 0 | 0 |
| Position nette après gestion | -881 | 2 326 |

Ci-dessous le calcul du risque de perte sur la position nette en USD et GBP du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées :

En milliers d'euros

| Description | USD | GBP |
|------------------------------------|--------|-------|
| Actifs | 15 484 | 8 017 |
| Passifs | 16 453 | 5 924 |
| Position nette avant gestion | -969 | 2 093 |
| Position nette instruments dérivés | 0 | 0 |
| Position nette après gestion | -969 | 2 093 |

L'impact sur le compte de résultat d'une dépréciation défavorable et uniforme de 10% de l'euro contre l'USD et le GBP serait de -320 milliers d'euros (impact sur la position nette après gestion).

3.1-3 – Risque sur taux d'intérêt

Le risque de taux porte au 31 décembre 2016 sur les dettes envers les sociétés d'affacturage et sur le financement BPI France des crédits d'impôt recherche. Les autres dettes envers BPI France au titre des avances remboursables ne portent pas d'intérêt.

L'impact potentiel sur le compte de résultat d'un accroissement de 10 % des taux d'intérêts variables est non significatif.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

3.1-4 – Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions au 31 décembre 2016.

3.1-5 – Risque de crédit

Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe. Pour ceux-là, le Groupe assure auprès d'un assureur crédit les créances détenues.

L'échéancier des créances clients est présenté en Note 10.

3.1-6 – Risque pays

ARCHOS a identifié 2 types de risques pays :

- Instabilité sécuritaire, sociale ou politique

ARCHOS est présent dans un nombre important de pays dont certains peuvent être affectés par diverses formes d'instabilité sociale ou politique.

- Évolution du contexte économique

ARCHOS a pénétré le marché russe dans le courant de l'année 2014. Ce marché a été marqué (1) par une forte dépréciation de la valeur du rouble qui a perdu la moitié de sa valeur en 12 mois sur 2014 et à continuer sa chute sur 2015 et (2) par une inflation qui s'établit autour de 10% . Dans ce contexte économique demeurant difficile en 2016, le maintien de bonne relation commerciale est rendu plus difficile.

D'un point de vue financier, ces risques pays sont pris en compte préalablement à la signature d'éventuels nouveaux contrats et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours. ARCHOS privilégie le recours au prépaiement par ses clients russes avant livraison des produits.

3.2 – Risques liés au secteur d'activité de la Société

Risques liés à la concurrence

La Société doit s'attendre à ce que la concurrence s'adapte rapidement en termes d'offre et de prix et modifie les conditions d'offre et d'attractivité des produits. Le marché sur lequel la Société évolue est actuellement en mutation.

La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises, cotées ou non, sur les lignes de produits qu'elle développe (voir section 6.2 du Document de Référence pour une description des marchés de la Société). Il est possible que des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents apparaissent sur chacune des lignes de produits développés par la Société. En effet, le concept, jadis précurseur, de convergence des médias devient chaque jour une réalité économique et industrielle plus forte. Cette convergence, associée à une multiplication des supports susceptibles de lire les différents contenus en mobilité (type ordinateurs portables très compacts, NetPC, téléphones mobiles, tablettes électroniques portables connectés à internet et autres smartphones...), risque d'affecter très sensiblement l'environnement concurrentiel de la Société.

Les principaux concurrents d'ARCHOS sont des acteurs majeurs de l'électronique grand public : Apple, Microsoft, Samsung, LG, HTC, ZTE, Huawei mais également des acteurs présents dans le domaine de l'informatique en mobilité et les objets connectés : Asus, MSI, Dell, Acer, Lenovo, Toshiba, Wiko, Kazam, Sony, Nokia, LG, Withings, Netatmo, D-Link... Les concurrents de la Société interviennent à la fois sur leur marché local et sur le marché international.

De ce fait, certains concurrents disposent, en comparaison avec la Société, d'une plus longue expérience, de ressources techniques significativement plus élevées, d'une plus grande reconnaissance de marque, d'une plus grande offre de produits et d'un plus grand nombre de consommateurs ainsi que de relations établies de longue date avec les clients, présents ou potentiels de la Société, ce qui est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

En outre, certains fabricants disposent d'une taille et d'une puissance financière beaucoup plus importantes que celles du Groupe et il ne peut être exclu que ces intervenants profitent de cette supériorité et de leur connaissance du secteur pour tenter d'établir des positions concurrentielles fortes sur les segments de marchés qui leur sembleront les plus porteurs.

Compte tenu de ce contexte, le Groupe ne peut assurer qu'il conservera ou augmentera à l'avenir sa part de marché actuelle.

Risques liés à la baisse des prix des produits électroniques grand public

La Société vend des produits d'électronique grand public dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Cette baisse des prix est équilibrée par une renégociation constante par la Société des conditions appliquées par ses fournisseurs, par les efforts d'amélioration de l'architecture de ses produits, par le développement de leurs fonctionnalités, ainsi que par l'optimisation des partenariats avec ses clients. Dans l'éventualité où la Société ne parviendrait plus à agir sur un ou plusieurs des facteurs susmentionnés, celle-ci pourrait alors devoir baisser ses prix, action susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques liés à l'environnement économique et géopolitique

La Société produit et achète une grande quantité de produits sur des marchés émergents et doit faire face à des risques inhérents à ces marchés, y compris la hausse des salaires, une évolution des droits de douanes, l'incertitude de l'environnement économique, social et géopolitique, la réglementation parfois contradictoire et changeante ainsi que l'expropriation des biens. Ces risques pourraient interrompre la production de la Société dans ces pays et influencer sur sa capacité à fabriquer des produits et à les rendre disponibles à la vente, ce qui pourrait affecter défavorablement la situation financière et les résultats de la Société.

ARCHOS couvre depuis 2009 un spectre large de l'électronique grand public dans son segment « mobilité ». Aujourd'hui, le Groupe fonde son développement sur trois « piliers stratégiques » de ce segment : les tablettes numériques, les « smartphones » et les objets connectés.

Un tel segment, nettement influencé par les effets de mode, peut connaître des aléas très forts, à la hausse ou à la baisse, en fonction du budget global affecté aux loisirs par les consommateurs et à l'intérieur de ce budget en fonction de la part consacrée à l'électronique et l'informatique. Les dépenses des consommateurs en équipement électronique sont, dans la plupart des pays, liées au contexte économique général et ont tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation. Une récession mondiale ou des replis marqués ou prolongés sur les marchés du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

En cas de hausse de la demande, la Société, compte tenu des délais d'approvisionnement, pourrait ne pas pouvoir faire face à cette demande et sa croissance s'en trouverait affectée. En cas de baisse, la Société pourrait avoir à faire face à un excédent de stocks faute d'écoulement des produits, ce qui pourrait avoir des conséquences financières négatives.

Risque de saisonnalité

Dans le secteur des produits électroniques et informatiques grand public, plus de 40% de l'activité est généralement générée sur une période courte entre le mois de septembre et la fin de l'année. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pointes de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

Ce risque étant une donnée de son marché, la Société met en place des actions pour sécuriser ce pic d'activité, notamment en suivant les délais d'approvisionnement des produits, en prévoyant les capacités de production des sous-traitants et en assurant un déploiement de ses nouveaux produits le plus rapidement possible à partir du mois de septembre.

NOTE 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conversions en actions

Deux nouvelles conversion en actions ont eu lieu en dates du 31 janvier et 16 février 2017 pour un montant total de 837.112 actions nouvelles.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1 – Frais de développement

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 IFRS | | | 31-déc-15 IFRS | | |
|--------------------------------------|-------------------|---------------|--------------|-------------------|---------------|--------------|
| | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette |
| Frais de développement | 8 493 | -7 307 | 1 186 | 8 224 | -6 086 | 2 138 |
| <i>Dont Immobilisations en cours</i> | 964 | | | 628 | | |
| Total | 8 493 | -7 307 | 1 186 | 8 224 | -6 086 | 2 138 |

Les immobilisations en cours de 964 milliers d'euros correspondent à l'activation des dépenses pour le projet PicoWAN.

| Année de capitalisation | Frais de personnel | Achats d'études | Achats de prototypes | Dépenses de loyers | Total valeur brute | Amortissements et Provisions | Total valeur nette |
|---------------------------|--------------------|-----------------|----------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Frais capitalisés en 2011 | 483 | 798 | 6 | 12 | 1 300 | -1 300 | 0 |
| Frais capitalisés en 2012 | 1652 | 736 | 190 | 89 | 2 667 | -2 667 | 0 |
| Frais capitalisés en 2013 | 717 | 991 | 64 | 67 | 1 838 | -1 852 | -13 |
| Frais capitalisés en 2014 | 738 | 588 | 25 | 46 | 1 397 | -683 | 714 |
| Frais capitalisés en 2015 | 669 | 250 | 22 | 83 | 617 | -804 | -187 |
| Frais capitalisés en 2016 | 600 | 0 | 74 | 0 | 675 | 0 | 675 |
| Total | 4 859 | 3 363 | 381 | 296 | 8 493 | -7 305 | 1 188 |

Les dépenses ci-dessus sont présentées nettes des amortissements des Crédits d'Impôts recherche activés pour un montant total de 289 milliers d'euros en 2015.

5.2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 IFRS | | | 31-déc-15 IFRS | | |
|--------------|-------------------|---------------|--------------|-------------------|---------------|--------------|
| | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette |
| Brevets | 865 | -801 | 64 | 852 | -731 | 121 |
| Logiciels | 1 165 | -1 038 | 127 | 1050 | -1026 | 25 |
| Total | 2 030 | -1 839 | 191 | 1 902 | -1 756 | 146 |

La variation des logiciels correspond en quasi intégralité aux acquisitions de l'année.

5.3 – Ecart d’acquisition

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 IFRS | | | 31-déc-15 IFRS | | |
|---------------------|-------------------|-----------|--------------|-------------------|-----------|--------------|
| | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette |
| Ecart d'acquisition | 525 | 0 | 525 | 525 | 0 | 525 |
| Total | 525 | 0 | 525 | 525 | 0 | 525 |

Le montant de 525 K€ correspond à l'écart d'acquisition constitué en 2014 lors de la prise de participation d'ARCHOS dans la société LOGIC INSTRUMENT.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 IFRS | | | 31-déc-15 IFRS | | |
|---------------------------|-------------------|---------------|--------------|-------------------|---------------|--------------|
| | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette | Valeur brute | Amortiss. | Valeur nette |
| Installations techniques | 2 874 | -2 843 | 31 | 2 809 | -2 804 | 6 |
| Autres immob. corporelles | 2 557 | -2 071 | 486 | 2 657 | -2 351 | 306 |
| Total | 5 432 | -4 914 | 517 | 5 466 | -5 155 | 311 |

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 | 31-déc-15 |
|------------------------|--------------|--------------|
| | IFRS | IFRS |
| Crédit Impôt recherche | 3 301 | 2 496 |
| CICE | 227 | 141 |
| Total | 3 528 | 2 637 |

Les autres actifs non courants sont composés des créances vis-à-vis du Trésor Public relatives au Crédit d'impôt recherche des exercices 2013 à 2015 et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) relatifs aux exercices 2014 et 2015.

NOTE 8 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros

| Description | 31-Dec-16 | 31-Dec-15 |
|--|----------------|----------------|
| | IFRS | IFRS |
| Matières premières et composants | 465 | 425 |
| Produits finis & Travaux en cours | 47 042 | 47 097 |
| Total Stock brut (1) | 47 508 | 47 522 |
| Matières premières et composants | -364 | -328 |
| Produits finis & Travaux en cours | -11 815 | -13 523 |
| Total Provisions pour dépréciation des stocks | -12 179 | -13 850 |
| Total | 35 329 | 33 672 |

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

La variation des provisions pour dépréciation des stocks est la suivante :

En milliers d'euros

| Description | 31-Dec-16 IFRS | 31-Dec-15 IFRS |
|--|-------------------|-------------------|
| Au 1er janvier | -13 850 | -20 237 |
| variation de périmètre | | |
| Ecart de conversion et autres | -8 | -287 |
| Dépréciations constatées | -2 951 | -4 831 |
| Reprise de provisions pour dépréciations | 4 630 | 11 505 |
| A la clôture | -12 179 | -13 850 |

NOTE 9 – ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS A COURT TERME

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 IFRS | 31-déc-15 IFRS |
|---|-------------------|-------------------|
| Autres actifs financiers non courants | 371 | 387 |
| Autres actifs non courants | 1 606 | 2 637 |
| Clients et comptes rattachés | 35 643 | 36 507 |
| Autres créances courantes | 13 180 | 12 904 |
| Prêts et créances | 50 429 | 52 435 |
| Actifs financiers courants | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 18 488 | 12 431 |
| Actifs valorisés à la juste valeur | 18 488 | 12 431 |

La variation des Autres créances courantes est expliquée en note 11.

NOTE 10 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

| Description | 31-Dec-16 IFRS | 31-Dec-15 IFRS |
|--|-------------------|-------------------|
| Montant Clients bruts cédés et non cédés (1) | 35 947 | 36 832 |
| Pertes de valeur | -304 | -325 |
| Montant net | 35 643 | 36 507 |

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

Les soldes clients de 35.6M€ au 31 décembre 2016 sont relativement stables par rapport à l'an passé.

Au 31 décembre 2016, les créances cédées aux factors représentent un montant de 22,9 M€ à fin 2016 contre 25,4 M€ l'an passé.

Echéancier des créances commerciales

| Description | + 91 jours | 61 - 90 jours | 31 - 60 jours | Non échus et échus depuis moins de 30 jours | Solde |
|-------------------|--------------|---------------|---------------|---|---------------|
| Créances | 3 132 | 695 | 1 113 | 31 007 | 35 947 |
| Pertes de valeurs | -304 | 0 | 0 | 0 | -304 |
| Total | 2 828 | 695 | 1 113 | 31 007 | 35 643 |

La variation des pertes de valeur est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

| Description | 31-Dec-16 | 31-Dec-15 |
|---|-------------|-------------|
| Au 1er janvier | -325 | -686 |
| Ecart de conversion et autres | | 0 |
| Dépréciations constatées | -109 | -43 |
| Reprise de provision pour dépréciations | 129 | 404 |
| Au 31 décembre | -304 | -325 |

NOTE 11 - AUTRES CREANCES COURANTES

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 IFRS | 31-déc-15 IFRS |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| TVA à récupérer | 961 | 614 |
| Autres créances fiscales et sociales | 2 187 | 3 598 |
| Fournisseurs débiteurs | 6 221 | 7 071 |
| Charges constatées d'avance | 1 367 | 508 |
| Autres débiteurs | 523 | 1 113 |
| Montant net | 11 259 | 12 904 |

Les « autres créances courantes » ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 12 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

En 2016, des instruments financiers dérivés ont été comptabilisés correspondant à l'option de conversion d'un emprunt obligataire convertible en actions (« OCABSA »). Ces instruments dérivés totalisent un montant de 222 K€.

NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES

Les commentaires sur les impôts différés sont exposés en note 25.

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La valeur comptable de la trésorerie est détaillée ci-dessous :

| Situation nette de trésorerie | 31-déc-16 IFRS | 31-déc-15 IFRS |
|--|-------------------|-------------------|
| Concours bancaires | | |
| Concours bancaires et autres dettes bancaires courants | 4 | 15 |
| Total découvert bancaires | 4 | 15 |
| Disponibilités | | |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Disponibilités | 18 488 | 12 446 |
| Total disponibilités | 18 488 | 12 446 |
| Total situation nette de trésorerie | 18 484 | 12 431 |

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

En milliers d'euros

| Encours | 31-déc-16 IFRS | 31-déc-15 IFRS |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| EUR | 10 206 | 6 553 |
| USD | 2 489 | 2 923 |
| Autres | 5 793 | 2 955 |
| Total trésorerie | 18 488 | 12 431 |

NOTE 15 – CAPITAL APORTE

Le capital social est composé de 38.059.025 actions ordinaires de valeur nominale de 0.50 euros.

Composition du capital social

[Décret du 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12]

| Nombre de titres | | | | | |
|------------------------------------|-----------------|------------------------|--------------------------|--|-------------------|
| Différentes catégories de titres | Valeur nominale | Au début de l'exercice | Créés pendant l'exercice | Remboursés ou convertis pendant l'exercice | En fin d'exercice |
| Actions ordinaires | 0,50 € | 30 717 923 | 7 341 102 | | 38 059 025 |
| Actions de préférence | | | | | |
| Total | 0,50 € | 30 717 923 | 7 341 102 | | 38 059 025 |
| Capital social au 31 décembre 2016 | | 19 029 513 euros | | | |

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives. Chaque action confère un droit de vote simple au 31 décembre 2016.

Des plans de stock-options destinés aux salariés et dirigeants ont été mis en place par le Conseil d'administration d'ARCHOS (Cf. note 22.2). Aucun nouveau plan n'a été proposé en 2015 et 2016.

De plus, le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 a décidé l'attribution de 218.000 actions gratuites au profit du Directeur Général qui ont été délivrées. La constatation de l'augmentation de capital correspondante sera à l'ordre du jour du présent Conseil d'administration.

Les écarts de conversion se décomposent ainsi :

| En milliers d'euros | 31-Dec-16 | 31-Dec-15 |
|---------------------|-------------|-------------|
| Dollars US | -510 | -419 |
| Livre Sterling | 0 | 0 |
| Autres devises | 231 | 240 |
| Total | -279 | -179 |

Réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA

En raison des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale et des lois en vigueur dans les différents pays où le groupe exerce son activité, le montant légalement distribuable par chacune de ces sociétés peut être différent de ses bénéfices accumulés.

Dans le cas d'ARCHOS, selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA. Au 31 décembre 2016, ARCHOS SA n'a pas de réserves distribuables compte tenu des pertes réalisées dans le passé et affectées en report à nouveau débiteur.

NOTE 16 – ENDETTEMENT

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

Echéancier des dettes financières en milliers d'euros

| au 31 décembre 2016 | < 1 mois | de 1 à 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | Au-delà | Total 2016 | Total 2015 |
|--|----------|------------------|---------------------|--------------------|----------|---------------|---------------|
| Dettes financières non courantes | | | | 10 605 | | 10 605 | 4 692 |
| Total Dettes financières non courantes | 0 | 0 | 0 | 10 605 | 0 | 10 605 | 4 692 |
| Dettes financières courantes | | 1 561 | 2 910 | | | 4 471 | 9 849 |
| Dettes courantes (Factor) | | 15 054 | | | | 15 054 | 19 401 |
| Concours bancaires et autres dettes bancaires courants | 4 | | | | | 4 | 15 |
| Total Dettes financières courantes | 4 | 16 616 | 2 910 | 0 | 0 | 19 529 | 29 265 |

L'augmentation des dettes financières non courantes s'explique par l'obtention d'un prêt de 6 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour le financement du projet PicoWAN. Aucun remboursement n'a encore eu lieu conformément aux dispositions contractuelles du prêt.

Les dettes financières non courantes regroupent également les financements suivantes consentis par BPI France :

- Crédits d'impôt recherche (« CIR ») 2013 et 2014 pour 1,8 M€,
- Prêt pour l'industrialisation – commercialisation (« PIPC ») d'un montant de 0,9 M€
- Prêt a taux zéro de 1,1 M€ obtenu fin 2014 pour financer des projets innovation.

Les dettes financières courantes passent de 29,3 M€ en 2015 à 19,5 M€ fin 2016. Elles se composent à hauteur de 15,1 M€ de de dettes envers des factors contre 19,4 M€ à fin 2015.

Les autres dettes financières courantes sont de 4,5 M€ à fin 2016 contre 9,8 M€ l'an passé. Le Groupe a diminué ses financements auprès d'industriels chinois passant ainsi de 6 M€ fin 2015 à 1,5 M€ fin 2016.

NOTE 17 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent des régimes à prestations définies : indemnités de cessation de service en France. Ces engagements sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

| Hypothèses retenues | 2016 | 2015 |
|--------------------------------------|-------|-------|
| Taux d'actualisation des engagements | 1,50% | 1,90% |
| Taux de réévaluation des salaires | 3% | 3% |

La maturité moyenne des régimes de retraite est de 32 ans.

Au cours de l'exercice 2016, il y a eu un départ donnant lieu à une indemnité au titre de cessation de services en France pour un montant de 11 K€.

Les filiales du Groupe ne bénéficient à ce jour d'aucun complément de retraite ou de prise en charge de frais.

Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

| En milliers d'euros | 2016 | 2015 |
|---|-----------|-----------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 21 | 59 |
| Coût financier | 0 | 10 |
| Prestations payées | -11 | 0 |
| Charge d'indemnité de départ à la retraite | 10 | 69 |

Evolution de l'engagement de retraite

| En milliers d'euros | 2016 | 2015 |
|---|------------|------------|
| Engagement en début d'exercice | 509 | 684 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 21 | 59 |
| Coût financier | 0 | 10 |
| Prestations payées | -11 | 0 |
| Gains et pertes actuariels | 70 | -243 |
| Incidence variation de périmètre | 0 | 0 |
| Engagement en fin d'exercice | 589 | 509 |

NOTE 18 – PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES NON COURANTES

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-15 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non consommées | 31-déc-16 |
|--------------------------------|--------------|------------|--------------------|-------------------------|--------------|
| | IFRS | IFRS | IFRS | IFRS | IFRS |
| Provision pour garantie | 658 | 141 | | -24 | 774 |
| Provision pour litiges | 697 | 551 | -477 | -220 | 551 |
| Autres provisions pour charges | 0 | 223 | - | -15 | 208 |
| Montant net | 1 355 | 915 | -477 | -259 | 1 533 |

La « Provision pour garantie » sert à couvrir les charges futures relatives à la réparation de produits vendus devenus inopérants pendant la période de garantie offerte par ARCHOS.

Au 31 décembre 2015, une dotation de 697 K€ avait été comptabilisée pour couvrir un litige dans le cadre de deux procédures juridiques débutées au cours de l'exercice 2016. Ces provisions ont été reprises au cours de l'exercice dont 477 K€ utilisés et 220 K€ non consommés.

Au 31 décembre 2016, des provisions pour un montant de 0.8 M€ ont été constituées afin de couvrir des frais d'avocats dans le cadre de conseil juridique et des frais pour restructuration.

NOTE 19 – AUTRES PROVISIONS ET DETTES COURANTES

En milliers d'euros

| Description | 31-Dec-16 IFRS | 31-déc-15 IFRS |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Provision pour avoir à établir | 8 198 | 8 145 |
| Créditeur divers | 850 | 1 543 |
| Dettes sociales | 2 174 | 2 267 |
| TVA | 1 084 | 2 235 |
| Autres dettes fiscales et taxes | 596 | 311 |
| IS à payer | 0 | 7 |
| Total | 12 903 | 14 508 |

Les provisions pour avoirs à établir concernent principalement les provisions pour retours de produits et remises de fin d'année.

Les créiteurs divers regroupent essentiellement des avances reçues sur commandes pour un montant de 0,4 M€ contre 0,8 M€ en 2015 et des subventions accordées nettes de la quote-part prise en résultat telles que décrites ci-dessous :

Dans le cadre des pôles de compétitivité créés sous l'égide des ministères de l'industrie et de la recherche, ARCHOS a participé à des projets tels que DYSE, Quatro, Smart 4G, FIRE, M4 4G et REVAD, et plus récemment, (1) en décembre 2014, au projet Tableau de Bord de l'Habitat placé sous l'égide de l'ADEME et (2) en juin 2016 au projet Fed4PMR qui vise à créer le laboratoire des futures radiocommunications sécurisées 4G/LTE très haut débit, répondant aux exigences des forces de sécurité et de secours et permettant le partage sécurisé de photos, vidéos et données.

Historiquement, au titre de tous les projets auxquels ARCHOS a participé, une enveloppe totale de 5,1 millions d'euros de subventions a été obtenue. Un montant de 0,4 millions d'euros a été perçu en 2015 venant compléter les sommes reçues en 2015 pour 0,7 million d'euros et antérieures pour 3,6 millions d'euros. Il reste à recevoir 0,4 million d'euros de subventions, enregistré en « Autres créances à court terme ». En 2016, un montant de 0,2 millions d'euros a été inscrit en produits au compte de résultat comme l'an passé en fonction de la constatation des charges relatives aux projets de recherche et développement.

Les dettes sociales ont une échéance inférieure à 1 an et restent stables par rapport à l'année dernière.

NOTE 20 – INFORMATION SECTORIELLE

Au 31 décembre 2016

| Description | ARCHOS | LOGIC INSTRUMENT | Total groupe |
|-------------------|---------|------------------|--------------|
| Ventes nettes | 144 438 | 10 111 | 154 549 |
| Actifs sectoriels | 67 424 | 3 548 | 70 972 |

Les actifs sectoriels retenus pour cette présentation sont composés des créances commerciales et des stocks. Nous n'avons pas inclus de ventes inter-secteurs car les ventes inter-secteurs ne concernent que des ventes intragroupes et sont donc éliminées.

Le secteur intitulé « ARCHOS » correspond à l'activité B2C du groupe et le secteur « LOGIC INSTRUMENT » à l'activité B2B.

NOTE 21 – CHARGES PAR NATURE

Les charges récurrentes suivantes sont imputées dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction :

En milliers d'euros

| Description | Du 1er janvier au | Du 1er janvier au |
|--|-------------------|-------------------|
| | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
| | IFRS | IFRS |
| Prix de revient des produits vendus | 116 222 | 126 557 |
| Frais de personnel (voir note 22) | 11 936 | 12 057 |
| Transports de produits | 5 728 | 6 031 |
| Charges d'amortissements et de provisions hors stock | 1 970 | 58 |
| Autres charges | 18 626 | 15 278 |
| Total des charges par nature | 154 482 | 159 982 |

Le prix de revient des produits vendus mentionné dans le tableau ci-dessus correspond au « Coût de revient des ventes » hors coûts de transport des produits.

NOTE 22 – EFFECTIFS

22.1. Effectifs par entité

| Entités | 31-déc-16 | 30-juin-16 | 31-déc-15 | 30-juin-15 |
|---------------------------|------------|------------|------------|------------|
| ARCHOS SA | 94 | 86 | 77 | 76 |
| ARCHOS GmbH | 17 | 16 | 18 | 18 |
| AppsLib | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ARCHOS AG | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ARCHOS Italia | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ARCHOS China (ATH & ATS) | 44 | 43 | 41 | 39 |
| ARCHOS Tecnologia Espana | 1 | 1 | 2 | 1 |
| LOGIC INSTRUMENT (Groupe) | 21 | 20 | 19 | 19 |
| Total | 177 | 166 | 157 | 153 |

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 | 31-déc-15 |
|---|---------------|---------------|
| | IFRS | IFRS |
| Salaires et rémunérations | 8 281 | 8 235 |
| Charges sociales | 3 088 | 3 147 |
| Coût des régimes à prestations définies | 21 | 81 |
| Plans d'options sur actions | 546 | 594 |
| Total | 11 936 | 12 057 |

Les frais de personnel sont imputés dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Pour l'exercice 2016, la contribution de LOGIC INSTRUMENT dans les salaires et rémunérations s'élève à 1 392 milliers d'euros contre 1 840 milliers d'euros en 2015 (charges sociales incluses).

22.2. Stock-options

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière rétrospective la norme IFRS2. Etaient concernées les options attribuées avant le 7 novembre 2002 ; ou après cette date mais qui n'étaient pas acquises au 1^{er} janvier 2005.

La norme n'a été ainsi appliquée qu'aux plans 9, 10 et 11 ainsi qu'aux nouveaux plans 12 et 13 attribués en 2014, les précédents plans n'étant pas concernés car soit attribués avant le 7 novembre 2002 soit acquis antérieurement au 1/1/2005, ou encore devenus caducs. Au 31 décembre 2016, seuls deux plans de stock-options restent actifs.

| Plan | Date d'octroi | Volatilité attendue | Taux sans risque | Dividende attendu | Cours de l'action retenu | Prix exercice |
|------|---------------|---------------------|------------------|-------------------|--------------------------|---------------|
| 12 | 08/08/14 | 50,00% | 0,20% | 0 | 2,84 € | 2,70 € |
| 13 | 11/12/14 | 50,00% | 0,20% | 0 | 2,41 € | 2,29 € |

La valorisation de la juste valeur des options attribuées nécessite de déterminer les hypothèses suivantes :

- la volatilité attendue du sous-jacent,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option,
- les taux de sortie attendus qui impliquent ou entraînent un exercice anticipé des options (décès, démission, licenciement, départ à la retraite).

Conformément à la norme IFRS 2, la valorisation a été réalisée à la date d'octroi des options, date à laquelle l'employeur et le salarié bénéficiaire ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord. Les salariés bénéficiaires étant informés dans le mois qui suit la tenue du Conseil, il a été retenu une date d'attribution correspondant au dernier jour ouvré du mois suivant la date du Conseil.

| | Plan n°12 | Plan n°13 |
|--|-----------|-----------|
| Date d'octroi par le Conseil | 08/08/14 | 11/12/14 |
| Date de début d'exercice des options | 08/08/17 | 11/12/16 |
| Date de fin d'exercice des options | 08/08/19 | 11/12/18 |
| Date d'expiration des options exercées | 08/08/19 | 11/12/18 |
| Nombre initial d'options attribuées | 1 120 000 | 36 000 |
| Prix de souscription | 2,70 € | 2,29 € |

| Plan | Nbre options | Juste valeur (en euros) | Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros) | Nombre d'options restantes (*) |
|--------------|------------------|-------------------------|---|--------------------------------|
| 12 | 1 120 000 | 0,87 | 977 760 | 1 080 000 |
| 13 | 36 000 | 0,80 | 28 140 | 29 000 |
| Total | 1 156 000 | | 1 005 900 | 1 109 000 |

(*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

Le coût des stock-options correspondant à l'étalement de la juste valeur des options sur la période d'acquisition des droit, s'élève à 305 milliers d'euros en 2016 contre 339 milliers d'euros en 2015.

Aucune option n'a été exercée en 2015 et 2016.

NOTE 23 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros

| Description | Du 1er janvier au | Du 1er janvier au |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
| | IFRS | IFRS |
| Autres produits opérationnels | 843 | 919 |
| Autres charges opérationnelles | -4 644 | -1 423 |
| Total | -3 801 | -504 |

Au 31 décembre 2015, les autres produits opérationnels correspondaient principalement à la reprise de provision des frais d'avocat comptabilisés en 2014 pour 0,4 M€ et la vente exceptionnelle des produits PCP / Eken récupérés en 2015 pour 0,4 M€. Les autres charges opérationnelles correspondaient à la provision de litiges avec l'ancien PDG de la filiale LOGIC INSTRUMENT, aux frais d'avocat réellement encourus dans le litige avec PCP pour 0,2M€, à une perte de 0,3 M€ suite aux négociations avec PCP pour mettre fin au litige en 2015 et à un redressement de 0,3 M€ suite à un contrôle fiscal portant principalement sur les CIR 2011 à 2013.

Au 31 décembre 2016, les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -3,8 M€. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistré en Autres charges opérationnelles pour 2,8 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

NOTE 24 – RESULTAT FINANCIER NET

En milliers d'euros

| Description | Du 1er janvier au | Du 1er janvier au |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31 décembre | 31 décembre |
| | 2016 | 2015 |
| | IFRS | IFRS |
| Gain de change | 3 575 | 4 244 |
| Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur | 368 | 1 142 |
| Autres produits financiers | 1 433 | 368 |
| Produits financiers | 5 377 | 5 755 |
| Perte de change | 3 651 | 4 155 |
| Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur | | 309 |
| Charges d'intérêts | 801 | 1 248 |
| Autres charges financières | 328 | 29 |
| Charges financières | 4 780 | 5 741 |
| Total | 597 | 14 |

Le résultat financier consolidé présent un profit de 0,6 M€ en 2016 contre un solde nul en 2015. Le résultat de change s'établit à +0,3 M€ contre +0,9 M€ en 2015 et correspond principalement au débouclage de nos actifs et passifs en devises. Les charges d'intérêts sont en nette diminution en raison du moindre recours aux

financements des industriels chinois. Les autres produits financiers correspondent à la valeur des primes cédées lors de la conversion des obligations en actions relatives au programme d'OCABSA.

NOTE 25 – CHARGE D'IMPOT

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

En milliers d'euros

| Description | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|--|------------------|------------------|
| | IFRS | IFRS |
| (Charges) / Produits d'impôts courants | -273 | -225 |
| (Charges) / Produits d'impôts différés | 0 | 24 |
| Total | -273 | -201 |

Les impôts courants intègrent les charges de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les charges d'impôt sur les filiales bénéficiaires. Aucun déficit reportable d'ARCHOS n'est activé dans les comptes consolidés.

Le rapprochement de la charge d'impôt avec l'impôt théorique (sur la base du taux effectif d'imposition d'ARCHOS SA en 2016) peut s'analyser comme suit, en valeur absolue et en % de taux d'imposition :

En milliers d'euros

| Description | Charge d'impôt en milliers d'euros | Taux d'imposition en % |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Résultat avant Impôt | -3 138 | |
| Produit / (Charge) fiscale théorique | 1 047 | 33,33% |
| Impact retraitements de consolidation | 543 | |
| Imposition forfaitaire & CVAE | -233 | |
| Impact écart de taux d'impôt des filiales étrangères | 74 | |
| Perte de l'exercice non activée | -1 746 | |
| Impact de réévaluation des actifs d'impôt différés | 0 | |
| Utilisation de déficits reportables sur l'année | 42 | |
| Produit / (Charge) fiscale réelle | -273 | |

Le montant des déficits indéfiniment reportables de la société mère du Groupe s'établit à 126 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Compte tenu de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, le groupe consolide dans ses comptes un montant d'impôts différés actifs net de 309 K€ principalement composé de déficits reportables.

NOTE 26 – RESULTAT PAR ACTION

L'Assemblée Générale extraordinaire du 13 août 2001 a autorisé l'attribution de 205.184 options de souscription d'actions. Par la mise en place de six plans successifs d'attribution d'options, le Conseil d'administration a utilisé l'intégralité de cette autorisation. Ces plans ayant fixé, pour la levée des options attribuées, des conditions d'objectifs à remplir, certaines options sont devenues caduques, par suite de la non-réalisation des objectifs fixés. Ainsi le nombre d'options attribuées restant exerçables est de 62.815, tenant compte des démissions intervenues et des options exercées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 2004 a autorisé l'émission de 310.256 nouvelles options et l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai 2007 a autorisé l'émission de 268.105 nouvelles options. Le Conseil d'administration du 22 janvier 2007 a attribué 131.000 options par la mise en

place d'un 8^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a attribué 192.500 options par la mise en place d'un 9^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 23 décembre 2009 a attribué 136.304 options par la mise en place d'un 10^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a attribué 315.000 options par la mise en place d'un 11^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le nombre d'options restant exerçables sur ces plans s'élève à 195.554 et ne concernent plus que les 9^{ème} et 10^{ème} plans (cf. note 22.2).

En date du 7 avril 2005, le Groupe avait émis 2.212.158 obligations convertibles en action au profit de la société EchoStar.

Les 553.040 obligations qui restaient à convertir en actions ont été exercées en décembre 2010. Il n'existe plus d'obligations convertibles en actions à la clôture.

En date du 4 mai 2010, le Groupe a émis 1.780.000 nouvelles actions suite à l'augmentation de capital.

Au cours du premier semestre 2011, le second emprunt Echostar d'un montant de 5 millions d'euros ainsi que ses intérêts, payables en actions, ont été remboursés en numéraire.

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 22 décembre 2010 à l'émission de 1.022.300 Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société. Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à la création de 774.712 nouvelles actions dont 765.712 résultant de l'exercice d'autant de Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) émis le 22 décembre 2010 conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010. Aucun autre exercice de BSA n'a été réalisé à l'issue de la période d'exercice qui a pris fin en 2012.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 21 décembre 2011 à l'émission de 275 693 de Bons de Souscription d'Actions intégralement réservés à 5 cadres dirigeants de la Société. Aucune action n'a été créée par l'exercice de ces Bons de Souscriptions à l'issue de la fin de la période d'exercice qui a pris fin le 21 juin 2013.

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 mars 2012, a décidé de mettre en place un Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO®) avec la Société Générale, faisant ainsi usage de la délégation qui lui a été conférée par les 5^{ème} et 6^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 23 juin 2010.

Le PACEO® pouvait être utilisé à tout moment pendant une durée de 3 ans à la seule initiative d'ARCHOS, dans la limite de 2.500.000 actions nouvelles. L'intégralité des actions liées à ce PACEO® a été souscrite au cours de l'exercice 2013 en 3 tirages successifs :

- Le 15 janvier 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 11 septembre 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 17 octobre 2013 pour 500.000 actions nouvelles.

Le 12 novembre 2013, ARCHOS a annoncé le renouvellement de la ligne de financement en fonds propres PACEO® avec Société Générale, exerçables par tranches à la demande d'ARCHOS, sur délégation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013. Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande d'ARCHOS, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 2.800.000 actions (soit 9.9% du capital actuel).

Détail du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | | | | | | | |
|---|----------------|----------------|--------------------|------------|-----------|------------|----------------------------|
| Période | | Date mouvement | Mvt sur nb actions | Jours | Variation | Solde | Moyenne mensuelle pondérée |
| janv-16 | | | | 31 | | 30 717 923 | |
| janv-16 | Conversion OCA | 05-janv-16 | | 31 | 567 034 | 31 284 957 | |
| janv-16 | Conversion OCA | 21-janv-16 | | 31 | 207 877 | 31 492 834 | |
| janv-16 | Conversion OCA | 25-janv-16 | | 31 | 213 661 | 31 706 495 | |
| janv-16 | Conversion OCA | 27-janv-16 | | 31 | 213 720 | 31 920 215 | 31 368 271 |
| févr-16 | Conversion OCA | 17-févr-16 | | 29 | 261 393 | 32 181 608 | 32 037 391 |
| mars-16 | Conversion OCA | 07-mars-16 | | 31 | 383 585 | 32 565 193 | |
| mars-16 | Conversion OCA | 08-mars-16 | | 31 | 575 457 | 33 140 650 | |
| mars-16 | Conversion OCA | 09-mars-16 | | 31 | 383 691 | 33 524 341 | |
| mars-16 | Conversion OCA | 30-mars-16 | | 31 | 339 469 | 33 863 810 | 33 243 041 |
| avr-16 | Conversion OCA | 04-avr-16 | | 30 | 1 012 665 | 34 876 475 | 34 775 209 |
| mai-16 | Conversion OCA | 19-mai-16 | | 31 | 412 806 | 35 289 281 | 35 049 587 |
| juin-16 | Conversion OCA | 30-juin-16 | | 30 | 347 293 | 35 636 574 | 35 300 857 |
| sept-16 | Conversion OCA | 06-sept-16 | | 30 | 173 226 | 35 809 800 | |
| sept-16 | Conversion OCA | 15-sept-16 | | 30 | 174 895 | 35 984 695 | |
| sept-16 | Conversion OCA | 20-sept-16 | | 30 | 140 013 | 36 124 708 | 35 925 544 |
| oct-16 | Conversion OCA | 07-oct-16 | | 31 | 215 938 | 36 340 646 | |
| oct-16 | Conversion OCA | 11-oct-16 | | 31 | 180 048 | 36 520 694 | 36 420 820 |
| nov-16 | Conversion OCA | 16-nov-16 | | 30 | 222 681 | 36 743 375 | |
| nov-16 | Conversion OCA | 21-nov-16 | | 30 | 213 973 | 36 957 348 | |
| nov-16 | Conversion OCA | 23-nov-16 | | 30 | 228 120 | 37 185 468 | |
| nov-16 | Conversion OCA | 30-nov-16 | | 30 | 227 929 | 37 413 397 | 36 771 788 |
| déc-16 | Conversion OCA | 07-déc-16 | | 31 | 214 625 | 37 628 022 | |
| déc-16 | Conversion OCA | 12-déc-16 | | 31 | 431 003 | 38 059 025 | 37 864 548 |
| TOTAL | | | | 365 | | | 35 011 170 |

Détail du résultat net par action et du résultat net dilué par action :

| | Du 1er janvier au 31 décembre 2016 | Du 1er janvier au 31 décembre 2015 |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Résultat Net par action en euros | -0,09 | -0,07 |
| Nombre d'actions retenu | 38 059 025 | 29 663 764 |
| Résultat Net dilué par action en euros | -0,09 | -0,07 |
| Nombre d'actions retenu | 38 059 025 | 29 663 764 |

Au 31 décembre 2016, les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties ainsi que l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le montant total des éléments potentiellement dilutifs s'élève à 10.962.373 actions. Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

NOTE 27 – ENGAGEMENTS

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

En milliers d'euros

| Engagements donnés | Montant | dont Dirigeants | dont Filiales | dont Autres |
|---|----------|-----------------|---------------|-------------|
| Caution de contre-garantie sur marchés | | | | |
| Créances cédées non échues Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche | | | | |
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles | | | | |
| Avals, cautions et garanties donnés Crédits documentaires Instruments financiers de change Gage d'instruments financiers | | | | |
| Autres engagements donnés Crédit-bail | | | | |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |

27.1– Engagement locatif

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élèvent au 31 décembre 2016 à 848 milliers d'euros dont 207 milliers d'euros relatifs à LOGIC INSTRUMENT.

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables (non actualisés) sont les suivants :

En milliers d'euros

| Description | 31-déc-16 | 31-déc-15 |
|--------------------------------|--------------|------------|
| | IFRS | IFRS |
| Moins d'un an | 463 | 534 |
| Plus d'un an et moins de 5 ans | 876 | 118 |
| Plus de 5 ans | 0 | 0 |
| Total | 1 339 | 652 |

NOTE 28 – LITIGES

Cf. Autres faits marquants de la période

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Dans le cadre de ses opérations, ARCHOS n'a effectué aucune transaction ni opération commerciale avec des actionnaires à l'exception de la SCI des vigneron.

ARCHOS a signé un contrat de bail avec la SCI des Vignerons concernant la location des locaux faisant office de siège social d'ARCHOS. Mme Isabelle CROHAS est gérante de la SCI des vigneron. Le contrat de bail a été signé le 22 Janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 et le 14 mars 2014 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à 257 570 € (local archives inclut) à partir du 1^{er} février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

En 2015, le loyer annuel, réévalué sur l'indice de la zone de Massy Palaiseau s'élève à 230 milliers d'euros. Conformément au nouvel avenant signé en mars 2014 et compte tenu de la non-occupation par ARCHOS de la totalité des surfaces louées, il a été convenu avec la SCI Les Vignerons qu'une diminution des loyers à hauteur de 100 euros par mètre carré et par an serait accordé à ARCHOS à compter du 4^{ème} mois de location par des nouveaux locataires pour lesquels le bailleur fera ses meilleurs efforts pour relouer les locaux vacants. Cet avenant a été appliqué tout au long de l'année 2016. Le Conseil d'administration réuni en date du 10 juin 2016 a approuvé la conclusion d'un nouveau bail avec la SCI des Vignerons à compter du 25 janvier 2017.

Les transactions avec la SCI des Vignerons se font aux conditions de marché et sont cependant soumises à approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Il convient de noter qu'en plus des éléments cités ci-dessus que la société ARCHOS a mis en place avec LOGIC INSTRUMENT trois conventions réglementées portant sur :

- le commissionnement d'ARCHOS en tant qu'apporteur d'affaires à LOGIC INSTRUMENT dont l'objet est de mettre en relation LOGIC INSTRUMENT avec des clients du portefeuille ARCHOS ; la durée de cette convention est de 3 ans et ARCHOS est rémunéré à hauteur de 2% chiffre d'affaires net réalisé,
- le commissionnement sur achats dont l'objet est d'autoriser LOGIC INSTRUMENT à se fournir auprès des fournisseurs d'ARCHOS ainsi que le droit de bénéficier d'une licence non exclusive de la marque ARCHOS ; pour cette convention d'une durée de 3 ans, ARCHOS percevra une commission de 4% sur le prix d'achat FCA du produit ARCHOS si celui-ci porte la marque ARCHOS et 3% si celui-ci ne porte pas la marque ARCHOS,
- le commissionnement des ressources opérationnelles et administratives d'ARCHOS dont l'objet consiste pour LOGIC INSTRUMENT à bénéficier d'interventions ponctuelles des effectifs d'ARCHOS dans des domaines où LOGIC INSTRUMENT peut avoir besoin d'expertise ; cette convention d'une durée de 3 ans consiste en une facturation du coût complet de l'intervention auquel sera ajoutée une marge de 5%.

Au cours de l'exercice 2016, ces trois conventions ont respectivement engendré des facturations de 64, 45 et 10 milliers d'euros d'ARCHOS à LOGIC INSTRUMENT.

NOTE 30 – REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites, avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

En milliers d'euros

| Description | Archos SA | ATH (*) | LOGIC | |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|
| | | | INSTRUMENT | Total |
| Rémunérations et assimilés | 368 | 262 | 0 | 630 |
| Engagements de retraite | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avances | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 368 | 262 | 0 | 630 |

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

Le montant indiqué de 368 milliers d'euros (« rémunérations et assimilés » pour ARCHOS SA) inclut 50 milliers d'euros au titre de jetons de présence.

NOTE 31 – CATEGORISATION ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros

| Au 31 décembre 2016 | Juste valeur par résultat | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés | Valeur au bilan | Juste valeur |
|----------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|-----------------|---------------|
| Autres actifs non courants | | | 1 606 | | | 1 606 | 1 606 |
| Clients | | | 35 643 | | | 35 643 | 35 643 |
| Autres créances courantes | | | 13 180 | | | 13 180 | 13 180 |
| Actifs financiers courants | | | | | | 0 | 0 |
| Placements à court terme | | | | | | 0 | 0 |
| Trésorerie | 18 488 | | | | | 18 488 | 18 488 |
| Total actifs financiers | 18 488 | 0 | 50 429 | 0 | 0 | 68 917 | 68 917 |
| Dettes financières non courantes | | | | 10 605 | | 10 605 | 10 605 |
| Dettes financières à court terme | | | | 20 537 | -1 008 | 19 529 | 19 529 |
| Dettes fournisseurs | | | | 18 198 | | 18 198 | 18 198 |
| Autres dettes courantes | | | | 12 903 | | 12 903 | 12 903 |
| Total passifs financiers | 0 | 0 | 0 | 62 243 | -1 008 | 61 235 | 61 235 |

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES

88, rue de Courcelles
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

ARCHOS SA

12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 2.6 et 2.16 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Stocks

Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe, la société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks qui présentent un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour déterminer cette valeur nette de réalisation et à apprécier les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Thierry Charron

Jean-Luc Guedj

**COMPTES SOCIAUX
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2016

Bilan Actif en milliers d'euros

| | Au Durée | | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|---|----------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | Brut | Amort.& Prov. | Net | Net |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 10 980 | 9 358 | 1 621 | 1 976 |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche & développement | 8 121 | 7 638 | 483 | 1 449 |
| Concessions, brevets & droits simil. | 1 894 | 1 720 | 175 | 121 |
| Fonds commercial (1) | | | | |
| Autres immob. incorporelles | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | 964 | | 964 | 406 |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | 4 867 | 4 648 | 219 | 166 |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations tech., matériel et outil. Industriels | 2 874 | 2 843 | 31 | 6 |
| Autres immob. corporelles | 1 993 | 1 805 | 188 | 161 |
| Immob. Corporelles en cours | | | 0 | 0 |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | 6 698 | 2 200 | 4 498 | 3 975 |
| Participations | 6 603 | 2 200 | 4 403 | 3 896 |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immob. financières | 96 | | 96 | 79 |
| TOTAL (I) | 22 545 | 16 206 | 6 339 | 6 117 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | 43 830 | 11 298 | 32 533 | 29 633 |
| Matières premières et autres approvision. | 465 | 364 | 101 | 97 |
| En cours de production de biens | 0 | 0 | 0 | 0 |
| En cours production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Marchandises | 43 365 | 10 933 | 32 432 | 29 536 |
| Avances & acomptes versés sur commandes | 5 842 | | 5 842 | 6 742 |
| Créances exploitation (3) | 32 186 | 261 | 31 925 | 46 337 |
| Clients et comptes rattachés | 24 829 | 261 | 24 568 | 38 791 |
| Autres créances | 7 357 | | 7 357 | 7 546 |
| Capital souscrit -appelé, non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 264 | | 264 | 264 |
| dont actions propres | | | | |
| Disponibilités | 13 960 | | 13 960 | 10 536 |
| COMPTE REGULARISATION ACTIF | | | | |
| Charges constatées d'avance (3) | 2 218 | | 2 218 | 435 |
| TOTAL (II) | 98 301 | 11 559 | 86 742 | 93 947 |
| Charges à répartir sur plusieurs ex. (III) | 173 | | 173 | 0 |
| Primes de rembour. Des obligations (IV) | | | | |
| Ecart de conversion actif (V) | 1 179 | | 1 179 | 1 460 |
| TOTAL GENERAL (I-V) | 122 198 | 27 765 | 94 432 | 101 523 |
| (1) dont droit au bail | | | | |
| (2) dont à moins d'un an | | | 0 | 0 |
| (3) dont à plus d'un an | | | 2 103 | 2 927 |

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2016

Bilan Passif en milliers d'euros

| | Au Durée | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|--|-------------|-----------------------|-----------------------|
| PASSIF | | Net | Net |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital (Dont versé : 19 030) | | 19 030 | 15 359 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 129 315 | 124 005 |
| Ecarts de réévaluation | | | |
| Réserves | | 993 | 993 |
| Réserve légale | | 137 | 137 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | |
| Réserves réglementées | | | |
| Autres réserves | | 856 | 856 |
| Report à nouveau | | -104 476 | -104 819 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte) | | -5 360 | 343 |
| Subventions d'investissement | | 462 | 156 |
| Provisions réglementées | | | |
| TOTAL (I) | | 39 964 | 36 036 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | | |
| Produits émissions titres particip | | | |
| Avances conditionnées | | 544 | 600 |
| TOTAL (II) | | 544 | 600 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | |
| Provisions pour risques | | 3 504 | 3 444 |
| Provisions pour charges | | 546 | 446 |
| TOTAL (III) | | 4 050 | 3 889 |
| DETTES (1) | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | 2 035 | 1 515 |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (2) | | 34 | 41 |
| Emprunts et dettes financières divers (3) | | 12 959 | 6 603 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | 182 | 531 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 22 692 | 15 575 |
| Dettes fiscales et sociales | | 2 452 | 3 813 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | 6 054 | 30 531 |
| COMPTES REGULARISATION PASSIF | | | |
| Produits constatés d'avance | | 905 | 0 |
| TOTAL (IV) | | 47 312 | 58 609 |
| Ecarts de conversion passif (V) | | 2 561 | 2 389 |
| TOTAL GENERAL (I-V) | | 94 432 | 101 523 |
| (1) dont à plus d'un an | | 8 464 | 3 859 |
| (1) dont à moins d'un an | | 38 666 | 54 218 |
| (2) dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque | | 34 | 41 |
| (3) dont emprunts participatifs | | | |

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2016

Compte de résultat en milliers d'euros

| | Au Durée | | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|---|---------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | France | Exportation | Total | Total |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | | |
| Ventes de marchandises | 61 840 | 81 426 | 143 267 | 145 827 |
| Production vendue (biens) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Production vendue (services) | 356 | 0 | 356 | 129 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 62 196 | 81 426 | 143 622 | 145 956 |
| Production stockée | | | 0 | -3 |
| Production immobilisée | | | 964 | 922 |
| Subventions d'exploitation | | | 6 | 5 |
| Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges (9) | | | 4 123 | 11 740 |
| Autres produits (1) (11) | | | 85 | 337 |
| TOTAL (2) | | (I) | 148 800 | 158 956 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | |
| Achats de marchandises | | | 106 201 | 119 702 |
| Variation de stocks (marchandises) | | | -2 740 | -2 920 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 1 449 | 3 909 |
| Variation de stocks (matières et autres approvisionnements) | | | -41 | 611 |
| Autres achats et charges externes (3) (6bis) | | | 31 184 | 24 046 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 618 | 414 |
| Salaires et traitements | | | 4 872 | 4 495 |
| Charges sociales (10) | | | 2 216 | 2 053 |
| Dotations aux amortissements s/immobilisations | | | 1 349 | 1 010 |
| Dotations aux provisions s/immobilisations | | | | |
| Dotations aux provisions s/actif circulant | | | 2 336 | 4 854 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | | 1 205 | 967 |
| Autres charges (12) | | | 744 | 929 |
| TOTAL (4) | | (II) | 149 392 | 160 070 |
| 1 - RESULTAT D'EXPLOITATION | | (I-II) | -593 | -1 114 |
| OPERATIONS EN COMMUN | | | | |
| Bénéfice attribué, perte transférée | | (III) | | |
| Perte supportée, bénéfice transféré | | (IV) | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| De participations (5) | | | 0 | 2 211 |
| Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (5) | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | 0 | 0 |
| Reprises s/provisions et transferts de charges | | | 374 | 663 |
| Différences positives de change | | | 3 175 | 4 057 |
| Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement | | | | |
| TOTAL | | (V) | 3 549 | 6 931 |
| CHARGES FINANCIERES | | | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | | 717 | 309 |
| Intérêts et charges assimilées (6) | | | 1 202 | 1 523 |
| Différences négatives de change | | | 3 427 | 3 918 |
| Charges nettes s/cessions valeurs mob.placement | | | | |
| TOTAL | | (VI) | 5 346 | 5 750 |
| 2 - RESULTAT FINANCIER | | (V-VI) | -1 797 | 1 181 |
| 3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | (I+II+III-IV+V-VI) | -2 389 | 68 |

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2016

Compte de résultat en milliers d'euros (suite)

| | Au Durée | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|--|-------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Total | Total |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | |
| Sur opérations de gestion | | 38 | 614 |
| Sur opérations de capital | | 221 | 373 |
| Reprises s/provisions et transferts de charges | | 542 | 5 169 |
| TOTAL (VII) | | 801 | 6 156 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | |
| Sur opérations de gestion (6bis) | | 3 221 | 4 825 |
| Sur opérations de capital | | 0 | 799 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 1 111 | 477 |
| TOTAL (VIII) | | 4 332 | 6 101 |
| 4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL | | -3 532 | 55 |
| Participation des salariés (IX) | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | | -561 | -221 |

| | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| PRODUITS (I+III+V+VII) | 153 150 | 172 044 |
| CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X) | 158 509 | 171 701 |

| | | |
|---|---------------|------------|
| 5 - BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges) | -5 360 | 343 |
|---|---------------|------------|

| | | |
|--|-----|-------|
| (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme | | |
| (2) Dont produits de locations immobilières produits afférents à des exercices antérieurs | 1 | |
| (3) Dont crédit-bail mobilier crédit-bail immobilier | 0 | 0 |
| (4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs | | |
| (5) Dont produits concernant des entreprises liées | 0 | 0 |
| (6) Dont intérêts concernant des entreprises liées | | |
| (6bis) Dont dons faits aux O.I.G. (art.238bis du C.G.I.) | | |
| (9) Dont transfert de charges | 370 | 4 831 |
| (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant | | |
| (11) Dont redevances pour concess.brevets, licences (produits) | | |
| (12) Dont redevances pour concess.brevets, licences (charges) | 51 | 42 |

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société ARCHOS SA est cotée sur l’Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2016, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d’administration.

Les états financiers deviendront définitifs après leur approbation par l’Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d’euros.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Code de commerce – articles 8,9 et 11

Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3

1.1 - Généralités

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l’exploitation,
- permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation du règlement de l’Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indication contraire spécifique, les montants financiers sont exprimés en milliers d’euros.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers implique la prise en compte d’appréciations, d’estimations et d’hypothèses, établies sur la base d’informations existant à la date d’établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d’actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction de la société revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s’assurer de leur pertinence au regard de l’expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié au contexte économique de crise actuel et en fonction de l’évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les éléments suivants :

Provisions pour garantie

Cette provision couvre les charges futures qui seront potentiellement supportées au titre de la réparation des produits défectueux pendant leur période de garantie. Cette provision est établie sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de la base installée de produits, appliqués aux volumes des ventes des 6 derniers mois. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulation de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période à des clients. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse des taux de retour constatés sur l'année.

Evaluation des titres de participation

Le coût d'acquisition des titres de participation est comparé en fin d'année à la valeur d'utilité, se définissant sur la base d'éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, de réalisation et de conjonctures économiques. Une dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. Une provision pour risques peut également être comptabilisée en cas de situation nette négative d'une filiale en complément de la provision pour dépréciation des titres ; dans ce cas, cette provision est comptabilisée au compte de résultat dans les charges financières.

Avantages au personnel

La société se conforme strictement aux législations locales et le coût principal dans ce domaine est composé des indemnités de départ à la retraite, en France.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Ces hypothèses actuarielles mises en œuvre pour l'évaluation des régimes peuvent s'avérer différentes des résultats réels en cas de modification des conditions de marché et de changements significatifs de nature économique et sociale. L'écart en résultant est enregistré en compte de résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

| Hypothèses retenues | 2016 | 2015 |
|--------------------------------------|-------|-------|
| Taux d'actualisation des engagements | 1,50% | 1,90% |
| Taux de réévaluation des salaires | 3% | 3% |

1.3 - Immobilisations

La société applique les nouvelles règles comptables relatives aux actifs en se conformant aux règlements CRC n°2004-06 et n°2002-10.

La valeur d'entrée des immobilisations est évaluée sur la base des coûts historiques (prix d'acquisition hors frais financiers).

Les frais de développement comptabilisés sont engagés en fonction de clients potentiels, sans contrepartie spécifique. Ils sont déterminés en fonction des temps réels passés par les ingénieurs du bureau d'étude, ainsi que les frais divers s'y rattachant. Ces frais de développement sont déterminés projet par projet.

Ils sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation).

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des actifs sous-jacents.

| Description | Mode d'amortissement | Durée d'amortissement |
|---|----------------------|-----------------------|
| Frais de recherche et développement | Linéaire | 18 à 36 mois |
| Brevets | Linéaire | 5 ans |
| Frais de programmes informatiques | Linéaire | 1 an et 3 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages | Linéaire | 1,2,6,8 et 10 ans |
| Matériels de bureau et informatique | Linéaire | 2, 3 et 8 ans |
| Mobilier | Linéaire | 8 et 10 ans |
| Autres immobilisations corporelles | Linéaire | 3 à 10 ans |

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une dépréciation de ces actifs.

1.4 - Stocks

Les matières premières et les composants sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des achats de matières premières et composants comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de livraison.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main-d'œuvre directe ainsi que les autres coûts directement liés aux unités produites, les frais généraux de production et les frais de R&D.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée sur les stocks présentant un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Ainsi les stocks à faible rotation ou présentant un risque de non utilisation future, évaluée par revue des articles, sont dépréciés.

1.5 – Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses cédées aux sociétés d'affacturage ne sont pas comptabilisées dans le poste Clients et comptes rattachés mais sont reclassées en Autres Créances.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

1.6 - Créances et dettes libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

La provision pour perte de change latente est constituée à hauteur du risque non couvert, à savoir la différence entre les pertes et les gains de change latents, en US dollars.

1.7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. En cas de cession, le prix de revient est établi selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice la valeur historique est comparée avec la valeur de marché. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constatée.

Les montants pris en compte dans le poste Disponibilités correspondent aux positions débitrices des comptes bancaires.

Les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

1.8 - Provision pour risques et charges

Dans le cadre normal de son activité, la société consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Une provision pour risques est constituée pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur une base statistique, notamment en fonction du nombre de pièces retournées sous garantie, et sur la base du coût de réparation d'une pièce. Cette provision garantie couvre l'ensemble des clients de la société, à savoir les clients européens, asiatiques et inclus les filiales américaine et chinoises.

La provision pour indemnités de départ en retraite est déterminée, selon la méthode rétrospective, sur la base d'évaluations tenant compte des prévisions de rotation du personnel, de l'évolution prévisible des rémunérations et font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les provisions pour litiges avec les tiers sont calculées selon la quote-part correspondant au risque de perte estimé.

Le cas échéant, la situation nette négative des filiales est analysée au regard des flux futurs de trésorerie estimés. Dans l'hypothèse où ces flux ne permettent pas d'envisager une reconstitution de la situation nette à un niveau positif dans un délai raisonnable, une provision pour risque et charges est enregistrée pour la différence entre ces flux futurs et la situation nette négative constatée.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

Activité

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevé à 148,8 M€ contre 145,9 M€ pour la même période en 2015. Les charges d'exploitation se sont élevées à 150,3 M€ contre 160,1 M€ en 2015, laissant apparaître une perte d'exploitation de -1,5 M€ contre -1,1 M€ en 2015.

En 2016, le résultat financier correspond à une perte de -1,8 M€ contre un gain de 1,2 M€ en 2015. L'impact du résultat de change est une perte de -0,3 M€ inchangé par rapport à l'an passé. Les charges d'intérêts nettes des produits ainsi que les charges d'escompte représentent un montant de 1,2 M€ contre 1,5 M€ l'année dernière. Enfin, la société a comptabilisé des provisions pour dépréciation des titres de participation de sa filiale ATS à hauteur de 493 K€ en 2016 et a effectué une reprise de provision sur la situation nette négative de sa filiale ATH de 65 K€.

Le résultat exceptionnel à fin 2016 s'établit à -3,5 M€ contre un gain de 0,1 M€ en 2015. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistrées en autres charges opérationnelles pour 2,8 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt intégrant le crédit d'impôt recherche, le résultat net s'établit à -6,3 M€ contre 0,3 M€ en 2015.

Autres faits marquants de la période

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement privé.

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€. A la clôture, ARCHOS constate un emprunt obligataire d'une valeur de 1,5 M€ restant à rembourser dans ses comptes.

Au cours du premier semestre 2016, ARCHOS a émis deux fois 250 obligations, soit un total de 500, lui permettant d'obtenir un financement 5 M€. Ces deux emprunts ont été intégralement convertis en actions. Durant le second semestre, ARCHOS a émis 500 nouvelles obligations, soit un financement de 5 M€, dont 300 ont été converties au 31 décembre 2016.

Consécutivement aux conversions en actions des OCA mentionnées ci-avant, la société ARCHOS SA a augmenté son capital social de 7.341.102 actions soit 3.670.551 euros à une valeur nominale de 0,50 €. Le capital social est donc constitué au 31 décembre 2016 de 38.059.923 actions, soit en valeur, 19.029.512.50 euros.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V.. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014, 2015 ni en 2016.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » induites émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Au 31 décembre 2016, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

2.2 – Evénements postérieurs à la clôture

Conversions en actions

Deux nouvelles conversion en actions ont eu lieu en dates du 31 janvier et 16 février 2017 pour un montant total de 837.112 actions nouvelles.

NOTE 3 : NOTES SUR LES ELEMENTS FINANCIERS

3.1 – Immobilisations

| | | Au 31/12/2016 | | |
|---|------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------|
| CADRE A | | Val.brute des immo.au début | Augmentations Réévaluation | Acquis.créat. |
| <i>Frais d'établissement, rech. et dévelop.</i> | TOTAL I | 7 716 | 0 | 406 |
| <i>Autres postes immob. Incorporelles</i> | TOTAL II | 2 171 | 0 | 1 093 |
| Terrains | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | 2 809 | | 65 |
| Instal.générales, agenc.et aménag. divers | | 1 014 | | 32 |
| Matériel de transport | | 59 | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | 848 | | 40 |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | 0 | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | TOTAL III | 4 730 | 0 | 137 |
| Participations évalués par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | | 5 603 | | 1 000 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | 79 | | 17 |
| Immobilisations financières | TOTAL IV | 5 681 | 0 | 1 017 |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV) | | 20 298 | 0 | 2 653 |

| CADRE B | | Diminutions Par virements Par virements poste à poste | Par cessions, mis.hors serv. | Valeur brute immobilis.à fin exercice | Rééval.lég. V.O.Immo. en fin d'exer. |
|---|------------------|---|------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Frais d'établ.rech. et dév.</i> | TOTAL I | 0 | 0 | 8 121 | |
| <i>Aut.postes immo. Incorp.</i> | TOTAL II | 406 | 0 | 2 858 | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Instal.gén.agenc.et aménag.des const. | | | | | |
| Installations tech.matér.et outil.indus. | | | | 2 874 | |
| Instal.gén.agenc.et aménag. divers | | | | 1 046 | |
| Matériel de transport | | | | 59 | |
| Matériel de bureau et informat.mobilier | | | | 888 | |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | 0 | |
| Avances et acomptes | | | | | |
| Immobilisations corporelles | TOTAL III | 0 | 0 | 4 867 | |
| Participations éval.par mise en équiv. | | | | | |
| Autres participations | | | | 6 603 | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | | | 96 | |
| Immobilisations financières | TOTAL IV | 0 | 0 | 6 698 | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV) | | 406 | 0 | 22 545 | |

Le poste « Frais d'établissement, Recherche et Développement » regroupe les frais de Recherche et développement activés. Les Frais de recherche en cours d'activation sont comptabilisés en « Immobilisations incorporelles en cours ». Ils représentent un montant de 964 milliers d'euros.

Concernant les titres de participations, voir note infra.

Les Autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements.

Amortissements

Au 31/12/2016

| CADRE A : Situations et mouvements de l'exercice | | Montant déb. | Augmentat. | Diminutions | Montant fin |
|---|------------------|---------------|--------------|-------------|---------------|
| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES | | d'exercice | Dotat.exer. | Repris.exer | d'exercice |
| <i>Frais d'établissement, rech. et développ.</i> | TOTAL I | 6 267 | 1 169 | | 7 436 |
| <i>Autres postes immob. Incorporelles</i> | TOTAL II | 1 644 | 76 | | 1 720 |
| Terrains | | | | | |
| Constructions : | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | 2 804 | 40 | | 2 843 |
| Autres immobilisations corporelles : | | | | | |
| Instal.générales, agenc.et aménag. divers | | 879 | 20 | | 899 |
| Matériel de transport | | 59 | | | 59 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | 822 | 25 | | 847 |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| Immobilisations corporelles | TOTAL III | 4 564 | 85 | 0 | 4 648 |
| TOTAL GENERAL (I+II+III) | | 12 474 | 1 329 | 0 | 13 804 |

| CADRE B : Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice | | | | CADRE C : Prov. Pour Amt.Derog. | |
|--|------------------|--------------|---------|---------------------------------|----------|
| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES | Linéaires | Dégressifs | Except. | Dotations | Reprises |
| <i>Frais d'établ.rech. et dév.</i> | TOTAL I | 1 169 | | | |
| <i>Aut.postes immo. Incorpor.</i> | TOTAL II | 76 | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions : | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Instal.gén.agenc.et aménag.des const. | | | | | |
| Installations techniques, mat. et outillage indus. | 40 | | | | |
| Autres immobilisations corporelles : | | | | | |
| Instal.gén.agenc.et aménag. divers | 20 | | | | |
| Matériel de transport | 0 | | | | |
| Matériel de bureau et informat.mobilier | 25 | | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| Immobilisations corporelles | TOTAL III | 85 | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III) | | 1 329 | | | |

| CADRE D : Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net début exerc. | Augmentat. | Dotations | Montant net à fin exerc. |
|--|--------------------------|------------|-----------|--------------------------|
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 0 | | 0 | 0 |
| Primes de remboursement des obligations | 0 | 192 | 19 | 173 |

3.2 - Stocks

Au

31/12/2016

| Description | A la fin de l'exercice | Au début de l'exercice | VARIATIONS DES STOCKS | |
|--|------------------------|------------------------|-----------------------|------------|
| | | | Augmentation | Diminution |
| Marchandises | | | | |
| Stocks revendus en l'état Marchandises | 43 365 | 40 625 | 2 740 | |
| Approvisionnement | | | | |
| Stocks approvisionnement | | | | |
| Matières premières | 465 | 425 | 41 | |
| Autres approvisionnements | | | | |
| <i>SOUS-TOTAL I</i> | 43 830 | 41 050 | 2 780 | 0 |
| Production | | | | |
| Produits intermédiaires | | | | |
| Produits finis | 0 | 0 | | |
| Produits résiduels | | | | |
| <i>SOUS-TOTAL II</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Production en cours | | | | |
| Produits | 0 | 0 | | |
| Travaux | | | | |
| Etudes | | | | |
| Prestations de services | | | | |
| <i>SOUS-TOTAL III</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>TOTAL I+II+III</i> | 43 830 | 41 050 | 2 780 | 0 |
| Production stockée (ou déstockage de production) II + III | | | | 0 |

Les « Matières premières » correspondent à des composants ou à des sous-ensembles de produits finis utilisés pour la réparation. Ils sont provisionnés pour un montant de 364 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les stocks sont le cas échéant, dépréciés afin de ramener le prix de revient comptabilisé à la valeur marchande à la date de clôture.

Les provisions pour dépréciation de stock au 31/12/2016 s'élèvent à 11 298 milliers d'euros.

3.3 – Clients et comptes rattachés

La société gère 2 contrats d'affacturage. Les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont comptabilisées en Clients et comptes rattachés. Les créances cédées aux factors au 31 décembre 2016 représentent un montant de 22,9 M€.

Les créances clients présentant un risque de non recouvrement ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 261 milliers d'euros (pour la partie non assurée).

3.4 - Autres créances

Le montant des autres créances s'élève au 31 décembre 2016 à 7 357 milliers d'euros contre 7 546 milliers l'an passé et se compose principalement des éléments suivants :

- Les créances d'impôts pour 6 129 milliers d'euros (correspondant principalement aux créances de CIR de 2012 à 2016 et aux créances de CICE 2013 à 2016),
- Les subventions à recevoir pour 443 milliers d'euros.
- Des crédits de TVA pour 782 milliers d'euros.

3.5 - Capitaux propres

Composition du capital social au 31/12/2016

| Différentes catégories de titres | Valeur nominale | Nombre de titres | | | En fin d'exercice |
|----------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------|--|-------------------|
| | | Au début de l'exercice | Crés pendant l'exercice | Remboursés ou convertis pendant l'exercice | |
| Actions ordinaires | 0,50 € | 30 717 923 | 7 341 102 | | 38 059 025 |
| Action de préférence | 0,50 € | 0 | | | 0 |
| Total | | 30 717 923 | 7 341 102 | 0 | 38 059 025 |
| Capital social au 31/12/2016 | | 19 029 512,50 euros | | | |

Variation des capitaux propres sur l'exercice

En milliers d'euros

| | Capital social | Primes liées au capital | Réserves et résultats | Résultats enregistrés directement en capitaux propres | Provisions réglementées & subventions d'investissement | Total Capitaux Propres |
|---|----------------|-------------------------|-----------------------|---|--|------------------------|
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013 | 14 152 | 121 706 | -91 842 | 0 | 284 | 44 299 |
| Opérations sur capital | 0 | 0 | | | | 0 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | | | 0 |
| Dividendes | | | | | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | -11 984 | | | -11 984 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions | | | | | | 0 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | | | | | | 0 |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat | | | | | | 0 |
| Subventions d'investissement | | | | | 18 | 18 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014 | 14 152 | 121 706 | -103 826 | 0 | 302 | 32 333 |
| Opérations sur capital | 1 207 | 2 299 | | | | 3 506 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | | | 0 |
| Dividendes | | | | | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | 343 | | | 343 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions | | | | | | 0 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | | | | | | 0 |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat | | | | | | 0 |
| Subventions d'investissement | | | | | -146 | -146 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015 | 15 359 | 124 005 | -103 483 | 0 | 156 | 36 036 |
| Opérations sur capital | 3 671 | 5 311 | | | | 8 981 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | | | | 0 |
| Dividendes | | | | | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | -5 360 | | | -5 360 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions | | | | | | 0 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | | | | | | 0 |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat | | | | | | 0 |
| Subventions d'investissement | | | | | 306 | 306 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016 | 19 030 | 129 315 | -108 843 | 0 | 462 | 39 964 |

3.6 Capital potentiel

Le tableau ci-après expose les plans de stock-options en cours et leur impact potentiel sur le nombre de titres composant le capital de la société :

| Plan | Nbre options | Juste valeur (en euros) | Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros) | Nombre d'options restantes (*) |
|--------------|------------------|-------------------------|---|--------------------------------|
| 12 | 1 120 000 | 0,87 | 977 760 | 1 080 000 |
| 13 | 36 000 | 0,80 | 28 140 | 29 000 |
| Total | 1 156 000 | | 1 005 900 | 1 109 000 |

(*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

3.7 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges de 4 050 milliers d'euros correspondent principalement à :

- la provision pour garantie pour 659 milliers d'euros
- la provision pour pertes de change pour 224 milliers d'euros
- la provision pour indemnités départ à la retraite pour 546 milliers d'euros
- la provision pour situation nette négative sur titres de participation pour 2 071 milliers d'euros
- une provision pour litiges de 550 K€

3.8 – Litiges

Litiges et procédures judiciaires

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V.. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire.

En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014, 2015 ni en 2016.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Au 31 décembre 2016, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

3.9 - Autres dettes

Le montant des Autres dettes s'élève au 31 décembre 2016 à 6.054 milliers d'euros contre 30.531 l'an passé et se compose essentiellement des avoirs à établir sur ventes.

3.10 – Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires se répartir pour 62,2 M€ sur la France et pour 81,4 M€ à l'export.

3.11 – Charges et produits exceptionnels

| | Au Durée | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|--|-------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Total | Total |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | |
| Sur opérations de gestion | | 38 | 614 |
| Sur opérations de capital | | 221 | 373 |
| Reprises s/provisions et transferts de charges | | 542 | 5 169 |
| TOTAL (VII) | | 801 | 6 156 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | |
| Sur opérations de gestion (6bis) | | 3 221 | 4 825 |
| Sur opérations de capital | | 0 | 799 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 1 111 | 477 |
| TOTAL (VIII) | | 4 332 | 6 101 |
| 4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL | | -3 532 | 55 |

Le résultat exceptionnel à fin 2016 s'établit à -3 532 K€ contre 55 K€ en 2015. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistrées en autres charges opérationnelles pour 2,8 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie. Enfin, des charges sur exercices antérieurs ont été enregistrés à hauteur de 0,3 M€ en 2016.

La quote-part des subventions reconnues en résultat au titre des projets de R&D s'élève à 221 K€.

3.12 – Autres informations annexes

| | | Au | | 31/12/2016 | |
|---|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|--|
| NATURE DES PROVISIONS | Montant déb. d'exercice | Augmentation Dota.exer. | Diminutions Repris.exer. | Montant fin d'exercice | |
| Provisions réglementées : | | | | | |
| Prov.reconst.gisem.miniers, pétrol. | | | | | |
| Provisions pour investissement | | | | | |
| Provisions pour hausse des prix | | | | | |
| Provisions pour fluctuation des cours | | | | | |
| Amortissements dérogatoires | | | | | |
| Prov.fisc.impl.étranger av 1-1-1992 | | | | | |
| Prov.fisc.impl.étranger ap 1-1-1992 | | | | | |
| Provisions pour prêts d'installation | | | | | |
| Autres provisions réglementées | | | | | |
| TOTAL I | | | | | |
| Provisions pour risques et charges : | | | | | |
| Provisions pour litiges | 477 | 551 | 477 | 551 | |
| Prov.pour garanties données aux clients | 522 | 659 | 522 | 659 | |
| Prov.pour pertes sur marchés à terme | | | | | |
| Provisions pour amendes et pénalités | | | | | |
| Provisions pour pertes de change | 309 | 224 | 309 | 224 | |
| Prov.pour pensions et obligations simil. | 446 | 546 | 446 | 546 | |
| Provisions pour impôts | | | | | |
| Prov.pour renouvellement des immob. | | | | | |
| Provisions pour grosses réparations | | | | | |
| Prov.pour charges soc. et fisc.sur congés | | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | 2 136 | 0 | 65 | 2 071 | |
| TOTAL II | | | | | |
| | 3 889 | 1 979 | 1 818 | 4 050 | |
| Provisions pour dépréciation : | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 203 | | 203 | |
| Immobilisations corporelles | 0 | | | 0 | |
| Titres mis en équivalence | | | | | |
| Titres de participation | 1 707 | 493 | | 2 200 | |
| Autres immobilisations financières | | | | | |
| Stocks et en-cours | 11 417 | 2 630 | 2 750 | 11 298 | |
| Comptes clients | 299 | 63 | 101 | 261 | |
| Autres provisions pour dépréciation | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| | 13 423 | 3 389 | 2 851 | 13 962 | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III) | | | | | |
| | 17 313 | 5 369 | 4 669 | 18 012 | |
| Dont dotations et reprises d'exploitation | | | | | |
| | | 3 541 | 3 753 | | |
| Dont dotations et reprises financières | | | | | |
| | | 717 | 374 | | |
| Dont dotations et reprises exceptionnelles | | | | | |
| | | 1 111 | 542 | | |

Etat des échéances des créances et des dettes

Au 31/12/2016

| CADRE A : ETAT DES CREANCES | Montant brut | A 1 an au + | A + d'un an |
|---|--------------|-------------|-------------|
| De l'actif financier : | | | |
| Créances rattachés à des participations | | | |
| Prêts (1) (2) | | | |
| Autres immobilisations financières | 96 | | 96 |
| De l'actif circulant : | | | |
| Clients douteux ou litigieux | 284 | 284 | |
| Autres créances clients | 24 546 | 24 546 | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | | |
| Personnel et comptes rattachés | 1 | 1 | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 2 | 2 | |
| Impôts sur les bénéfices | 5 183 | 3 080 | 2 103 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 360 | 360 | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | 42 | 42 | |
| Divers | 443 | 443 | |
| Groupe et associés (2) | | | |
| Débiteurs divers | 1 325 | 1 325 | |
| Charges constatées d'avances | 2 218 | 2 218 | |

| | | | |
|---------------|---------------|---------------|--------------|
| TOTAUX | 34 500 | 32 302 | 2 198 |
|---------------|---------------|---------------|--------------|

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Montant des prêts et avances consentis aux associés

| CADRE B : ETAT DES DETTES | Montant brut | A 1 an au + | A + d'un an et 5 ans au + | A + de 5 ans |
|---|--------------|-------------|------------------------------|--------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | 2 035 | 2 035 | | |
| Emprunts aup.étbl.crédit à 1 an maxi. (1) | 34 | 34 | | |
| Emprunts aup.étbl.crédit à plus 1 an (1) | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers (1) (2) | 12 959 | 4 495 | 2 304 | 6 160 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 22 692 | 22 692 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 717 | 717 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 687 | 687 | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 620 | 620 | | |
| Obligations cautionnées | | | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | 428 | 428 | | |
| Dettes sur immob.et comptes rattachés | | | | |
| Groupe et associés (2) | | | | |
| Autres dettes | 6 054 | 6 054 | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | | | |
| Produits constatés d'avances | 905 | 905 | | |

| | | | | |
|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| TOTAUX | 47 131 | 38 666 | 2 304 | 6 160 |
|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|

- (1) Empr.souscrits en cours d'exercice 16 000
 (1) Empr.remb.ou converti en actions en cours d'exercice 12 501
 (2) Montant des div.empr.et dettes contractés auprès des associés pers.phys.

Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangères

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-5]

| NATURE DES ECARTS | ACTIF Montant | Différence compensée par couverture de change | Provision pour perte de change | PASSIF Montant |
|-------------------------------------|------------------|---|--------------------------------------|-------------------|
| Sur immobilisations non financières | | | | |
| Sur immobilisations financières | | | | |
| Sur créances | 401 | | 325 | 2 269 |
| Sur dettes financières | | | | |
| Sur dettes d'exploitation | 778 | | -101 | 293 |
| Sur dettes sur immobilisations | | | | |
| Instruments dérivés | | | | |
| TOTAL | 1 179 | 0 | 224 | 2 561 |

Produits à recevoir

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant |
|---|--------------|
| Créances rattachées à des participations | |
| Autres immobilisations financières | |
| Créances clients et comptes rattachés | 458 |
| Autres créances : | |
| - Fournisseurs avoir à obtenir | 969 |
| - Banque intérêts courus à recevoir | |
| - Créances fiscales | 0 |
| TOTAL | 1 427 |

Charges à payer

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Montant |
|---|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles | 35 |
| Autres emprunts obligataires | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 11 430 |
| Dettes sociales et fiscales | 1 394 |
| Autres dettes : | |
| - Clients avoirs à établir | 6 044 |
| - Divers - Charges à payer | 10 |
| TOTAL | 18 912 |

Produits constatés d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

| PRODUITS | Montant |
|-------------------------|------------|
| Produits d'exploitation | 905 |
| Produits financiers | |
| Produits exceptionnels | |
| TOTAL | 905 |

Charges constatées d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

| CHARGES | Montant |
|-------------------------|--------------|
| Charges d'exploitation | 2 218 |
| Charges financières | |
| Charges exceptionnelles | |
| TOTAL | 2 218 |

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-20]

| | Résultats avant impôts | Impôts |
|-----------------------|---------------------------|--------|
| Résultat courant (1) | -2 389 | |
| Résultat exceptionnel | -3 532 | |
| Résultat comptable | -5 921 | -561 |

(1) Dont un crédit d'impôt recherche de 561 milliers d'euros.

Accroissements et allégements dette future d'impôts

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-24]

| Nature des différences temporaires | Montant |
|--|---|
| <p>ACCROISSEMENTS</p> <p>Provisions réglementées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différences de conversion Actif - Créances | <p style="text-align: right;">1 179</p> <p style="text-align: right;">0</p> |
| TOTAL DES ACCROISSEMENTS | 1 179 |
| <p>ALLEGEMENTS</p> <p>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour congés payés - participation des salariés ORGANIC <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différences de conversion Passif - Indemnités départ retraite - Créances - Perte de change | <p style="text-align: right;">243</p> <p style="text-align: right;">2 561</p> <p style="text-align: right;">546</p> <p style="text-align: right;">0</p> <p style="text-align: right;">224</p> |
| TOTAL DES ALLEGEMENTS | 3 574 |
| <p>Déficits reportables</p> <p>Moins-values à long terme</p> | 126 439 |

Engagements financiers

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

| Engagements donnés | Montant | dont Dirigeants | dont Filiales | dont Autres |
|--|---------|-----------------|---------------|-------------|
| Cautions de contre-garantie sur marchés | 0 | | | |
| Créances cédées non échues | | | | |
| Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche | 0 | | | |
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles | | | | |
| Nantissement sur fonds de commerce de 1er rang au profit de l'URSSAF | 0 | | | |
| Avals, cautions et garanties donnés | | | | |
| Garantie sur financement stocks (1) | 0 | | | |
| Crédits documentaires | 0 | | | |
| Instruments financiers de change | 0 | | | |
| Gage d'instruments financiers | 0 | | | |
| Autres engagements donnés | | | | |
| Crédit-bail | 0 | | | |

| | | | | |
|--------------|----------|----------|----------|----------|
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |
|--------------|----------|----------|----------|----------|

| Engagements reçus | Montant | dont Dirigeants | dont Filiales | dont Autres |
|---|---------|-----------------|---------------|-------------|
| Créances cédées non échues | 0 | | | |
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles | 0 | | | |
| Avals, cautions et garanties reçus | 0 | | | |
| Autres engagements reçus | | | | |
| Convention de crédit | 0 | | | |

| | | | | |
|--------------|----------|----------|----------|----------|
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |
|--------------|----------|----------|----------|----------|

Dettes garanties par des sûretés réelles

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-8]

| Engagements donnés | Valeur bilantielle | Dettes garanties | Montant sûretés |
|--|--------------------|------------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles | 2 035 | 0 | 0 |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 34 | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 12 959 | 0 | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 452 | 0 | 0 |
| TOTAL | 17 480 | 0 | 0 |

ARCHOS SA est la société mère consolidante du Groupe ARCHOS.

En milliers d'euros

| Description | Capital Social | Autres capitaux propres | Pourcentage de Participation | Dividendes | Valeur brute des titres | Valeur nette des titres | Prêts Avances | Chiffre d'affaires Social | Résultat Social |
|----------------------------------|----------------|-------------------------|------------------------------|------------|-------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------|-----------------|
| Filiales (plus de 50%) | | | | | | | | | |
| Archos Deutschland GmbH | 25 | 615 | 100% | 0 | 25 | 25 | 0 | 6 939 | 300 |
| Archos Italie | 10 | 12 | 100% | 0 | 10 | 10 | 0 | 0 | -1 |
| Archos AG | 64 | 39 | 100% | 0 | 64 | 64 | 0 | 0 | -14 |
| Archos Technology Schenzen | 493 | -162 | 100% | 0 | 493 | 0 | 0 | 834 | -323 |
| AppsLib | 1 | 63 | 100% | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Archos Espagne | 3 | 74 | 100% | 0 | 3 | 3 | 0 | 193 | 42 |
| Arnova Technology Hong Kong | 10 | -2 208 | 100% | 0 | 1 707 | 0 | | -128 | 127 |
| Picowan | 1 000 | 0 | 100% | 0 | 1 000 | 1 000 | | 0 | 0 |
| Participations (10 à 50%) | | | | | | | | | |
| Logic Instrument SA | 3 743 | 1 368 | 29,6% | 0 | 3 300 | 3 300 | 0 | 9 569 | 19 |
| Autres titres | | | | | | | | | |
| Néant | | | | | | | | | |
| Total | 5 349 | -200 | | 0 | 6 603 | 4 403 | | 17 407 | 150 |
| Autres valeurs mobilières | | | | | | | | | |
| Titres auto-détenues | | | | | | | | | |
| SICAV | | | | | 0 | 0 | | | |
| Total | | | | | 0 | 0 | | | |

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 10 et 24-15]

| Postes | Montant concernant les entreprises | | Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce |
|--|------------------------------------|---|--|
| | liées | avec lesquelles la société a un lien de participation | |
| Capital souscrit non appelé | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | | | |
| Participations | 6 603 | | |
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Autres immobilisations financières | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 9 050 | | |
| Autres créances | | | |
| Capital souscrit appelé, non versé | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | |
| Disponibilités | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 764 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | | |
| Produits de participation | | | |
| Autres produits financiers | | | |
| Charges financières | | | |

Ventilation de l'effectif moyen

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-22]

| | Personnel salarie |
|----------------------|----------------------|
| Ingénieurs et cadres | 47 |
| Employés | 30 |
| Total | 77 |

L'effectif au 31 décembre 2016 est de 77 personnes.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (« CICE »)

Au 31 décembre 2016, la société a constaté un produit de 87 K€ contre 66,8 K€ au titre du CICE l'an passé. Ce montant a été comptabilisé en déduction des charges sociales au compte de résultat.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2016 versé par ARCHOS SA s'élève à 368 milliers d'euros incluant 50 milliers d'euros de jetons de présence.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

| En milliers d'euros | PricewaterhouseCoopers Audit | | | | FB Audit & associés | | | |
|---|------------------------------|------------|-------------|-------------|---------------------|-----------|-------------|-------------|
| | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Audit | | | | | | | | |
| * Commissariat aux comptes, certification, examen des | | | | | | | | |
| - Emetteur | 178 | 175 | 100% | 92% | 70 | 69 | 93% | 92% |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| * Autres diligences et prestations directement liées | | | | | | | | |
| - Emetteur | | 16 | | 8% | 5 | 6 | 7% | 8% |
| - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| <i>Sous-total</i> | <i>178</i> | <i>191</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> | <i>75</i> | <i>75</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> |
| Autres prestations rendues par les réseaux | | | | | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | | 0% | | | | 0% |
| - Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit) | | | | 0% | | | | 0% |
| <i>Sous-total</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> |
| Total | 178 | 191 | 100% | 100% | 75 | 75 | 100% | 100% |

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES
88, rue de Courcelles
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 1.2 et 1.8 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Stocks

Comme indiqué dans la note 1.4 de l'annexe, la société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks qui présentent un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour déterminer cette valeur nette de réalisation et à apprécier les évaluations qui en résultent.

Evaluation des titres de participation

Comme indiqué dans les notes 1.2 et 1.8 de l'annexe, la société comptabilise une dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition de ces titres. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments prévisionnels utilisés par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron

FB AUDIT ET ASSOCIES

Jean-Luc Guedj